

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 17
Votants : 18

Délibération N°056/2025
Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTE, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINNE, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAIPERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY. **M. Guillaume MATHELIER quitte la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, Mme Marie- Elisabeth BAILLY, M. Yasin SEN, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS

Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAINNE par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°056/2025 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024 généralise le Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

La commune d'Ambilly a décidé d'adhérer, par anticipation, à la nouvelle norme de présentation des comptes locaux.

Le compte financier unique est un document commun au comptable public et à l'ordonnateur qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, les taux de contributions et les produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Compte Financier Unique arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 232 882,12	9 640 030,24	18 872 912,36
	Recettes réalisées (1)	B	4 560 924,35	9 627 954,63	14 188 878,98
	Restes à réaliser	C	2 578 309,00	0,00	2 578 309,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 270 257,17	10 484 233,08	28 754 490,25
	Dépenses réalisées (1)	E	11 516 115,08	9 783 592,15	21 299 707,23
	Restes à réaliser	F	1 081 428,24	0,00	1 081 428,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-6 955 190,73	-155 637,52	-7 110 828,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 037 375,05	844 202,84	9 881 577,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 082 184,32	688 565,32	2 770 749,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 496 880,76	0,00	1 496 880,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 579 065,08	688 565,32	4 267 630,40

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 17 juin 2025 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité avec 4 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **D'APPROUVER** : le Compte Financier unique 2024 ;
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs de l'exercice 2024.

Pièces jointes :

- Le Compte Financier Unique
- Note de synthèse

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le **8 JUIL. 2025**

Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_056_2025-DE

Note de synthèse

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

24 JUIN 2025

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

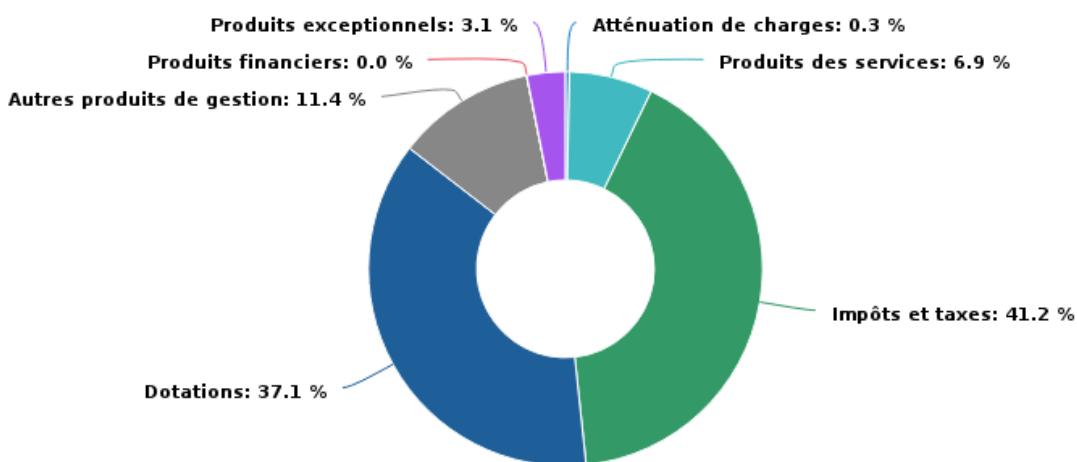
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 299 085 €, elles étaient de 14 517 613 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	3 443 832 €	3 525 190 €	3 826 630 €	8,55 %
Dotations, Subventions ou participations	3 035 156 €	3 273 729 €	3 454 592 €	5,52 %
Produits des services	376 469 €	562 774 €	637 463 €	13,27 %
Recettes d'exploitation	846 182 €	940 114 €	949 000 €	0,95 %
Autres recettes	207 615 €	154 211 €	139 267 €	-9,69 %
Cession	0,00 €	6 061 595 €	292 133 €	-95,18 %
Total Recettes de fonctionnement	7 909 257 €	14 517 613 €	9 299 085 €	-35,95 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

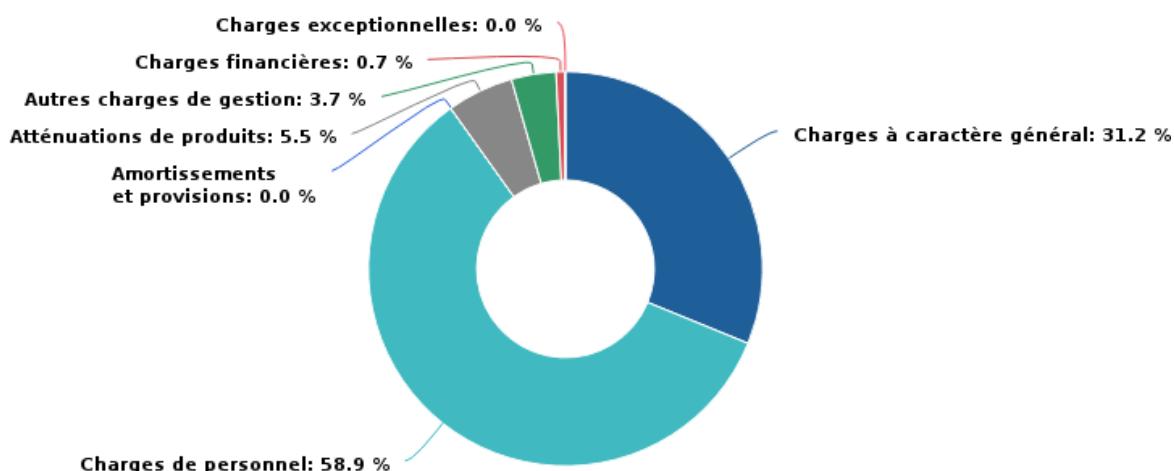
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 8 364 369 €, elles étaient de 8 866 538 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	2 355 093 €	2 880 408 €	2 914 174 €	1,17 %
Charges de personnel	4 268 068 €	4 695 568 €	4 930 134 €	5 %
Atténuation de produits	522 731 €	438 711 €	456 886 €	4,14 %
Charges financières	91 440 €	65 987 €	60 175 €	-8,81 %
Provisions	0.00 €	785 557 €	0.00 €	-100,00 %
Autres dépenses	4 297 €	307 €	3 000 €	877,19 %
Total Dépenses de fonctionnement	7 241 629 €	8 866 538 €	8 364 369 €	-5,66 %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

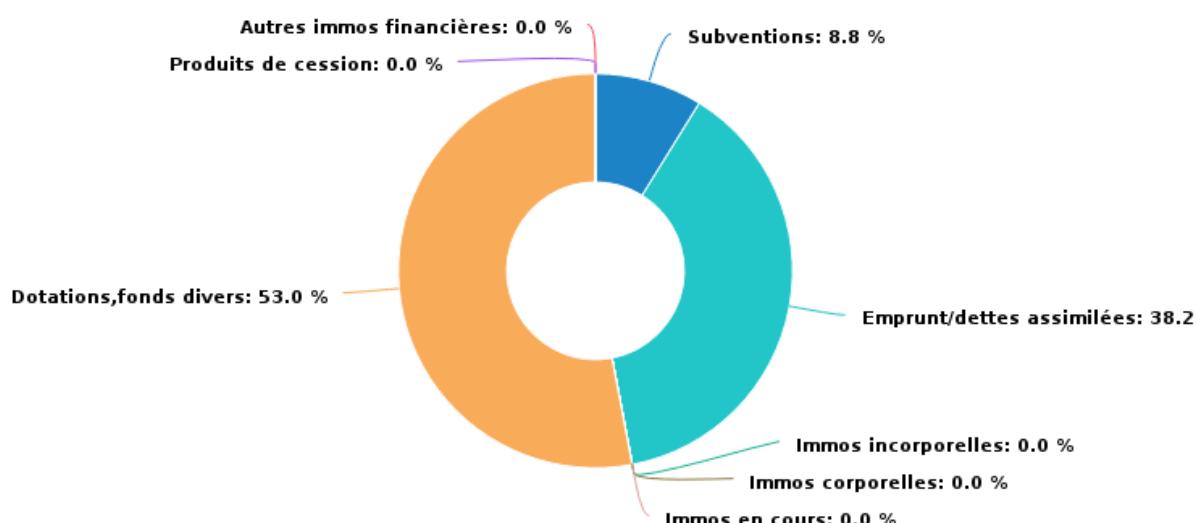
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...) ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 202 445 €, elles étaient de 347 757 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	546 109 €	0 €	106 264 €	- %
Emprunt et dettes assimilées (<i>cautions</i>)	2 150 €	1 885 €	2 300 €	22,01 %
Autres emprunts et dettes assimilées (intégration loyer canon programme « Résidence de la Paix »)	0,00 €	0,00 €	456 926 €	100,00 %
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, <i>Taxes d'aménagement</i>)	908 585 €	316 871 €	636 955 €	101,01 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	146 135 €	29 001 €	0 €	-100 %
Total recettes d'investissement	1 602 979 €	347 757 €	1 202 445 €	245,77 %

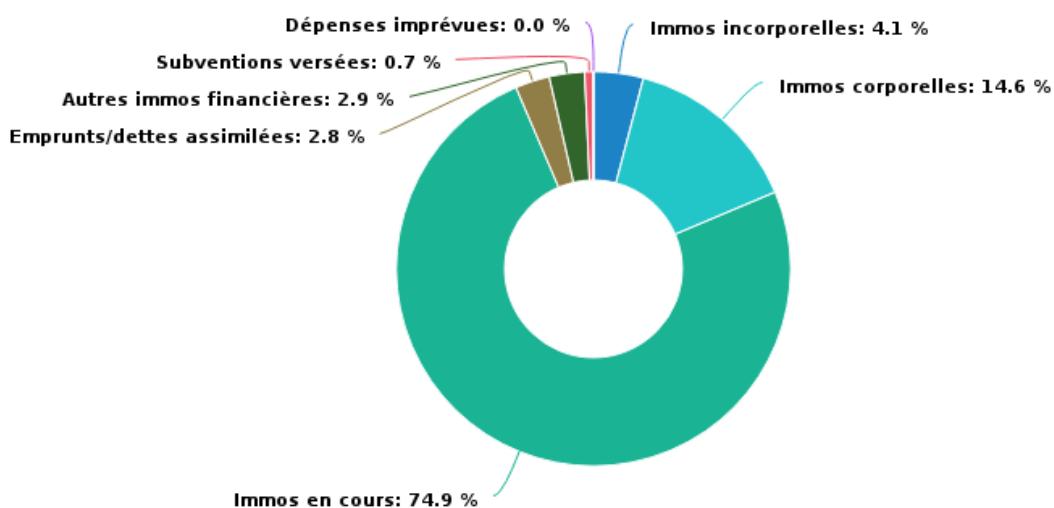
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 9 247 992 €, elles étaient de 6 504 031 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	343 069 €	1 170 525 €	378 205 €	-67,69 %
Immobilisations corporelles	1 737 997 €	2 547 640 €	1 345 937 €	-47,17 %
Immobilisations en cours	37 593 €	275 856 €	6 924 327 €	2 410,12 %
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du k)	244 965 €	251 005 €	261 060 €	4 %
*Autres dépenses d'investissement (annuités EPF, versement subventions d'équipement, participation AFL)	1 964 423 €	2 259 005 €	338 463 €	-85 02 %
Total dépenses d'investissement	4 328 047 €	6 504 031 €	9 247 992 €	42,19 %

- Pour rappel, « les autres dépenses d'investissement » sur l'exercice 2023 inscrivaient les écritures de régularisation des communaux

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 783 592 €	9 627 954 €	-155 638 €
Section d'investissement	11 516 115 €	4 560 924 €	-6 955 191 €
Total	21 299 707 €	14 188 878 €	-7 110 829 €
Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	844 202 €	-
Section d'investissement	0 €	9 037 375 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 783 592 €	10 472 157 €	688 565 €
Section d'investissement	11 516 115 €	13 598 299 €	2 082 184 €
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	1 081 428 €	2 578 309 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 783 592 €	10 472 157 €	688 565 €
Section d'investissement	11 516 115 €	13 598 299 €	2 082 184 €
Total	21 299 707 €	24 070 456 €	2 770 749 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

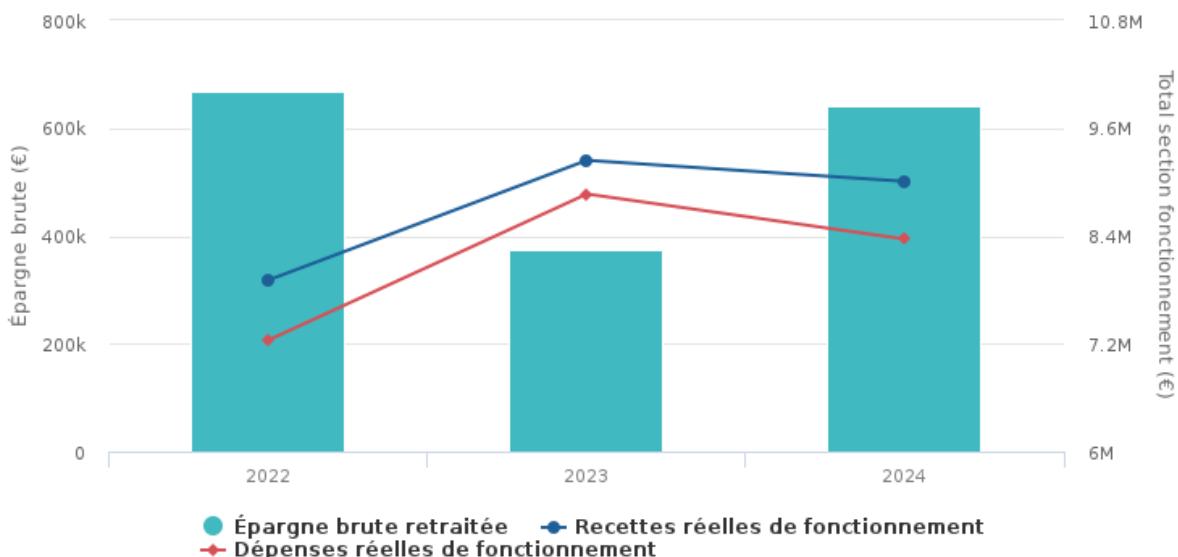
Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	7 909 257	14 517 613	9 299 085	-35,95 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>29 199</i>	<i>5 276 037</i>	<i>292 133</i>	<i>-94,46 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 241 637	8 866 538	8 364 369	-5,66 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>4 297</i>	<i>307</i>	<i>3 000</i>	<i>877.20 %</i>
Espagne brute (€)	667 620	375 038	642 584	71,34%
Taux d'épargne brute %	8,44 %	4,06 %	7,13 %	-
Amortissement du capital de la dette	244 965 €	251 005 €	261 060 €	4 %
Espagne nette (€)	422 655	124 033	381 524	207,59 %
Encours de dette	3 285 326 €	3 034 821 €	4 658 413 €	53,49 %
Capacité de désendettement	4,92	8,09	7,25	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se créé, ce qui a pour

conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Épargne brute et effet de ciseaux



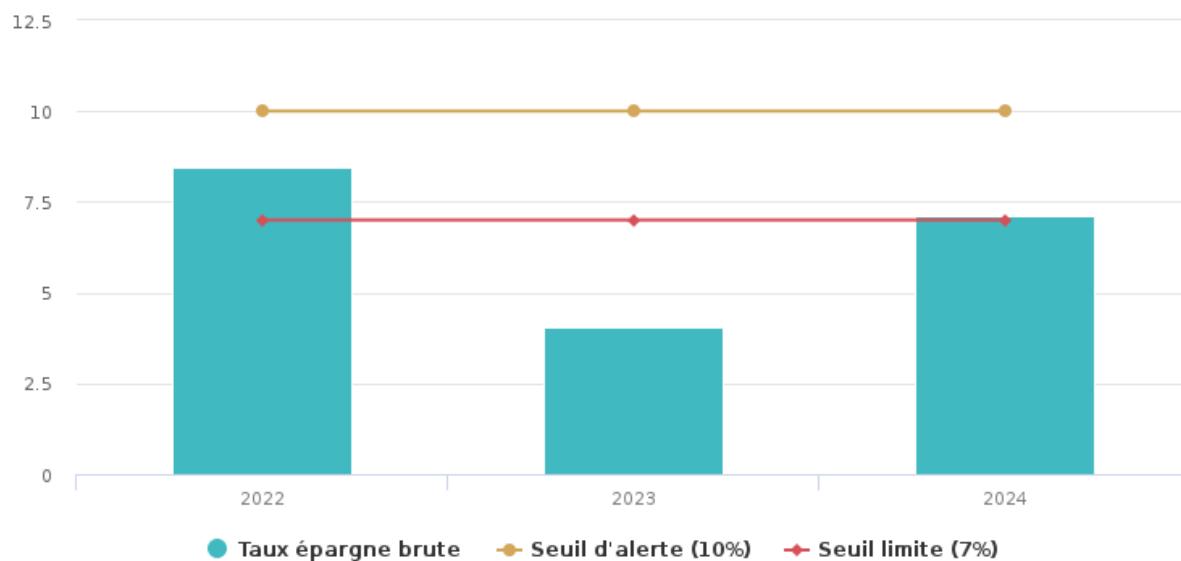
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

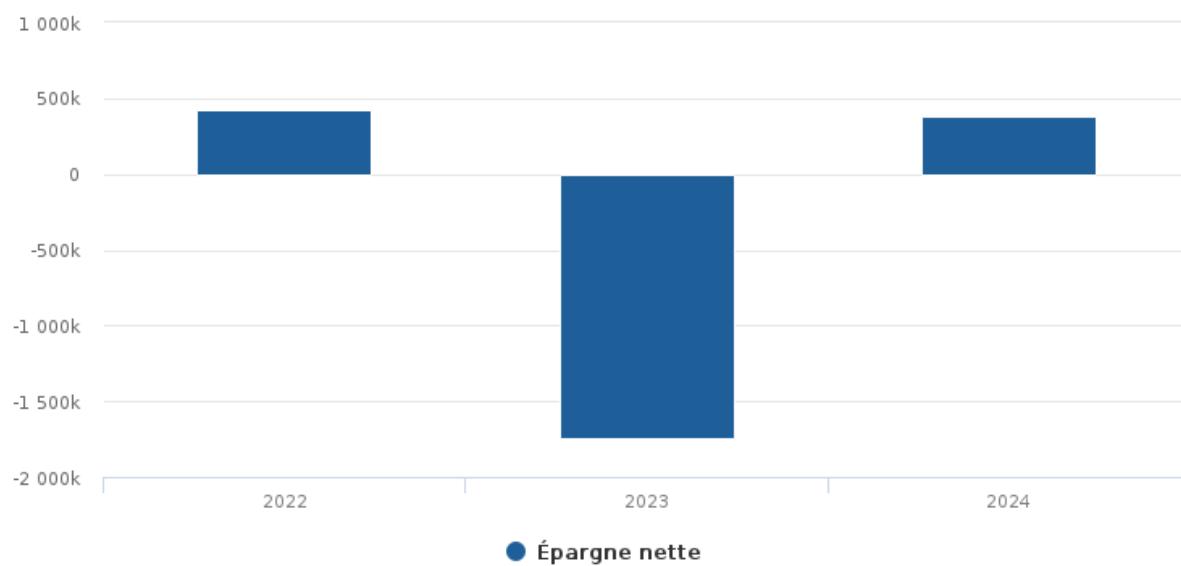
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



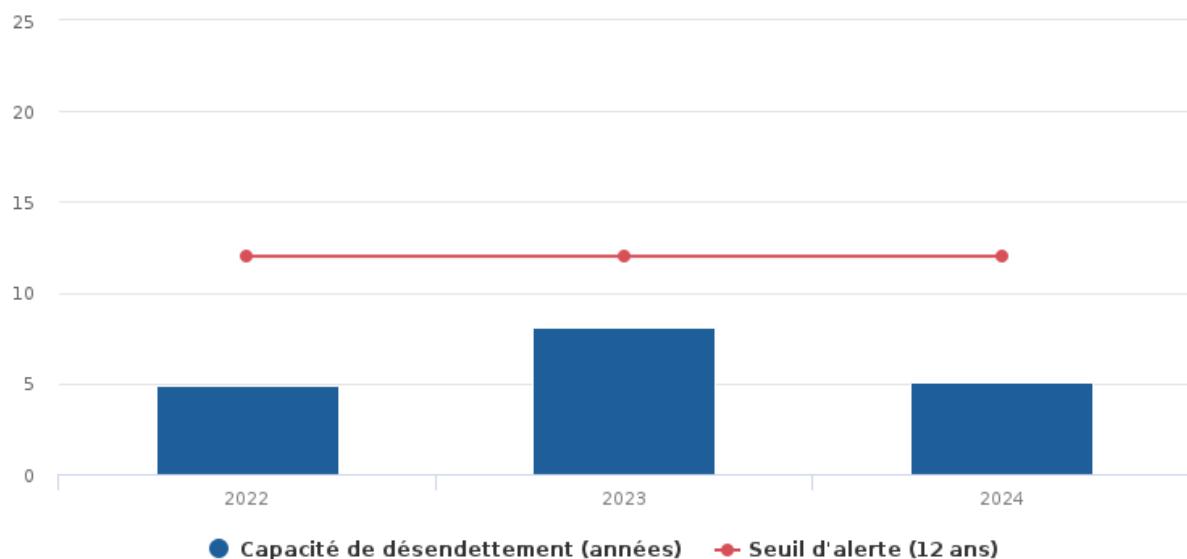
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure

à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

Capacité de désendettement de la collectivité



5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2022 – 2024.

Ratios / Année	2022	2023	2024
1 - DRF € / hab.	1 167,06	1 458,31	1 341,09
2 - Fiscalité directe € / hab.	446.92	505.06	521.75
3 - RRF € / hab.	1 274,66	2 387,77	1 490,95
4 - Dép d'équipement € / hab.	341.44	656.91	1 386.64
5 - Dette / hab.	529,46	499,15	518,48
6 - DGF / hab	95.81	98.5	100.4
7 - Dép de personnel / DRF	58,94 %	52,96 %	58,94 %
8 - CMPF	92.9 %	92.01 %	89.28 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	94,66 %	75,66 %	92,76 %
10 - Dép d'équipement / RRF	26,79 %	27,51 %	93 %
11 - Encours de la dette /RRF	41,54 %	20,9 %	34,78 %

Commune en France	R1 € / h	R2 € / h	R2 bis € / h	R3 € / h	R4 € / h	R5 € / h	R6 € / h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1243	493	643	263	24	81	40	52
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29	84	37	65
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	36	87	35	71
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45	88	33	78
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51	87	31	78
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1023	294	741	153	54	88	29	72
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1124	288	821	154	58	89	26	73
10 000 à 20 000 hab.	1071	596	806	1272	292	862	173	61	91	23	68
20 000 à 50 000 hab.	1212	670	887	1405	301	1018	202	62	93	21	72
50 000 à 100 000 hab.	1319	708	957	1526	321	1367	206	62	95	21	90
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	675	795	1321	222	1082	212	59	95	17	82

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2022)

AMBILLY

Numéro SIRET : 21740008400018

POSTE COMPTABLE : 074005 SGC ANNEMASSE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
[ECCF](#)

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	28
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	31
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	95
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	100
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	103
B	Compte de résultat	Comptable	107
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	109
D	Balance des comptes	Comptable	110
IV. États annexés			

A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025



Origine des

Publié le

ID : 074-21740084-20250630-DEL_056_2025-DE

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur

C. États annexés budgétaires

C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur

D. Autres éléments d'information

D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

V. Arrêté et signatures

A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable
---	--------------------------------------	-------------------------

137

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	6 659

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	898,64

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 256,10
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 396,47
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 298,76
4 Encours de dette / population (2)(3)	455,75
5 DGF / population	94,03

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,94 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,76 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	10,05 %
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	7,24 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	32,64 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	3,25

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 232 882,12	9 640 030,24	18 872 912,36
	Recettes réalisées (1)	B	4 560 924,35	9 627 954,63	14 188 878,98
	Restes à réaliser	C	2 578 309,00	0,00	2 578 309,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 270 257,17	10 484 233,08	28 754 490,25
	Dépenses réalisées (1)	E	11 516 115,08	9 783 592,15	21 299 707,23
	Restes à réaliser	F	1 081 428,24	0,00	1 081 428,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-6 955 190,73	-155 637,52	-7 110 828,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 037 375,05	844 202,84	9 881 577,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 082 184,32	688 565,32	2 770 749,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 496 880,76	0,00	1 496 880,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 579 065,08	688 565,32	4 267 630,40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	9 037 375,05		-6 955 190,73		2 082 184,32
Fonctionnement	844 202,84		-155 637,52		688 565,32
TOTAL I	9 881 577,89		-7 110 828,25		2 770 749,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 881 577,89		-7 110 828,25		2 770 749,64



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
ANNEMASSE AGGLO		TFA	2 619,54
Autres organismes de regroupement			
SYANE		SFP	3 495,25

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I) 1 081 428,24
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	7 707,00
103	Opération d'équipement n° 103	11 760,00
104	Opération d'équipement n° 104	35 155,62
49	Opération d'équipement n° 49	69 674,71
71	Opération d'équipement n° 71	1 123,20
76	Opération d'équipement n° 76	297 674,60
79	Opération d'équipement n° 79	184 015,39
89	Opération d'équipement n° 89	103 360,36
90	Opération d'équipement n° 90	24 879,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 562,96
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	217 250,00
21	Immobilisations corporelles (3)	123 264,56
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 578 309,00 (II)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	278 309,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I) 0,00 (V)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	21 300,86
Subventions d'investissement versées	1 716,84	Neutralisations et régularisations	32 114,46
Autres immobilisations incorporelles	1 687,53	Réserves	17 031,73
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	844,20
Terrains	4 547,14	Résultat de l'exercice	-155,64
Constructions	33 047,92	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	13 045,16	TOTAL FONDS PROPRES (I)	71 135,61
Réseaux divers	1 509,40	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	475,73	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	785,56
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	1 851,44	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	10 231,18	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 716,06
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	766,86	Dettes financières et autres emprunts	539,79
Immobilisations financières (nettes)	2 726,64	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3 255,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	71 605,84	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 874,80
Stocks		Autres dettes non financières	125,79
Créances	280,43	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	2 000,60
Trésorerie	5 291,89	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 572,33	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	6 042,01
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,55
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	77 178,17	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	77 178,17

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	628,46	602,37
Participations	166,51	92,14
Compensations, autres attributions et autres participations	2 659,63	2 579,22
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 369,74	3 086,48
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	637,46	562,77
Produits des cessions d'actifs	292,13	5 276,04
Autres produits de gestion	1 057,09	1 765,25
Production stockée et immobilisée		46,92
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		5,30
Reprises du financement rattaché à un actif	41,06	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	112,59	120,44
Neutralisation des moins-values de cession	175,22	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	9 139,89	14 136,92
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	2 554,81	2 498,15
Charges de personnel	4 786,60	4 472,57
Indemnités des élus (et membres du CESR)	115,20	110,06
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	50,88	68,85
Impôts et taxes	166,84	144,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	951,87	1 700,71
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	467,36	29,40
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		5 246,63
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	9 093,55	14 270,75

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	139,39	163,80
Autres charges	3,50	4,15
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	142,88	167,95
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-96,54	-301,78
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1,08	0,30
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	60,18	65,99
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-59,10	-65,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-155,64	-367,46



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N**

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		27,70	6,00	2 505 230,00
TFPNB		35,92	6,00	4 532,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL				2 509 762,00
				0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailer les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	87 218,20	50 842,20	58,29	5 562,96
204	Subventions d'équipement versées (6)	760 125,00	65 421,07	8,61	217 250,00
21	Immobilisations corporelles	1 175 050,05	943 220,52	80,27	123 264,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	11 348 770,61	7 654 405,73	67,45	735 350,72
Total des dépenses d'équipement		13 371 163,86	8 713 889,52	65,17	1 081 428,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	266 250,00	261 059,81	98,05	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 600,00	5 500,00	98,21	0,00
27	Autres immobilisations financières	946 693,19	267 542,17	28,26	0,00
Total des dépenses financières		1 218 543,19	534 101,98	43,83	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 589 707,05	9 247 991,50	63,39	1 081 428,24
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	332 423,12	328 868,33	98,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 348 127,00	1 939 255,25	57,92	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		3 680 550,12	2 268 123,58	61,62	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		18 270 257,17	11 516 115,08	63,03	1 081 428,24
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		18 270 257,17	11 516 115,08		1 081 428,24

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	463 600,00	106 264,00	22,92	278 309,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 309 250,00	459 226,16	19,89	2 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	249 682,00	636 955,94	255,11	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 442 866,88			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 465 398,88	1 202 446,10	26,93	2 578 309,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 419 356,24	1 419 223,00	99,99	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 348 127,00	1 939 255,25	57,92	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		4 767 483,24	3 358 478,25	70,45	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		9 232 882,12	4 560 924,35	49,40	2 578 309,00
001 Solde d'exécution positif reporté		9 037 375,05			
Total des recettes de la section d'investissement		18 270 257,17	4 560 924,35		2 578 309,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 634 283,84	2 341 043,04	267 166,97	2 608 210,01	99,01	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 000 000,00	4 930 134,49	0,00	4 930 134,49	98,60	0,00
014	Atténuations de produits	456 952,00	414 457,86	42 428,38	456 886,24	99,99	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	361 865,00	301 992,98	3 969,99	305 962,97	84,55	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 453 100,84	7 987 628,37	313 565,34	8 301 193,71	98,20	0,00
66	Charges financières	71 000,00	45 305,87	14 869,57	60 175,44	84,75	0,00
67	Charges spécifiques	6 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	50,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	534 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		9 064 876,84	8 035 934,24	328 434,91	8 364 369,15	92,27	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 419 356,24	1 419 223,00	0,00	1 419 223,00	99,99	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 419 356,24	1 419 223,00	0,00	1 419 223,00	99,99	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		10 484 233,08	9 455 157,24	328 434,91	9 783 592,15	93,32	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		10 484 233,08	9 455 157,24	328 434,91	9 783 592,15		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CFU - 2024

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_056_2025-DE



II – EXECUTION BUDGETAIRE**RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	70 000,00	30 101,46	0,00	30 101,46	43,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	510 700,00	594 730,72	42 732,42	637 463,14	124,82	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 856 910,00	3 824 252,97	2 377,00	3 826 629,97	99,21	0,00
74	Dotations et participations	3 182 864,00	3 454 591,83	0,00	3 454 591,83	108,54	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 395 000,00	1 056 054,14	1 033,00	1 057 087,14	75,78	0,00
Total des recettes de gestion des services		9 015 474,00	8 959 731,12	46 142,42	9 005 873,54	99,89	0,00
76	Produits financiers	0,00	1 079,64	0,00	1 079,64	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	292 133,12	292 133,12	0,00	292 133,12	100,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		9 307 607,12	9 252 943,88	46 142,42	9 299 086,30	99,91	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	332 423,12	328 868,33	0,00	328 868,33	98,93	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		332 423,12	328 868,33	0,00	328 868,33	98,93	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		9 640 030,24	9 581 812,21	46 142,42	9 627 954,63	99,87	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		844 202,84					
Total des recettes de la section de fonctionnement		10 484 233,08	9 581 812,21	46 142,42	9 627 954,63		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		2 472,59		2 472,59	
2031	Frais d'études		44 085,95	32 160,00	11 925,95	
2051	Concessions et droits similaires		36 767,66		36 767,66	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	87 218,20	83 326,20	32 160,00	51 166,20	36 052,00
2041511	Biens mobiliers, matériel et études		4 671,07		4 671,07	
20422	Bâtiments et installations		60 750,00		60 750,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	760 125,00	65 421,07		65 421,07	694 703,93
2128	Autres agencements et aménagements		208 981,57		208 981,57	
21312	Bâtiments scolaires		35 346,00		35 346,00	
21316	Équipements du cimetière		629,00		629,00	
21318	Autres bâtiments publics		160 277,17		160 277,17	
21351	Bâtiments publics		18 984,45		18 984,45	
2138	Autres constructions		72 885,50		72 885,50	
2151	Réseaux de voirie		82 649,14		82 649,14	
2152	Installations de voirie		32 388,98		32 388,98	
21533	Réseaux câblés		42 717,64		42 717,64	
21534	Réseaux d'électrification		5 819,76		5 819,76	
21538	Autres réseaux		3 761,40		3 761,40	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		13 607,37		13 607,37	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		13 299,52		13 299,52	
21621	Biens sous-jacents		1 814,75		1 814,75	
21838	Autre matériel informatique		90 457,78		90 457,78	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		18 595,73		18 595,73	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		23 431,93		23 431,93	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2185	Matériel de téléphonie		11 078,16		11 078,16	
2188	Autres		106 494,67		106 494,67	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 145 050,05	943 220,52		943 220,52	201 829,53
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total opération n° 100	Opération d'équipement n° 100	45 000,00				45 000,00
2031101	Frais d'études		35 631,00		35 631,00	
2313101	Constructions		38 400,00		38 400,00	
total opération n° 101	Opération d'équipement n° 101	135 000,00	74 031,00		74 031,00	60 969,00
2313102	Constructions		724 804,74		724 804,74	
total opération n° 102	Opération d'équipement n° 102	1 379 000,00	724 804,74		724 804,74	654 195,26
2031103	Frais d'études		12 240,00		12 240,00	
total opération n° 103	Opération d'équipement n° 103	24 000,00	12 240,00		12 240,00	11 760,00
2031104	Frais d'études		14 500,80		14 500,80	
total opération n° 104	Opération d'équipement n° 104	50 000,00	14 500,80		14 500,80	35 499,20
2031105	Frais d'études		6 884,76		6 884,76	
total opération n° 105	Opération d'équipement n° 105	53 000,00	6 884,76		6 884,76	46 115,24
203149	Frais d'études		18 950,07		18 950,07	
231549	Installations, matériel et outillage techniques		55 375,22		55 375,22	
total opération n° 49	Opération d'équipement n° 49	144 000,00	74 325,29		74 325,29	69 674,71
205171	Concessions et droits similaires		14 916,00		14 916,00	
215171	Réseaux de voirie		54 321,00		54 321,00	
215271	Installations de voirie		6 949,44		6 949,44	
218871	Autres		263 216,00		263 216,00	
total opération n° 71	Opération d'équipement n° 71	419 000,00	339 402,44		339 402,44	79 597,56
203176	Frais d'études		50 503,20		50 503,20	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total opération n° 76	Opération d'équipement n° 76	367 000,00	50 503,20		50 503,20	316 496,80
203179	Frais d'études		1 980,60		1 980,60	
211179	Terrains nus		3 007,20		3 007,20	
2153379	Réseaux câblés		1 383,91		1 383,91	
231279	Agencements et aménagements de terrains		339,30		339,30	
231579	Installations, matériel et outillage techniques		45 273,60		45 273,60	
total opération n° 79	Opération d'équipement n° 79	236 000,00	51 984,61		51 984,61	184 015,39
203181	Frais d'études		8 354,47		8 354,47	
231281	Agencements et aménagements de terrains		2 850,00		2 850,00	
231581	Installations, matériel et outillage techniques		199 631,96		199 631,96	
total opération n° 81	Opération d'équipement n° 81	302 556,86	210 836,43		210 836,43	91 720,43
231582	Installations, matériel et outillage techniques		1 591,20	1 591,20		
total opération n° 82	Opération d'équipement n° 82		1 591,20	1 591,20		
203189	Frais d'études		92 756,01		92 756,01	
215189	Réseaux de voirie		14 008,50		14 008,50	
215289	Installations de voirie		26 873,40		26 873,40	
2153389	Réseaux câblés		24 958,20		24 958,20	
2153489	Réseaux d'électrification		5 981,46		5 981,46	
total opération n° 89	Opération d'équipement n° 89	473 395,59	164 577,57		164 577,57	308 818,02
231590	Installations, matériel et outillage techniques		68 663,40		68 663,40	
total opération n° 90	Opération d'équipement n° 90	113 000,00	68 663,40		68 663,40	44 336,60
203193	Frais d'études		9 984,32		9 984,32	
231393	Constructions		202 034,83		202 034,83	
total opération n° 93	Opération d'équipement n° 93	676 550,00	212 019,15		212 019,15	464 530,85
203194	Frais d'études		60 337,39		60 337,39	
2153394	Réseaux câblés		2 016,57		2 016,57	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
231294	Agencements et aménagements de terrains		5 482 554,38		5 482 554,38	
231394	Constructions		117 189,55	117 189,55		
23894	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		104 400,00		104 400,00	
total opération n° 94	Opération d'équipement n° 94	6 961 268,16	5 766 497,89	117 189,55	5 649 308,34	1 311 959,82
Total des dépenses d'équipement		13 371 163,86	8 864 830,27	150 940,75	8 713 889,52	4 657 274,34
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		251 981,71		251 981,71	
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 085,00		3 085,00	
168758	Autres groupements		5 993,10		5 993,10	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	266 250,00	261 059,81		261 059,81	5 190,19
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
261	Titres de participation		5 500,00		5 500,00	
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	5 600,00	5 500,00		5 500,00	100,00
27638	Autres établissements publics		267 542,17		267 542,17	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	946 693,19	267 542,17		267 542,17	679 151,02
Total des dépenses financières		1 218 543,19	534 101,98		534 101,98	684 441,21
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		14 589 707,05	9 398 932,25	150 940,75	9 247 991,50	5 341 715,55
13918	Autres		42 060,00	1 000,00	41 060,00	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		175 223,12		175 223,12	
198	Neutralisation des amortissements		113 850,18	1 264,97	112 585,21	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	332 423,12	331 133,30	2 264,97	328 868,33	3 554,79
2111	Terrains nus		511 258,36		511 258,36	
21318	Autres bâtiments publics		661 793,44		661 793,44	
21321	Immeubles de rapport		190 000,00		190 000,00	
21328	Autres bâtiments privés		97 299,91		97 299,91	
2151	Réseaux de voirie		186 913,37		186 913,37	
21828	Autres matériels de transport		11 300,00		11 300,00	
2313	Constructions		280 690,17		280 690,17	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 348 127,00	1 939 255,25		1 939 255,25	1 408 871,75
Total des dépenses d'ordre en investissement		3 680 550,12	2 270 388,55	2 264,97	2 268 123,58	1 412 426,54
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		18 270 257,17	11 669 320,80	153 205,72	11 516 115,08	6 754 142,09
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		18 270 257,17	11 669 320,80	153 205,72	11 516 115,08	6 754 142,09

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1323	Départements		106 264,00		106 264,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	463 600,00	106 264,00		106 264,00	357 336,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 300,00		2 300,00	
16878	Autres organismes et particuliers		456 926,16		456 926,16	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 309 250,00	459 226,16		459 226,16	1 850 023,84
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		199 682,59		199 682,59	
10226	Taxe d'aménagement		437 273,35		437 273,35	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	249 682,00	636 955,94		636 955,94	-387 273,94
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 442 866,88				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		4 465 398,88	1 202 446,10		1 202 446,10	3 262 952,78
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					
2111	Terrains nus		467 356,24		467 356,24	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		1 370,35		1 370,35	
28031	Frais d'études		135 343,66		135 343,66	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28041411	<i>Biens mobiliers, matériel et études</i>		1 328,05		1 328,05	
28041413	<i>Projets d'infrastructures d'intérêt national</i>		22 046,40		22 046,40	
28041511	<i>Biens mobiliers, matériel et études</i>		101,21		101,21	
28041513	<i>Projets d'infrastructures d'intérêt national</i>		14 613,84		14 613,84	
28041582	<i>Bâtiments et installations</i>		22 435,61		22 435,61	
280421	<i>Biens mobiliers, matériel et études</i>		1 720,80		1 720,80	
280422	<i>Bâtiments et installations</i>		50 339,30		50 339,30	
2805	<i>Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires</i>		63 895,13		63 895,13	
28128	<i>Autres agencements et aménagements</i>		530,10		530,10	
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>		647,00		647,00	
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>		6 600,00		6 600,00	
281316	<i>Équipements du cimetière</i>		1 343,70		1 343,70	
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>		108 764,00		108 764,00	
281351	<i>Bâtiments publics</i>		4 008,78		4 008,78	
28138	<i>Autres constructions</i>		83 549,00		83 549,00	
28152	<i>Installations de voirie</i>		41 282,87		41 282,87	
281533	<i>Réseaux câblés</i>		2 483,05		2 483,05	
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>		1 610,66		1 610,66	
281538	<i>Autres réseaux</i>		4 159,43		4 159,43	
281568	<i>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>		8 947,35		8 947,35	
2815731	<i>Matériel roulant</i>		3 124,84		3 124,84	
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>		26 111,29		26 111,29	
281578	<i>Autre matériel technique</i>		930,96		930,96	
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>		20 160,40		20 160,40	
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>		1 517,01		1 517,01	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281828	Autres matériels de transport		45 681,50		45 681,50	
281831	Matériel informatique scolaire		5 433,84		5 433,84	
281838	Autre matériel informatique		89 175,18		89 175,18	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		7 049,66		7 049,66	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		23 299,39		23 299,39	
28185	Matériel de téléphonie		3 849,92		3 849,92	
28188	Autres		148 412,48		148 412,48	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>1 419 356,24</i>	<i>1 419 223,00</i>		<i>1 419 223,00</i>	<i>133,24</i>
1318	Autres		201 300,00		201 300,00	
2031	Frais d'études		411 923,54		411 923,54	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		55 680,00		55 680,00	
27638	Autres établissements publics		1 270 351,71		1 270 351,71	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>3 348 127,00</i>	<i>1 939 255,25</i>		<i>1 939 255,25</i>	<i>1 408 871,75</i>
Total des recettes d'ordre en investissement		4 767 483,24	3 358 478,25		3 358 478,25	1 409 004,99
Total des recettes d'investissement de l'exercice		9 232 882,12	4 560 924,35		4 560 924,35	4 671 957,77
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		9 037 375,05				
Total des recettes de la section d'investissement		18 270 257,17	4 560 924,35		4 560 924,35	13 709 332,82

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100(1)**
LIBELLE : HALLE EN VERRE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		45 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	45 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**
OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101(1)
LIBELLE : CREATUIN D'UNE MAISON DE SANTE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		135 000,00	A 74 031,00	0,00	7 707,00	B 74 031,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00	35 631,00	0,00	7 707,00	35 631,00
2031	Frais d'études	75 000,00	35 631,00		7 707,00	35 631,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	60 000,00	38 400,00	0,00	0,00	38 400,00
2313	Constructions	60 000,00	38 400,00		0,00	38 400,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -74 031,00	D - B -74 031,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102(1)
LIBELLE : CREATION D'UN BATIMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		1 379 000,00	A 724 804,74	0,00	0,00	B 724 804,74	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 379 000,00	724 804,74	0,00	0,00	724 804,74	
2313	Constructions	1 379 000,00	724 804,74		0,00	724 804,74	



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -724 804,74	D - B -724 804,74

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103(1)
LIBELLE : CREATION GS CORCEILLONS

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		24 000,00	A 12 240,00	0,00	11 760,00	B 12 240,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 000,00	12 240,00	0,00	0,00	12 240,00
2031	Frais d'études	24 000,00	12 240,00		0,00	12 240,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		11 760,00	0,00



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -12 240,00	D - B -12 240,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104(1)****LIBELLE : RENOVATION GS PAIX - EXTENSION DU REFECTOIRE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		50 000,00	A 14 824,80	0,00	35 155,62	B 14 824,80	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	14 824,80	0,00	35 155,62	14 824,80	
2031	Frais d'études	50 000,00	14 824,80		35 155,62	14 824,80	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -14 824,80	D - B -14 824,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105(1)
LIBELLE : RENOVATION HOTEL DE VILLE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		53 000,00	A 6 884,76	0,00	0,00	B 6 884,76
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 000,00	6 884,76	0,00	0,00	6 884,76
2031	Frais d'études	53 000,00	6 884,76		0,00	6 884,76
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -6 884,76	D - B -6 884,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44(1)
LIBELLE : RESTAURANT D'INSERTION

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)		Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00		B 11 430,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		11 430,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00		11 430,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -11 430,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49(1)
LIBELLE : REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		144 000,00	A 74 325,29	0,00	69 674,71	B 139 306,25
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 000,00	18 950,07	0,00	0,00	81 879,03
2031	Frais d'études	39 000,00	18 950,07		0,00	81 879,03
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	105 000,00	55 375,22	0,00	69 674,71	57 427,22
2313	Constructions	40 000,00	0,00		0,00	2 052,00
2315	Install., matériel et outill. technique	65 000,00	55 375,22		69 674,71	55 375,22

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -74 325,29	D - B -139 306,25

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50(1)**
LIBELLE : RENOVATION DES ECOLES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00		50 656,80
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 494,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00			0,00		3 494,40
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 816,90
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00			0,00		15 816,90
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 345,50
2313	Constructions	0,00	0,00			0,00		31 345,50

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -50 656,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51(1)
LIBELLE : AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES ESPACES PUBLICS

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 53 369,98		
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 105,88
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00			0,00		1 758,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00		6 347,52
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		45 264,10
2313	Constructions	0,00	0,00			0,00		3 178,70
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00		0,00		42 085,40



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -53 369,98

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 53(1)**
LIBELLE : REHABILITATION MAISON CARREE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00	116 040,13
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 584,23
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	53 584,23
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	756,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 699,90
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	61 699,90

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -116 040,13

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 54(1)****LIBELLE : MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)		Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00		B 27 815,84	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		11 451,36	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00			0,00	11 451,36	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		16 364,48	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00			0,00	16 364,48	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -27 815,84

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55(1)
LIBELLE : DEMOLITION MAISON CANTA AMENAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)		Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00		B 88 242,18	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		88 242,18	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00			0,00	1 451,58	
2313	Constructions	0,00	0,00			0,00	32 118,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00			0,00	54 672,60	



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -88 242,18

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58(1)**
LIBELLE : VOIE VERTE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 713 100,69	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 782,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	23 782,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 318,69
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	493 088,28
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	172 448,41
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	23 782,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -713 100,69

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 64(1)**
LIBELLE : CUISINE CENTRALE

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	0,00	B	392 146,91
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		392 146,91
2031	Frais d'études	0,00	0,00			0,00		392 146,91
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -392 146,91

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 65(1)
LIBELLE : EXTENSION REFECTOIRE FRAT

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 250 514,49		
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	84 044,22		
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	84 044,22		
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 720,24
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00		3 720,24
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		162 750,03
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00		162 750,03

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -250 514,49

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 66(1)**
LIBELLE : JARDINS COOPERATIFS COMMUNAUX

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	0,00	B 227 392,93
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 326,65
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	8 326,65
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 066,28
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	219 066,28

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -227 392,93

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 67(1)
LIBELLE : REHABILITATION GYMNASSE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 468 661,08	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	132 663,77	
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	132 663,77	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	122 718,95	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	84 183,28	
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	36 014,35	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	2 011,32	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	510,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	213 278,36	
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	124 520,08	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	88 758,28	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -468 661,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 69(1)**
LIBELLE : RUE HUMBERT ROSSILLON

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 576,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	576,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	576,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -576,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 71(1)

LIBELLE : CREATION ZONES STATIONNEMENT REGLEMENTE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		389 000,00	A 339 402,44	0,00	1 123,20	B 353 044,88
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	14 916,00	0,00	0,00	14 916,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	14 916,00		0,00	14 916,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	389 000,00	324 486,44	0,00	1 123,20	338 128,88
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	54 321,00		1 123,20	54 321,00
2152	Installations de voirie	0,00	6 949,44		0,00	20 591,88
2188	Autres immobilisations corporelles	279 000,00	263 216,00		0,00	263 216,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -339 402,44	D - B -353 044,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 74(1)**
LIBELLE : REHABILITATION MARTINIERE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	0,00	B	60 853,85
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 182,02
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00			0,00		2 182,02
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58 671,83
2313	Constructions	0,00	0,00			0,00		58 671,83

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -60 853,85

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75(1)
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE DE LA PAIX

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00		2 106,59
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 106,59
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00			0,00		2 106,59
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -2 106,59

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76(1)
LIBELLE : REHABILITATION ECOLE FRATERNITE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		367 000,00	A 50 503,20	0,00	297 674,60	B 811 427,07
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	367 000,00	50 503,20	0,00	297 674,60	582 226,20
2031	Frais d'études	367 000,00	50 503,20		297 674,60	582 226,20
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	26 528,27
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	17 881,81
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	2 106,11
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	6 540,35
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	202 672,60
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	202 672,60

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -50 503,20	D - B -811 427,07

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 79(1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		236 000,00	A 51 984,61	0,00	184 015,39	B 51 984,61
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	236 000,00	1 980,60	0,00	0,00	1 980,60
2031	Frais d'études	236 000,00	1 980,60		0,00	1 980,60
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	4 391,11	0,00	0,00	4 391,11
2111	Terrains nus	0,00	3 007,20		0,00	3 007,20
21533	Réseaux câblés	0,00	1 383,91		0,00	1 383,91
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	45 612,90	0,00	184 015,39	45 612,90
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	339,30		0,00	339,30
2313	Constructions	0,00	0,00		184 015,39	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	45 273,60		0,00	45 273,60

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -51 984,61	D - B -51 984,61

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80(1)
LIBELLE : CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	0,00	B 4 608,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 608,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	4 608,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -4 608,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81(1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		302 556,86	A 210 836,43	0,00	0,00	B 461 114,13
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	8 354,47	0,00	0,00	28 038,55
2031	Frais d'études	0,00	8 354,47		0,00	28 038,55
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	27 157,10	0,00	0,00	0,00	108 628,38
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	27 157,10	0,00		0,00	108 628,38
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 209,34
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	4 314,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	5 895,34
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	275 399,76	202 481,96	0,00	0,00	314 237,86
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 900,00	2 850,00		0,00	2 850,00
2315	Install., matériel et outill. technique	268 499,76	199 631,96		0,00	311 387,86

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -210 836,43	D - B -461 114,13

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 82(1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	0,00	B	106 642,22
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		106 642,22
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00			0,00		106 642,22



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -106 642,22

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 83(1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES

		Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire	
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)		Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00		B 0,00	12 132,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	12 132,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00			0,00		12 132,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -12 132,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89(1)
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIERS VOIRIE 4 ET 5

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		473 395,59	A 164 577,57	0,00	103 360,36	B 586 454,82
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	413 805,99	92 756,01	0,00	29 292,76	343 460,94
2031	Frais d'études	413 805,99	92 756,01		29 292,76	343 460,94
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	59 589,60	71 821,56	0,00	74 067,60	242 993,88
2151	Réseaux de voirie	22 819,80	14 008,50		56 445,00	160 162,02
2152	Installations de voirie	11 811,60	26 873,40		17 622,60	51 892,20
21533	Réseaux câblés	24 958,20	24 958,20		0,00	24 958,20
21534	Réseaux d'électrification	0,00	5 981,46		0,00	5 981,46
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -164 577,57	D - B -586 454,82

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**
OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90(1)
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIE DOUCE MAISON CAPOLO

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		113 000,00	A 68 663,40	0,00	24 879,84	B 69 383,40	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	720,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	113 000,00	0,00	0,00	24 879,84	0,00	
2151	Réseaux de voirie	113 000,00	0,00		24 879,84	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	68 663,40	0,00	0,00	68 663,40	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	68 663,40		0,00	68 663,40	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -68 663,40	D - B -69 383,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93(1)
LIBELLE : BATIMENT PERISCOLAIRE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		676 550,00	A 212 019,15	0,00	0,00	B 264 959,25
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	192 550,00	9 984,32	0,00	0,00	51 497,12
2031	Frais d'études	192 550,00	9 984,32		0,00	51 497,12
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 427,30
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	11 427,30
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	484 000,00	202 034,83	0,00	0,00	202 034,83
2313	Constructions	484 000,00	202 034,83		0,00	202 034,83

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -212 019,15	D - B -264 959,25

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94(1)**
LIBELLE : STADE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
DEPENSES		6 961 268,16	A 5 649 308,34	0,00	0,00	B 5 909 865,69
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	227 822,42	60 337,39	0,00	0,00	156 794,19
2031	Frais d'études	227 822,42	60 337,39		0,00	156 794,19
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	2 016,57	0,00	0,00	2 016,57
21533	Réseaux câblés	0,00	2 016,57		0,00	2 016,57
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	6 733 445,74	5 586 954,38	0,00	0,00	5 751 054,93
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 733 445,74	5 482 554,38		0,00	5 646 654,93
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	104 400,00		0,00	104 400,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C	0,00	0,00	278 309,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	278 309,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		278 309,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -5 649 308,34	D - B -5 909 865,69

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		51 696,26		51 696,26	
60612	Énergie - Électricité		302 445,64		302 445,64	
60613	Chauffage urbain		162 000,00		162 000,00	
60621	Combustibles		597,98		597,98	
60622	Carburants		25 519,36		25 519,36	
60623	Alimentation		139 818,10	536,08	139 282,02	
60628	Autres fournitures non stockées		3 899,22		3 899,22	
60631	Fournitures d'entretien		13 759,20	560,07	13 199,13	
60632	Fournitures de petit équipement		51 419,54	6 010,38	45 409,16	
60633	Fournitures de voirie		6 768,93		6 768,93	
60636	Habillement et Vêtements de travail		11 695,97	1 176,21	10 519,76	
6064	Fournitures administratives		8 039,61	13,92	8 025,69	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		17 784,05	2 838,20	14 945,85	
6067	Fournitures scolaires		26 767,91		26 767,91	
6068	Autres matières et fournitures.		54 866,15	4 774,03	50 092,12	
611	Contrats de prestations de services		431 911,20	123 414,54	308 496,66	
61351	Matériel roulant		6 071,18		6 071,18	
61358	Autres		354 271,84	187 542,32	166 729,52	
614	Charges locatives et de copropriété		59 697,72		59 697,72	
61521	Terrains		62 187,06		62 187,06	
615221	Bâtiments publics		60 748,13	19 402,71	41 345,42	
615228	Autres bâtiments		5 277,14	2 595,00	2 682,14	
615232	Réseaux		350,56		350,56	
61524	Bois et forêts		13 351,80		13 351,80	
61551	Matériel roulant		15 135,53		15 135,53	
61558	Autres biens mobiliers		25 190,85	7 801,47	17 389,38	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6156	Maintenance		144 880,45	6 198,16	138 682,29	
6161	Multirisques		61 698,45		61 698,45	
6168	Autres		96 991,24		96 991,24	
6182	Documentation générale et technique		21 685,81	382,84	21 302,97	
6184	Versements à des organismes de formation		25 553,01	1 194,00	24 359,01	
6188	Autres frais divers		56 397,39	5 888,96	50 508,43	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		110,00		110,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		204 535,17	50 519,78	154 015,39	
6227	Frais d'actes et de contentieux		2 186,03		2 186,03	
6231	Annonces et insertions		7 878,66		7 878,66	
6232	Fêtes et cérémonies		33 057,41	4 074,72	28 982,69	
6236	Catalogues et imprimés		18 867,46	632,40	18 235,06	
6238	Divers		2 052,00		2 052,00	
6247	Transports collectifs du personnel		2 612,02		2 612,02	
6248	Divers		19 288,50		19 288,50	
6251	Voyages, déplacements et missions		5 389,79	631,49	4 758,30	
6261	Frais d'affranchissement		13 728,91	960,44	12 768,47	
6262	Frais de télécommunications		28 979,94	121,12	28 858,82	
627	Services bancaires et assimilés.		1 776,18		1 776,18	
6281	Concours divers (cotisations...)		6 329,54		6 329,54	
6282	Frais de gardiennage		1 638,60	360,00	1 278,60	
6283	Frais de nettoyage des locaux		201 144,45	12 346,49	188 797,96	
6284	Redevance pour services rendus		13 945,61		13 945,61	
62876	Au GFP de rattachement		4 778,19		4 778,19	
62878	A des tiers		46 725,56	10 385,48	36 340,08	
6288	Autres		73 166,52	2 280,00	70 886,52	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
63512	Taxes foncières		42 984,00		42 984,00	
63513	Autres impôts locaux		11 199,00		11 199,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 634 283,84	3 060 850,82	452 640,81	2 608 210,01	26 073,83
6218	Autre personnel extérieur		779,21		779,21	
6331	Versement mobilité		30 364,10		30 364,10	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		13 804,04		13 804,04	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		62 893,68	2 685,76	60 207,92	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		8 281,85		8 281,85	
64111	Rémunération principale		1 663 337,08	1 876,44	1 661 460,64	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		77 653,10		77 653,10	
64113	NBI		24 003,97		24 003,97	
64118	Autres indemnités.		654 437,96		654 437,96	
64131	Rémunérations		762 623,58		762 623,58	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		34 438,24		34 438,24	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		8 639,81		8 639,81	
64138	Primes et autres indemnités		220 149,17		220 149,17	
64168	Autres emplois aidés		66 033,51		66 033,51	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		565 542,39		565 542,39	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		601 159,54		601 159,54	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		44 961,71		44 961,71	
64731	Versées directement		12 082,70		12 082,70	
6474	Versements aux œuvres sociales		26 878,66		26 878,66	
6475	Médecine du travail, pharmacie		12 803,85	814,63	11 989,22	
6478	Autres charges sociales diverses		37 629,30		37 629,30	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6488	Autres		7 013,87		7 013,87	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000 000,00	4 935 511,32	5 376,83	4 930 134,49	69 865,51
739211	Attribution de compensation		456 886,24		456 886,24	
total chapitre 014	Atténuations de produits	456 952,00	456 886,24		456 886,24	65,76
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65188	Autres		2 334,00		2 334,00	
65311	Indemnités de fonction		100 042,20		100 042,20	
65312	Frais de mission et de déplacement		538,10		538,10	
65313	Cotisations de retraite		4 974,04		4 974,04	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		9 645,58		9 645,58	
6541	Créances admises en non-valeur		7 188,37		7 188,37	
65568	Autres contributions		3 495,25		3 495,25	
657348	Autres communes		8 280,00	1 800,00	6 480,00	
657363	CCAS/CIAS		20 000,00		20 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé		110 574,70		110 574,70	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		13 885,10	7 580,54	6 304,56	
65818	Autres		30 272,09	1 413,60	28 858,49	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		5 201,95		5 201,95	
65883	Déficits sur opérations de gestion		0,50		0,50	
65888	Autres		392,88	67,65	325,23	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	361 865,00	316 824,76	10 861,79	305 962,97	55 902,03
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		8 453 100,84	8 770 073,14	468 879,43	8 301 193,71	151 907,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance		61 866,45		61 866,45	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		14 869,57	16 560,58	-1 691,01	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 66	Charges financières	71 000,00	76 736,02	16 560,58	60 175,44	10 824,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000,00		3 000,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	6 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	534 776,00				534 776,00
Total des dépenses réelles et mixtes		9 064 876,84	8 849 809,16	485 440,01	8 364 369,15	700 507,69
total chapitre 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		467 356,24		467 356,24	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		951 866,76		951 866,76	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 419 356,24	1 419 223,00		1 419 223,00	133,24
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 419 356,24	1 419 223,00		1 419 223,00	133,24
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		10 484 233,08	10 269 032,16	485 440,01	9 783 592,15	700 640,93
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		10 484 233,08	10 269 032,16	485 440,01	9 783 592,15	700 640,93

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		30 101,46		30 101,46	
total chapitre 013	Atténuations de charges	70 000,00	30 101,46		30 101,46	39 898,54
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		2 640,00		2 640,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		74 359,94	300,00	74 059,94	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		11 780,07		11 780,07	
70384	Forfait de post-stationnement		364,20		364,20	
70388	Autres redevances et recettes diverses		42 835,00		42 835,00	
70632	A caractère de loisirs		93 134,10		93 134,10	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		41 526,00		41 526,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		140 548,74	248,45	140 300,29	
706888	Autres		228 155,29		228 155,29	
70878	par des tiers		2 693,25	25,00	2 668,25	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	510 700,00	638 036,59	573,45	637 463,14	-126 763,14
738	Autres impôts et taxes		22 585,00	22 585,00		
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)		22 585,00	22 585,00		
73111	Impôts directs locaux		3 256 912,00	2 745,00	3 254 167,00	
73118	Autres contributions directes		21 185,00		21 185,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		397 427,00		397 427,00	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		146 337,96		146 337,96	
73154	Droits de place		2 605,25		2 605,25	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		4 757,76		4 757,76	
7318	Autres		150,00		150,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 856 910,00	3 829 374,97	2 745,00	3 826 629,97	30 280,03
74111	Dotation forfaitaire des communes		626 164,00		626 164,00	
744	FCTVA		2 291,05		2 291,05	
74718	Autres		28 595,35		28 595,35	
74751	GFP de rattachement		11 438,00		11 438,00	
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi		1 637,30		1 637,30	
747888	Autres		124 840,13		124 840,13	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		6 183,00		6 183,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		5 575,00		5 575,00	
74888	Autres		2 647 868,00		2 647 868,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	3 182 864,00	3 454 591,83		3 454 591,83	-271 727,83
752	Revenus des immeubles		989 409,42	40 409,00	949 000,42	
75738	Autres		79,00		79,00	
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		9,00		9,00	
75888	Autres		107 998,72		107 998,72	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 395 000,00	1 097 496,14	40 409,00	1 057 087,14	337 912,86
Total des recettes de gestion des services		9 015 474,00	9 072 185,99	66 312,45	9 005 873,54	9 600,46
7688	Autres		1 079,64		1 079,64	
total chapitre 76	Produits financiers		1 079,64		1 079,64	-1 079,64
775	Produits des cessions d'immobilisations		292 133,12		292 133,12	
total chapitre 77	Produits spécifiques	292 133,12	292 133,12		292 133,12	
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		9 307 607,12	9 365 398,75	66 312,45	9 299 086,30	8 520,82
7761	<i>Défauts sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		175 223,12		175 223,12	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
77681	Neutralisation des amortissements		113 850,18	1 264,97	112 585,21	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		42 060,00	1 000,00	41 060,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 423,12	331 133,30	2 264,97	328 868,33	3 554,79
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		332 423,12	331 133,30	2 264,97	328 868,33	3 554,79
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		9 640 030,24	9 696 532,05	68 577,42	9 627 954,63	12 075,61
002 Résultat de fonctionnement reporté		844 202,84				
Total des recettes de la section de fonctionnement		10 484 233,08	9 696 532,05	68 577,42	9 627 954,63	856 278,45



III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		2 275 014,74	558 178,92	1 716 835,82	1 763 999,96
Autres immobilisations incorporelles		2 537 719,27	850 185,19	1 687 534,08	1 921 861,94
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 549 327,34	2 190,30	4 547 137,04	4 291 776,25
Constructions		34 326 586,09	1 278 664,05	33 047 922,04	32 015 619,05
Réseaux et installations de voirie		13 287 659,78	242 496,26	13 045 163,52	12 682 342,56
Réseaux divers		1 576 234,26	66 830,02	1 509 404,24	1 431 018,44
Installations techniques, agencements et matériel		849 292,03	373 562,35	475 729,68	508 097,63
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 805 556,61	2 954 113,01	1 851 443,60	1 649 473,56
Immobilisations corporelles en cours		10 231 178,69		10 231 178,69	3 081 841,09
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		766 857,56		766 857,56	766 857,56
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 726 637,73		2 726 637,73	3 723 947,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		77 932 064,10	6 326 220,10	71 605 844,00	63 836 835,31
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		50,00		50,00	8 023,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		78 215,22		78 215,22	83 382,37
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		202 169,33		202 169,33	59 582,86
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		280 434,55		280 434,55	150 988,23
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		5 291 891,59		5 291 891,59	11 977 001,19
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		5 291 891,59		5 291 891,59	11 977 001,19
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					1,28
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		83 504 390,24	6 326 220,10	77 178 170,14	75 964 826,01



III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		5 522 777,12	5 522 777,12
Fonds globalisés		10 139 274,21	9 502 318,27
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		160 240,00	
Rattachées à un actif non amortissable		5 478 566,63	5 372 302,63
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		32 114 455,81	32 402 264,14
RÉSERVES		17 031 729,28	17 031 729,28
REPORT A NOUVEAU		844 202,84	1 211 667,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-155 637,52	-367 464,86
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		71 135 608,37	70 675 594,28
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		785 557,00	785 557,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		785 557,00	785 557,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATOIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 716 062,38	2 969 735,10
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		539 792,46	89 644,40
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 255 854,84	3 059 379,50
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 874 804,11	1 330 162,70
Dettes fiscales et sociales		45 580,04	5 273,49
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		15 477,34	31 215,43
Autres dettes non financières		64 733,66	77 588,78
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		2 000 595,15	1 444 240,40
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		6 042 006,99	5 289 176,90
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		554,78	54,83
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		77 178 170,14	75 964 826,01



III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		628 455,05	602 369,32	26 085,73
Participations		166 510,78	92 136,58	74 374,20
Compensations, autres attributions et autres participations		2 659 626,00	2 579 223,08	80 402,92
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 369 743,73	3 086 478,87	283 264,86
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		637 463,14	562 773,85	74 689,29
Produits des cessions d'actifs		292 133,12	5 276 037,67	-4 983 904,55
Autres produits de gestion		1 057 087,14	1 765 247,80	-708 160,66
Production stockée et immobilisée			46 919,60	-46 919,60
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			5 297,91	-5 297,91
Reprises du financement rattaché à un actif		41 060,00		41 060,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		112 585,21	120 438,09	-7 852,88
Neutralisation des moins-values de cession		175 223,12		175 223,12
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		9 139 887,29	14 136 922,77	-4 997 035,48
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		2 554 806,22	2 498 145,90	56 660,32
Charges de personnel		4 786 595,91	4 472 565,03	314 030,88
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		3 486 352,39	3 246 704,24	239 648,15
<i>Dont charges sociales</i>		1 300 243,52	1 225 860,79	74 382,73
Indemnités des élus (et membres du CESR)		115 199,92	110 062,40	5 137,52
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		50 879,10	68 851,64	-17 972,54
Impôts et taxes		166 840,91	144 376,12	22 464,79
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		951 866,76	1 700 714,83	-748 848,07
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		467 356,24	29 403,00	437 953,24
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			5 246 634,67	-5 246 634,67
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		9 093 545,06	14 270 753,59	-5 177 208,53
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		139 388,70	163 798,00	-24 409,30
Dont ménages		2 334,00	7 100,00	-4 766,00
Dont personnes morales de droit privé		110 574,70	129 498,00	-18 923,30
Dont collectivités territoriales		6 480,00	7 200,00	-720,00
Dont autres organismes publics		20 000,00	20 000,00	
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		3 495,25	4 150,84	-655,59
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		142 883,95	167 948,84	-25 064,89
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-96 541,72	-301 779,66	205 237,94
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		1 079,64	301,95	777,69
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		1 079,64	301,95	777,69
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		60 175,44	65 987,15	-5 811,71
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		60 175,44	65 987,15	-5 811,71
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-59 095,80	-65 685,20	6 589,40
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-155 637,52	-367 464,86	211 827,34

**III – ÉTATS FINANCIERS****Annexe**

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		5 245 445,35					5 245 445,35			5 245 445,35
10222	F.C.T.V.A.		6 490 936,09				199 682,59		6 690 618,68		6 690 618,68
10226	Taxe d'aménagement		2 623 408,82				437 273,35		3 060 682,17		3 060 682,17
10228	Autres fonds d'investissement		387 973,36						387 973,36		387 973,36
	Sous Total compte 1022		9 502 318,27				636 955,94		10 139 274,21		10 139 274,21
10251	Dons et legs en capital		277 331,77						277 331,77		277 331,77
	Sous Total compte 1025		277 331,77						277 331,77		277 331,77
	Sous Total compte 102		15 025 095,39				636 955,94		15 662 051,33		15 662 051,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		17 031 729,28						17 031 729,28		17 031 729,28
	Sous Total compte 106		17 031 729,28						17 031 729,28		17 031 729,28
	Sous Total compte 10		32 056 824,67				636 955,94		32 693 780,61		32 693 780,61
110	Report à nouveau (solde créditeur)	1 211 667,70	367 464,86					367 464,86	1 211 667,70		844 202,84
	Sous Total compte 11	1 211 667,70	367 464,86					367 464,86	1 211 667,70		844 202,84
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	367 464,86		367 464,86				367 464,86	367 464,86		
	Sous Total compte 12	367 464,86		367 464,86				367 464,86	367 464,86		
1318	Autres						201 300,00		201 300,00		201 300,00
	Sous Total compte 131						201 300,00		201 300,00		201 300,00
1321	État et établissements nationaux		33 856,91						33 856,91		33 856,91
1322	Régions		820 963,28						820 963,28		820 963,28
1323	Départements		3 504 536,71				106 264,00		3 610 800,71		3 610 800,71
13251	GFP de rattachement		174 931,03						174 931,03		174 931,03
13258	Autres groupements		89 151,47						89 151,47		89 151,47

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1325		264 082,50						264 082,50		264 082,50
1326	Autres établissements publics locaux		342 602,92						342 602,92		342 602,92
13278	Autres fonds européens		19 040,58						19 040,58		19 040,58
	Sous Total compte 1327		19 040,58						19 040,58		19 040,58
1328	Autres		351 387,48						351 387,48		351 387,48
	Sous Total compte 132		5 336 470,38				106 264,00		5 442 734,38		5 442 734,38
1345	Amendes de radars automatiques et amende		35 832,25						35 832,25		35 832,25
	Sous Total compte 134		35 832,25						35 832,25		35 832,25
13918	Autres					42 060,00	1 000,00	42 060,00	1 000,00	41 060,00	
	Sous Total compte 1391					42 060,00	1 000,00	42 060,00	1 000,00	41 060,00	
	Sous Total compte 139					42 060,00	1 000,00	42 060,00	1 000,00	41 060,00	
	Sous Total compte 13		5 372 302,63				42 060,00	308 564,00	42 060,00	5 680 866,63	
15111	Provisions pour litiges et contentieux (785 557,00						785 557,00		785 557,00
	Sous Total compte 1511		785 557,00						785 557,00		785 557,00
	Sous Total compte 151		785 557,00						785 557,00		785 557,00
	Sous Total compte 15		785 557,00						785 557,00		785 557,00
1641	Emprunts en euros		2 953 174,52			251 981,71		251 981,71	2 953 174,52		2 701 192,81
	Sous Total compte 164		2 953 174,52			251 981,71		251 981,71	2 953 174,52		2 701 192,81
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 741,00			3 085,00	2 300,00	3 085,00	8 041,00		4 956,00
168758	Autres groupements		83 903,40			5 993,10		5 993,10	83 903,40		77 910,30
	Sous Total compte 16875		83 903,40			5 993,10		5 993,10	83 903,40		77 910,30
16878	Autres organismes et particuliers							456 926,16		456 926,16	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Sous Total compte 1687		83 903,40			5 993,10	456 926,16	5 993,10	540 829,56		534 836,46
	Intérêts courus sur emprunts auprès des		16 560,58	16 560,58	14 869,57			16 560,58	31 430,15		14 869,57
	Sous Total compte 1688		16 560,58	16 560,58	14 869,57			16 560,58	31 430,15		14 869,57
	Sous Total compte 168		100 463,98	16 560,58	14 869,57	5 993,10	456 926,16	22 553,68	572 259,71		549 706,03
192	Sous Total compte 16		3 059 379,50	16 560,58	14 869,57	261 059,81	459 226,16	277 620,39	3 533 475,23		3 255 854,84
	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	32 910 422,62				175 223,12		175 223,12	32 910 422,62		32 735 199,50
193	Autres neutralisations et régularisation	387 720,39						387 720,39		387 720,39	
198	Neutralisation des amortissements	120 438,09				113 850,18	1 264,97	234 288,27	1 264,97	233 023,30	
	Sous Total compte 19	508 158,48	32 910 422,62			289 073,30	1 264,97	797 231,78	32 911 687,59		32 114 455,81
	Total classe 1	875 623,34	75 396 154,12	384 025,44	382 334,43	592 193,11	1 406 011,07	1 851 841,89	77 184 499,62	661 803,69	75 994 461,42
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	129 636,79				2 472,59		132 109,38		132 109,38	
2031	Frais d'études	1 915 430,01			10 134,00	356 208,57	444 083,54	2 271 638,58	454 217,54	1 817 421,04	
2033	Frais d'insertion	1 135,44						1 135,44		1 135,44	
	Sous Total compte 203	1 916 565,45			10 134,00	356 208,57	444 083,54	2 272 774,02	454 217,54	1 818 556,48	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	6 648,05			6 648,05			6 648,05	6 648,05		
2041413	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	661 392,00						661 392,00		661 392,00	
	Sous Total compte 204141	668 040,05			6 648,05			668 040,05	6 648,05	661 392,00	
	Sous Total compte 20414	668 040,05			6 648,05			668 040,05	6 648,05	661 392,00	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	438 415,33				4 671,07		4 671,07		4 671,07	
2041513	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	438 415,33						438 415,33		438 415,33	
	Sous Total compte 204151	438 415,33				4 671,07		443 086,40		443 086,40	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041582	Bâtiments et installations	516 857,34						516 857,34		516 857,34	
	Sous Total compte 204158	516 857,34						516 857,34		516 857,34	
	Sous Total compte 20415	955 272,67				4 671,07		959 943,74		959 943,74	
	Sous Total compte 2041	1 623 312,72			6 648,05	4 671,07		1 627 983,79	6 648,05	1 621 335,74	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	8 604,00						8 604,00		8 604,00	
20422	Bâtiments et installations	584 325,00				60 750,00		645 075,00		645 075,00	
	Sous Total compte 2042	592 929,00				60 750,00		653 679,00		653 679,00	
	Sous Total compte 204	2 216 241,72			6 648,05	65 421,07		2 281 662,79	6 648,05	2 275 014,74	
2051	Concessions et droits similaires	535 369,75				51 683,66		587 053,41		587 053,41	
	Sous Total compte 205	535 369,75				51 683,66		587 053,41		587 053,41	
	Sous Total compte 20	4 797 813,71			16 782,05	475 785,89	444 083,54	5 273 599,60	460 865,59	4 812 734,01	
2111	Terrains nus	3 012 251,70				514 265,56	467 356,24	3 526 517,26	467 356,24	3 059 161,02	
2112	Terrains de voirie	6 499,80						6 499,80		6 499,80	
2116	Cimetière	8 960,40						8 960,40		8 960,40	
	Sous Total compte 211	3 027 711,90				514 265,56	467 356,24	3 541 977,46	467 356,24	3 074 621,22	
2128	Autres agencements et aménagements	1 265 724,55				208 981,57		1 474 706,12		1 474 706,12	
	Sous Total compte 212	1 265 724,55				208 981,57		1 474 706,12		1 474 706,12	
21311	Bâtiments administratifs	826 456,56						826 456,56		826 456,56	
21312	Bâtiments scolaires	5 519 578,55				35 346,00		5 554 924,55		5 554 924,55	
21316	Équipements du cimetière	343 122,21				629,00		343 751,21		343 751,21	
21318	Autres bâtiments publics	23 477 559,63				822 070,61		24 299 630,24		24 299 630,24	
	Sous Total compte 2131	30 166 716,95				858 045,61		31 024 762,56		31 024 762,56	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21321	Immeubles de rapport					190 000,00		190 000,00		190 000,00	
21328	Autres bâtiments privés					97 299,91		97 299,91		97 299,91	
	Sous Total compte 2132					287 299,91		287 299,91		287 299,91	
21351	Bâtiments publics	462 035,28				18 984,45		481 019,73		481 019,73	
21352	Bâtiments privés	166 831,97						166 831,97		166 831,97	
	Sous Total compte 2135	628 867,25				18 984,45		647 851,70		647 851,70	
2138	Autres constructions	2 293 786,42				72 885,50		2 366 671,92		2 366 671,92	
	Sous Total compte 213	33 089 370,62				1 237 215,47		34 326 586,09		34 326 586,09	
2151	Réseaux de voirie	8 870 965,17				337 892,01		9 208 857,18		9 208 857,18	
2152	Installations de voirie	4 012 590,78				66 211,82		4 078 802,60		4 078 802,60	
21533	Réseaux câblés	308 025,35				71 076,32		379 101,67		379 101,67	
21534	Réseaux d'électrification	603 111,72				11 801,22		614 912,94		614 912,94	
21536	Réseaux d'alerte	20 988,22						20 988,22		20 988,22	
21538	Autres réseaux	557 470,03				3 761,40		561 231,43		561 231,43	
	Sous Total compte 2153	1 489 595,32				86 638,94		1 576 234,26		1 576 234,26	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	63 944,01				13 607,37		77 551,38		77 551,38	
	Sous Total compte 2156	63 944,01				13 607,37		77 551,38		77 551,38	
215731	Matériel roulant	94 283,50						94 283,50		94 283,50	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	80 955,03						80 955,03		80 955,03	
	Sous Total compte 21573	175 238,53						175 238,53		175 238,53	
21578	Autre matériel technique	31 530,96						31 530,96		31 530,96	
	Sous Total compte 2157	206 769,49						206 769,49		206 769,49	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres installations, matériel et outill	551 671,64				13 299,52		564 971,16		564 971,16	
	Sous Total compte 215	15 195 536,41				517 649,66		15 713 186,07		15 713 186,07	
21621	Biens sous-jacents	61 279,60				1 814,75		63 094,35		63 094,35	
	Sous Total compte 2162	61 279,60				1 814,75		63 094,35		63 094,35	
	Sous Total compte 216	61 279,60				1 814,75		63 094,35		63 094,35	
2181	Installations générales, agencements et	35 007,14						35 007,14		35 007,14	
21828	Autres matériels de transport	904 606,71				11 300,00		915 906,71		915 906,71	
	Sous Total compte 2182	904 606,71				11 300,00		915 906,71		915 906,71	
21831	Matériel informatique scolaire	61 074,00						61 074,00		61 074,00	
21838	Autre matériel informatique	540 122,64				90 457,78		630 580,42		630 580,42	
	Sous Total compte 2183	601 196,64				90 457,78		691 654,42		691 654,42	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 074,12				18 595,73		108 669,85		108 669,85	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	421 081,73				23 431,93		444 513,66		444 513,66	
	Sous Total compte 2184	511 155,85				42 027,66		553 183,51		553 183,51	
2185	Matériel de téléphonie	792,00				11 078,16		11 870,16		11 870,16	
2188	Autres	2 165 129,65				369 710,67		2 534 840,32		2 534 840,32	
	Sous Total compte 218	4 217 887,99				524 574,27		4 742 462,26		4 742 462,26	
	Sous Total compte 21	56 857 511,07				3 004 501,28	467 356,24	59 862 012,35	467 356,24	59 394 656,11	
2312	Agencements et aménagements de terrains	165 552,13				5 485 743,68		5 651 295,81		5 651 295,81	
2313	Constructions	19 293,90				1 363 119,29	117 189,55	1 382 413,19	117 189,55	1 265 223,64	
2315	Installations, matériel et outillage tec	2 896 995,06				370 535,38	1 591,20	3 267 530,44	1 591,20	3 265 939,24	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Sous Total compte 231	3 081 841,09				7 219 398,35	118 780,75	10 301 239,44	118 780,75	10 182 458,69	
	Avances versées sur commandes d'immobili					104 400,00	55 680,00	104 400,00	55 680,00	48 720,00	
	Sous Total compte 23	3 081 841,09				7 323 798,35	174 460,75	10 405 639,44	174 460,75	10 231 178,69	
248	Autres mises en affectation	766 857,56						766 857,56		766 857,56	
	Sous Total compte 24	766 857,56						766 857,56		766 857,56	
261	Titres de participation					5 500,00		5 500,00		5 500,00	
266	Autres formes de participation	26 462,86						26 462,86		26 462,86	
	Sous Total compte 26	26 462,86				5 500,00		31 962,86		31 962,86	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	13,64						13,64		13,64	
27638	Autres établissements publics	3 697 470,77				267 542,17	1 270 351,71	3 965 012,94	1 270 351,71	2 694 661,23	
	Sous Total compte 2763	3 697 470,77				267 542,17	1 270 351,71	3 965 012,94	1 270 351,71	2 694 661,23	
	Sous Total compte 276	3 697 470,77				267 542,17	1 270 351,71	3 965 012,94	1 270 351,71	2 694 661,23	
	Sous Total compte 27	3 697 484,41				267 542,17	1 270 351,71	3 965 026,58	1 270 351,71	2 694 674,87	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		93 418,11				1 370,35		94 788,46		94 788,46
28031	Frais d'études		191 573,02	10 134,00			135 343,66	10 134,00	326 916,68		316 782,68
	Sous Total compte 2803	191 573,02	10 134,00			135 343,66	10 134,00	326 916,68		316 782,68	
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		5 320,00	6 648,05			1 328,05	6 648,05	6 648,05		
28041413	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		22 046,40				22 046,40		44 092,80		44 092,80
	Sous Total compte 2804141	27 366,40	6 648,05			23 374,45	6 648,05	50 740,85		44 092,80	
	Sous Total compte 280414	27 366,40	6 648,05			23 374,45	6 648,05	50 740,85		44 092,80	
28041511	Biens mobiliers, matériel et études						101,21		101,21		101,21

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041513	Projets d'infrastructures d'intérêt national		14 613,84				14 613,84		29 227,68		29 227,68
	Sous Total compte 2804151		14 613,84				14 715,05		29 328,89		29 328,89
28041582	Bâtiments et installations		106 580,78				22 435,61		129 016,39		129 016,39
	Sous Total compte 2804158		106 580,78				22 435,61		129 016,39		129 016,39
	Sous Total compte 280415		121 194,62				37 150,66		158 345,28		158 345,28
	Sous Total compte 28041		148 561,02	6 648,05			60 525,11	6 648,05	209 086,13		202 438,08
280421	Biens mobiliers, matériel et études		9 267,93				1 720,80		10 988,73		10 988,73
280422	Bâtiments et installations		294 412,81				50 339,30		344 752,11		344 752,11
	Sous Total compte 28042		303 680,74				52 060,10		355 740,84		355 740,84
	Sous Total compte 2804		452 241,76	6 648,05			112 585,21	6 648,05	564 826,97		558 178,92
2805	Concessions et droits similaires, brevet		374 718,92				63 895,13		438 614,05		438 614,05
	Sous Total compte 280		1 111 951,81	16 782,05			313 194,35	16 782,05	1 425 146,16		1 408 364,11
28128	Autres agencements et aménagements		1 660,20				530,10		2 190,30		2 190,30
	Sous Total compte 2812		1 660,20				530,10		2 190,30		2 190,30
281311	Bâtiments administratifs		4 072,00				647,00		4 719,00		4 719,00
281312	Bâtiments scolaires		36 018,00				6 600,00		42 618,00		42 618,00
281316	Équipements du cimetière		9 214,10				1 343,70		10 557,80		10 557,80
281318	Autres bâtiments publics		671 388,82				108 764,00		780 152,82		780 152,82
	Sous Total compte 28131		720 692,92				117 354,70		838 047,62		838 047,62
281351	Bâtiments publics		16 526,49				4 008,78		20 535,27		20 535,27
281352	Bâtiments privés		912,16						912,16		912,16
	Sous Total compte 28135		17 438,65				4 008,78		21 447,43		21 447,43

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28138	Autres constructions		335 620,00				83 549,00		419 169,00		419 169,00
	Sous Total compte 2813		1 073 751,57				204 912,48		1 278 664,05		1 278 664,05
28152	Installations de voirie		201 213,39				41 282,87		242 496,26		242 496,26
281533	Réseaux câblés		4 610,03				2 483,05		7 093,08		7 093,08
281534	Réseaux d'électrification		11 138,22				1 610,66		12 748,88		12 748,88
281538	Autres réseaux		42 828,63				4 159,43		46 988,06		46 988,06
	Sous Total compte 28153		58 576,88				8 253,14		66 830,02		66 830,02
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		37 924,38				8 947,35		46 871,73		46 871,73
	Sous Total compte 28156		37 924,38				8 947,35		46 871,73		46 871,73
2815731	Matériel roulant		40 838,24				3 124,84		43 963,08		43 963,08
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		41 054,43				26 111,29		67 165,72		67 165,72
	Sous Total compte 281573		81 892,67				29 236,13		111 128,80		111 128,80
281578	Autre matériel technique						930,96		930,96		930,96
	Sous Total compte 28157		81 892,67				30 167,09		112 059,76		112 059,76
28158	Autres installations, matériel et outill		194 470,46				20 160,40		214 630,86		214 630,86
	Sous Total compte 2815		574 077,78				108 810,85		682 888,63		682 888,63
28181	Installations générales, agencements et		2 705,43				1 517,01		4 222,44		4 222,44
281828	Autres matériels de transport		750 348,13				45 681,50		796 029,63		796 029,63
	Sous Total compte 28182		750 348,13				45 681,50		796 029,63		796 029,63
281831	Matériel informatique scolaire		2 238,95				5 433,84		7 672,79		7 672,79
281838	Autre matériel informatique		268 912,46				89 175,18		358 087,64		358 087,64
	Sous Total compte 28183		271 151,41				94 609,02		365 760,43		365 760,43

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		44 225,24				7 049,66		51 274,90		51 274,90
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		295 520,09				23 299,39		318 819,48		318 819,48
	Sous Total compte 28184		339 745,33				30 349,05		370 094,38		370 094,38
28185	Matériel de téléphonie						3 849,92		3 849,92		3 849,92
28188	Autres		1 265 743,73				148 412,48		1 414 156,21		1 414 156,21
	Sous Total compte 2818		2 629 694,03				324 418,98		2 954 113,01		2 954 113,01
	Sous Total compte 281		4 279 183,58				638 672,41		4 917 855,99		4 917 855,99
	Sous Total compte 28		5 391 135,39	16 782,05			951 866,76	16 782,05	6 343 002,15		6 326 220,10
	Total classe 2	69 227 970,70	5 391 135,39	16 782,05	16 782,05	11 077 127,69	3 308 119,00	80 321 880,44	8 716 036,44	77 932 064,10	6 326 220,10
4011	Fournisseurs		130 038,30	2 706 976,31	2 698 839,94			2 706 976,31	2 828 878,24		121 901,93
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			3 634,96	3 652,88			3 634,96	3 652,88		17,92
	Sous Total compte 4017			3 634,96	3 652,88			3 634,96	3 652,88		17,92
	Sous Total compte 401		130 038,30	2 710 611,27	2 702 492,82			2 710 611,27	2 832 531,12		121 919,85
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale			1 140,00	1 140,00			1 140,00	1 140,00		
	Sous Total compte 402			1 140,00	1 140,00			1 140,00	1 140,00		
4041	Fournisseurs d'immobilisations		739 235,20	8 264 965,36	8 998 006,75			8 264 965,36	9 737 241,95		1 472 276,59
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		12 978,93	5 126,66	1 618,44			5 126,66	14 597,37		9 470,71
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			187 895,60	187 895,60			187 895,60	187 895,60		
	Sous Total compte 4047		12 978,93	193 022,26	189 514,04			193 022,26	202 492,97		9 470,71
	Sous Total compte 404		752 214,13	8 457 987,62	9 187 520,79			8 457 987,62	9 939 734,92		1 481 747,30
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		447 910,27	447 910,27	271 136,96			447 910,27	719 047,23		271 136,96

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40			1 330 162,70	11 617 649,16	12 162 290,57		11 617 649,16	13 492 453,27		1 874 804,11
411	Redevables	68 427,97			1 169 352,81	1 169 065,23			1 237 780,78	1 169 065,23	68 715,55
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 860,57			145 452,02	146 782,00			147 312,59	146 782,00	530,59
4161	Créances douteuses	13 093,83			19 085,66	23 210,41			32 179,49	23 210,41	8 969,08
	Sous Total compte 416	13 093,83		19 085,66	23 210,41			32 179,49	23 210,41		8 969,08
	Sous Total compte 41	83 382,37		1 333 890,49	1 339 057,64			1 417 272,86	1 339 057,64		78 215,22
421	Personnel - Rémunérations dues		273,49	2 855 752,63	2 855 479,14			2 855 752,63	2 855 752,63		
427	Personnel - Oppositions			3 690,43	3 690,43			3 690,43	3 690,43		
	Sous Total compte 42		273,49	2 859 443,06	2 859 169,57			2 859 443,06	2 859 443,06		
431	Sécurité sociale			1 127 819,67	1 127 819,67			1 127 819,67	1 127 819,67		
437	Autres organismes sociaux		5 000,00	893 406,48	889 853,14			893 406,48	894 853,14		1 446,66
	Sous Total compte 43		5 000,00	2 021 226,15	2 017 672,81			2 021 226,15	2 022 672,81		1 446,66
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			115 366,60	115 366,60			115 366,60	115 366,60		
	Sous Total compte 442			115 366,60	115 366,60			115 366,60	115 366,60		
44311	Dépenses			317,00	317,00			317,00	317,00		
44312	Recettes - Amiable	50,00		3 258,00	3 258,00			3 308,00	3 258,00	50,00	
	Sous Total compte 4431	50,00		3 575,00	3 575,00			3 625,00	3 575,00	50,00	
44341	Dépenses		68 555,05	146 222,43	80 547,38			146 222,43	149 102,43		2 880,00
	Sous Total compte 4434		68 555,05	146 222,43	80 547,38			146 222,43	149 102,43		2 880,00
44351	Dépenses		4 198,81	357 527,66	358 107,04			357 527,66	362 305,85		4 778,19
44352	Recettes - Amiable	7 973,00		11 438,00	19 411,00			19 411,00	19 411,00		
	Sous Total compte 4435	7 973,00	4 198,81	368 965,66	377 518,04			376 938,66	381 716,85		4 778,19

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Dépenses			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00		
	Sous Total compte 4437			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00		
44381	Dépenses			233 095,47	286 794,12			233 095,47	286 794,12		53 698,65
	Sous Total compte 4438			233 095,47	286 794,12			233 095,47	286 794,12		53 698,65
	Sous Total compte 443	8 023,00	72 753,86	771 858,56	768 434,54			779 881,56	841 188,40		61 306,84
447	Autres impôts, taxes et versements assim			88 915,83	90 620,83			88 915,83	90 620,83		1 705,00
4486	Autres charges à payer				42 428,38				42 428,38		42 428,38
	Sous Total compte 448				42 428,38				42 428,38		42 428,38
	Sous Total compte 44	8 023,00	72 753,86	976 140,99	1 016 850,35			984 163,99	1 089 604,21		105 440,22
4510	Compte de rattachement avec... (à subdiv			31 215,43	37 058,09	21 320,00		37 058,09	52 535,43		15 477,34
	Sous Total compte 451			31 215,43	37 058,09	21 320,00		37 058,09	52 535,43		15 477,34
	Sous Total compte 45			31 215,43	37 058,09	21 320,00		37 058,09	52 535,43		15 477,34
4621	Créances sur cessions d'immobilisations				292 133,12	292 133,12		292 133,12	292 133,12		
	Sous Total compte 462				292 133,12	292 133,12		292 133,12	292 133,12		
466	Excédents de versement		500,71		1 899,50	2 344,81		1 899,50	2 845,52		946,02
46711	Autres comptes créateurs				229 256,92	230 456,92		229 256,92	230 456,92		1 200,00
	Sous Total compte 4671				229 256,92	230 456,92		229 256,92	230 456,92		1 200,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	7 586,77			1 034 380,49	889 460,02		1 041 967,26	889 460,02	152 507,24	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	12 292,18			1 969,00	10 741,51		14 261,18	10 741,51	3 519,67	
	Sous Total compte 4672	19 878,95			1 036 349,49	900 201,53		1 056 228,44	900 201,53	156 026,91	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	80,00			44 845,56	44 925,56		44 925,56	44 925,56		
	Sous Total compte 4675	80,00			44 845,56	44 925,56		44 925,56	44 925,56		

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4678	Déficits sur opérations de gestion			0,50	0,50			0,50	0,50		
	Sous Total compte 467	19 958,95		1 310 452,47	1 175 584,51			1 330 411,42	1 175 584,51	154 826,91	
4686	Charges à payer		631,49		631,49			631,49		631,49	
4687	Produits à recevoir	39 623,91		46 142,42	39 623,91			85 766,33	39 623,91	46 142,42	
	Sous Total compte 468	39 623,91	631,49	46 773,91	39 623,91			86 397,82	40 255,40	46 142,42	
	Sous Total compte 46	59 582,86	1 132,20	1 651 259,00	1 509 686,35			1 710 841,86	1 510 818,55	200 023,31	
4711	Versements des régisseurs			522 242,05	522 242,05			522 242,05		522 242,05	
4712	Virements réimputés		3 702,72		56 480,25		54 008,33		56 480,25		57 711,05
47131	Versements sur contributions directes			3 278 097,00	3 278 097,00			3 278 097,00		3 278 097,00	
47132	Versements sur dotation globale de fonct			626 327,00	626 327,00			626 327,00		626 327,00	
47138	Autres			4 227 826,73	4 227 826,73			4 227 826,73		4 227 826,73	
	Sous Total compte 4713			8 132 250,73	8 132 250,73			8 132 250,73	8 132 250,73		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		54,83		1 372,04		1 871,99		1 372,04		1 926,82
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales				28 959,91		28 959,91		28 959,91		28 959,91
	Sous Total compte 47141		54,83	30 331,95	30 831,90			30 331,95	30 886,73		554,78
47143	Flux d'encaissements à réimputer				4 836,99		4 836,99		4 836,99		4 836,99
	Sous Total compte 4714		54,83	35 168,94	35 668,89			35 168,94	35 723,72		554,78
4718	Autres recettes à régulariser			1 564 519,54	1 564 519,54			1 564 519,54		1 564 519,54	
	Sous Total compte 471		3 757,55	10 310 661,51	10 308 689,54			10 310 661,51	10 312 447,09		1 785,58
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			311 079,07	311 079,07			311 079,07		311 079,07	
47218	Autres dépenses			90 006,00	90 006,00			90 006,00		90 006,00	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4722	Sous Total compte 4721			401 085,07	401 085,07			401 085,07	401 085,07		
	Commissions bancaires en instance de man	1,28		2,83	4,11			4,11	4,11		
4728	Autres dépenses à régulariser			156,80	156,80			156,80	156,80		
	Sous Total compte 472	1,28		401 244,70	401 245,98			401 245,98	401 245,98		
	Sous Total compte 47	1,28	3 757,55	10 711 906,21	10 709 935,52			10 711 907,49	10 713 693,07		1 785,58
	Total classe 4	150 989,51	1 444 295,23	31 208 573,15	31 635 982,81			31 359 562,66	33 080 278,04	280 434,55	2 001 149,93
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			795,16	795,16			795,16	795,16		
5116	T.I.P. à l'encaissement			1 635,05	1 635,05			1 635,05	1 635,05		
51178	Autres valeurs impayées			219,15	193,93			219,15	193,93	25,22	
	Sous Total compte 5117			219,15	193,93			219,15	193,93	25,22	
5118	Autres valeurs à l'encaissement	352,40		4 766,63	5 119,03			5 119,03	5 119,03		
	Sous Total compte 511	352,40		7 415,99	7 743,17			7 768,39	7 743,17	25,22	
515	Compte au Trésor	11 973 548,79		10 438 985,67	17 129 659,63			22 412 534,46	17 129 659,63	5 282 874,83	
	Sous Total compte 51	11 973 901,19		10 446 401,66	17 137 402,80			22 420 302,85	17 137 402,80	5 282 900,05	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	3 000,00		10 497,32	4 905,78			13 497,32	4 905,78	8 591,54	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	100,00		300,00				400,00		400,00	
	Sous Total compte 541	3 100,00		10 797,32	4 905,78			13 897,32	4 905,78	8 991,54	
	Sous Total compte 54	3 100,00		10 797,32	4 905,78			13 897,32	4 905,78	8 991,54	
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 691 876,52	3 691 876,52			3 691 876,52	3 691 876,52		
584	Encaissement par lecture optique			23 452,05	23 452,05			23 452,05	23 452,05		
586	Opérations financières entre le budget p			20 140,00	20 140,00			20 140,00	20 140,00		

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			7 188,37	7 188,37			7 188,37	7 188,37		
	Sous Total compte 587			7 188,37	7 188,37			7 188,37	7 188,37		
588	Autres virements internes			9,00	9,00			9,00	9,00		
	Sous Total compte 58			3 742 665,94	3 742 665,94			3 742 665,94	3 742 665,94		
	Total classe 5	11 977 001,19		14 199 864,92	20 884 974,52			26 176 866,11	20 884 974,52	5 291 891,59	
60611	Eau et assainissement					51 696,26		51 696,26		51 696,26	
60612	Énergie - Électricité					302 445,64		302 445,64		302 445,64	
60613	Chauffage urbain					162 000,00		162 000,00		162 000,00	
	Sous Total compte 6061					516 141,90		516 141,90		516 141,90	
60621	Combustibles					597,98		597,98		597,98	
60622	Carburants					25 519,36		25 519,36		25 519,36	
60623	Alimentation					139 818,10	536,08	139 818,10	536,08	139 282,02	
60628	Autres fournitures non stockées					3 899,22		3 899,22		3 899,22	
	Sous Total compte 6062					169 834,66	536,08	169 834,66	536,08	169 298,58	
60631	Fournitures d'entretien					13 759,20	560,07	13 759,20	560,07	13 199,13	
60632	Fournitures de petit équipement					51 419,54	6 010,38	51 419,54	6 010,38	45 409,16	
60633	Fournitures de voirie					6 768,93		6 768,93		6 768,93	
60636	Habillement et Vêtements de travail					11 695,97	1 176,21	11 695,97	1 176,21	10 519,76	
	Sous Total compte 6063					83 643,64	7 746,66	83 643,64	7 746,66	75 896,98	
6064	Fournitures administratives					8 039,61	13,92	8 039,61	13,92	8 025,69	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblio)					17 784,05	2 838,20	17 784,05	2 838,20	14 945,85	
6067	Fournitures scolaires					26 767,91		26 767,91		26 767,91	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures.					54 866,15	4 774,03	54 866,15	4 774,03	50 092,12	
	Sous Total compte 606					877 077,92	15 908,89	877 077,92	15 908,89	861 169,03	
	Sous Total compte 60					877 077,92	15 908,89	877 077,92	15 908,89	861 169,03	
611	Contrats de prestations de services					431 911,20	123 414,54	431 911,20	123 414,54	308 496,66	
61351	Matériel roulant					6 071,18		6 071,18		6 071,18	
61358	Autres					354 271,84	187 542,32	354 271,84	187 542,32	166 729,52	
	Sous Total compte 6135					360 343,02	187 542,32	360 343,02	187 542,32	172 800,70	
	Sous Total compte 613					360 343,02	187 542,32	360 343,02	187 542,32	172 800,70	
614	Charges locatives et de copropriété					59 697,72		59 697,72		59 697,72	
61521	Terrains					62 187,06		62 187,06		62 187,06	
615221	Bâtiments publics					60 748,13	19 402,71	60 748,13	19 402,71	41 345,42	
615228	Autres bâtiments					5 277,14	2 595,00	5 277,14	2 595,00	2 682,14	
	Sous Total compte 61522					66 025,27	21 997,71	66 025,27	21 997,71	44 027,56	
615232	Réseaux					350,56		350,56		350,56	
	Sous Total compte 61523					350,56		350,56		350,56	
61524	Bois et forêts					13 351,80		13 351,80		13 351,80	
	Sous Total compte 6152					141 914,69	21 997,71	141 914,69	21 997,71	119 916,98	
61551	Matériel roulant					15 135,53		15 135,53		15 135,53	
61558	Autres biens mobiliers					25 190,85	7 801,47	25 190,85	7 801,47	17 389,38	
	Sous Total compte 6155					40 326,38	7 801,47	40 326,38	7 801,47	32 524,91	
6156	Maintenance					144 880,45	6 198,16	144 880,45	6 198,16	138 682,29	
	Sous Total compte 615					327 121,52	35 997,34	327 121,52	35 997,34	291 124,18	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					61 698,45		61 698,45		61 698,45	
6168	Autres					96 991,24		96 991,24		96 991,24	
	Sous Total compte 616					158 689,69		158 689,69		158 689,69	
6182	Documentation générale et technique					21 685,81	382,84	21 685,81	382,84	21 302,97	
6184	Versements à des organismes de formation					25 553,01	1 194,00	25 553,01	1 194,00	24 359,01	
6188	Autres frais divers					56 397,39	5 888,96	56 397,39	5 888,96	50 508,43	
	Sous Total compte 618					103 636,21	7 465,80	103 636,21	7 465,80	96 170,41	
	Sous Total compte 61					1 441 399,36	354 420,00	1 441 399,36	354 420,00	1 086 979,36	
6218	Autre personnel extérieur					779,21		779,21		779,21	
	Sous Total compte 621					779,21		779,21		779,21	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					110,00		110,00		110,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					204 535,17	50 519,78	204 535,17	50 519,78	154 015,39	
	Sous Total compte 6226					204 535,17	50 519,78	204 535,17	50 519,78	154 015,39	
6227	Frais d'actes et de contentieux					2 186,03		2 186,03		2 186,03	
	Sous Total compte 622					206 831,20	50 519,78	206 831,20	50 519,78	156 311,42	
6231	Annonces et insertions					7 878,66		7 878,66		7 878,66	
6232	Fêtes et cérémonies					33 057,41	4 074,72	33 057,41	4 074,72	28 982,69	
6236	Catalogues et imprimés					18 867,46	632,40	18 867,46	632,40	18 235,06	
6238	Divers					2 052,00		2 052,00		2 052,00	
	Sous Total compte 623					61 855,53	4 707,12	61 855,53	4 707,12	57 148,41	
6247	Transports collectifs du personnel					2 612,02		2 612,02		2 612,02	
6248	Divers					19 288,50		19 288,50		19 288,50	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 624					21 900,52		21 900,52		21 900,52	
6251	Voyages, déplacements et missions					5 389,79	631,49	5 389,79	631,49	4 758,30	
	Sous Total compte 625					5 389,79	631,49	5 389,79	631,49	4 758,30	
6261	Frais d'affranchissement					13 728,91	960,44	13 728,91	960,44	12 768,47	
6262	Frais de télécommunications					28 979,94	121,12	28 979,94	121,12	28 858,82	
	Sous Total compte 626					42 708,85	1 081,56	42 708,85	1 081,56	41 627,29	
627	Services bancaires et assimilés.					1 776,18		1 776,18		1 776,18	
6281	Concours divers (cotisations...)					6 329,54		6 329,54		6 329,54	
6282	Frais de gardiennage					1 638,60	360,00	1 638,60	360,00	1 278,60	
6283	Frais de nettoyage des locaux					201 144,45	12 346,49	201 144,45	12 346,49	188 797,96	
6284	Redevance pour services rendus					13 945,61		13 945,61		13 945,61	
62876	Au GFP de rattachement					4 778,19		4 778,19		4 778,19	
62878	A des tiers					46 725,56	10 385,48	46 725,56	10 385,48	36 340,08	
	Sous Total compte 6287					51 503,75	10 385,48	51 503,75	10 385,48	41 118,27	
6288	Autres					73 166,52	2 280,00	73 166,52	2 280,00	70 886,52	
	Sous Total compte 628					347 728,47	25 371,97	347 728,47	25 371,97	322 356,50	
	Sous Total compte 62					688 969,75	82 311,92	688 969,75	82 311,92	606 657,83	
6331	Versement mobilité					30 364,10		30 364,10		30 364,10	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					13 804,04		13 804,04		13 804,04	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					62 893,68	2 685,76	62 893,68	2 685,76	60 207,92	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					8 281,85		8 281,85		8 281,85	
	Sous Total compte 633					115 343,67	2 685,76	115 343,67	2 685,76	112 657,91	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Taxes foncières					42 984,00		42 984,00		42 984,00	
63513	Autres impôts locaux					11 199,00		11 199,00		11 199,00	
	Sous Total compte 6351					54 183,00		54 183,00		54 183,00	
	Sous Total compte 635					54 183,00		54 183,00		54 183,00	
	Sous Total compte 63					169 526,67	2 685,76	169 526,67	2 685,76	166 840,91	
64111	Rémunération principale					1 663 337,08	1 876,44	1 663 337,08	1 876,44	1 661 460,64	
64112	Supplément familial de traitement et ind					77 653,10		77 653,10		77 653,10	
64113	NBI					24 003,97		24 003,97		24 003,97	
64118	Autres indemnités.					654 437,96		654 437,96		654 437,96	
	Sous Total compte 6411					2 419 432,11	1 876,44	2 419 432,11	1 876,44	2 417 555,67	
64131	Rémunerations					762 623,58		762 623,58		762 623,58	
64132	Supplément familial de traitement et ind					34 438,24		34 438,24		34 438,24	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					8 639,81		8 639,81		8 639,81	
64138	Primes et autres indemnités					220 149,17		220 149,17		220 149,17	
	Sous Total compte 6413					1 025 850,80		1 025 850,80		1 025 850,80	
64168	Autres emplois aidés					66 033,51		66 033,51		66 033,51	
	Sous Total compte 6416					66 033,51		66 033,51		66 033,51	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						30 101,46		30 101,46		30 101,46
	Sous Total compte 641					3 511 316,42	31 977,90	3 511 316,42	31 977,90	3 479 338,52	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					565 542,39		565 542,39		565 542,39	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					601 159,54		601 159,54		601 159,54	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					44 961,71		44 961,71		44 961,71	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 645					1 211 663,64		1 211 663,64		1 211 663,64	
64731	Versées directement					12 082,70		12 082,70		12 082,70	
	Sous Total compte 6473					12 082,70		12 082,70		12 082,70	
6474	Versements aux oeuvres sociales					26 878,66		26 878,66		26 878,66	
6475	Médecine du travail, pharmacie					12 803,85	814,63	12 803,85	814,63	11 989,22	
6478	Autres charges sociales diverses					37 629,30		37 629,30		37 629,30	
	Sous Total compte 647					89 394,51	814,63	89 394,51	814,63	88 579,88	
6488	Autres					7 013,87		7 013,87		7 013,87	
	Sous Total compte 648					7 013,87		7 013,87		7 013,87	
	Sous Total compte 64					4 819 388,44	32 792,53	4 819 388,44	32 792,53	4 786 595,91	
65188	Autres					2 334,00		2 334,00		2 334,00	
	Sous Total compte 6518					2 334,00		2 334,00		2 334,00	
	Sous Total compte 651					2 334,00		2 334,00		2 334,00	
65311	Indemnités de fonction					100 042,20		100 042,20		100 042,20	
65312	Frais de mission et de déplacement					538,10		538,10		538,10	
65313	Cotisations de retraite					4 974,04		4 974,04		4 974,04	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					9 645,58		9 645,58		9 645,58	
	Sous Total compte 6531					115 199,92		115 199,92		115 199,92	
	Sous Total compte 653					115 199,92		115 199,92		115 199,92	
6541	Créances admises en non-valeur					7 188,37		7 188,37		7 188,37	
	Sous Total compte 654					7 188,37		7 188,37		7 188,37	
65568	Autres contributions					3 495,25		3 495,25		3 495,25	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6556					3 495,25		3 495,25		3 495,25	
	Sous Total compte 655					3 495,25		3 495,25		3 495,25	
657348	Autres communes					8 280,00	1 800,00	8 280,00	1 800,00	6 480,00	
	Sous Total compte 65734					8 280,00	1 800,00	8 280,00	1 800,00	6 480,00	
657363	CCAS/CIAS					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
	Sous Total compte 65736					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
	Sous Total compte 6573					28 280,00	1 800,00	28 280,00	1 800,00	26 480,00	
65748	Autres personnes de droit privé					110 574,70		110 574,70		110 574,70	
	Sous Total compte 6574					110 574,70		110 574,70		110 574,70	
	Sous Total compte 657					138 854,70	1 800,00	138 854,70	1 800,00	137 054,70	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					13 885,10	7 580,54	13 885,10	7 580,54	6 304,56	
65818	Autres					30 272,09	1 413,60	30 272,09	1 413,60	28 858,49	
	Sous Total compte 6581					44 157,19	8 994,14	44 157,19	8 994,14	35 163,05	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					5 201,95		5 201,95		5 201,95	
65883	Déficits sur opérations de gestion					0,50		0,50		0,50	
65888	Autres					392,88	67,65	392,88	67,65	325,23	
	Sous Total compte 6588					393,38	67,65	393,38	67,65	325,73	
	Sous Total compte 658					49 752,52	9 061,79	49 752,52	9 061,79	40 690,73	
	Sous Total compte 65					316 824,76	10 861,79	316 824,76	10 861,79	305 962,97	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					61 866,45		61 866,45		61 866,45	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					14 869,57	16 560,58	14 869,57	16 560,58		1 691,01
	Sous Total compte 6611					76 736,02	16 560,58	76 736,02	16 560,58	60 175,44	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 661					76 736,02	16 560,58	76 736,02	16 560,58	60 175,44	
	Sous Total compte 66					76 736,02	16 560,58	76 736,02	16 560,58	60 175,44	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					467 356,24		467 356,24		467 356,24	
	Sous Total compte 67					470 356,24		470 356,24		470 356,24	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					951 866,76		951 866,76		951 866,76	
	Sous Total compte 681					951 866,76		951 866,76		951 866,76	
	Sous Total compte 68					951 866,76		951 866,76		951 866,76	
	Total classe 6					9 812 145,92	515 541,47	9 812 145,92	515 541,47	9 328 396,92	31 792,47
70311	Concession dans les cimetières (produit					2 640,00		2 640,00		2 640,00	
	Sous Total compte 7031					2 640,00		2 640,00		2 640,00	
70321	Droits de stationnement et de location s					300,00	74 359,94	300,00	74 359,94	74 059,94	
70323	Redevance d'occupation du domaine public					300,00	11 780,07	300,00	11 780,07	11 780,07	
	Sous Total compte 7032					86 140,01		86 140,01		85 840,01	
70384	Forfait de post-stationnement					364,20		364,20		364,20	
70388	Autres redevances et recettes diverses					42 835,00		42 835,00		42 835,00	
	Sous Total compte 7038					43 199,20		43 199,20		43 199,20	
	Sous Total compte 703					300,00	131 979,21	300,00	131 979,21	131 679,21	
70632	A caractère de loisirs					93 134,10		93 134,10		93 134,10	
	Sous Total compte 7063					93 134,10		93 134,10		93 134,10	
7066	Redevances et droits des services à cara					41 526,00		41 526,00		41 526,00	

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Redevances et droits des services périsic					248,45	140 548,74	248,45	140 548,74		140 300,29
706888	Autres						228 155,29		228 155,29		228 155,29
	Sous Total compte 70688						228 155,29		228 155,29		228 155,29
	Sous Total compte 7068						228 155,29		228 155,29		228 155,29
	Sous Total compte 706					248,45	503 364,13	248,45	503 364,13		503 115,68
70878	par des tiers					25,00	2 693,25	25,00	2 693,25		2 668,25
	Sous Total compte 7087					25,00	2 693,25	25,00	2 693,25		2 668,25
	Sous Total compte 708					25,00	2 693,25	25,00	2 693,25		2 668,25
	Sous Total compte 70					573,45	638 036,59	573,45	638 036,59		637 463,14
73111	Impôts directs locaux					2 745,00	3 256 912,00	2 745,00	3 256 912,00		3 254 167,00
73118	Autres contributions directes						21 185,00		21 185,00		21 185,00
	Sous Total compte 7311					2 745,00	3 278 097,00	2 745,00	3 278 097,00		3 275 352,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						397 427,00		397 427,00		397 427,00
	Sous Total compte 7312						397 427,00		397 427,00		397 427,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr						146 337,96		146 337,96		146 337,96
	Sous Total compte 7314						146 337,96		146 337,96		146 337,96
73154	Droits de place						2 605,25		2 605,25		2 605,25
	Sous Total compte 7315						2 605,25		2 605,25		2 605,25
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						4 757,76		4 757,76		4 757,76
	Sous Total compte 7317						4 757,76		4 757,76		4 757,76
7318	Autres						150,00		150,00		150,00
	Sous Total compte 731						2 745,00	3 829 374,97	2 745,00	3 829 374,97	3 826 629,97

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
738	Autres impôts et taxes					22 585,00	22 585,00	22 585,00	22 585,00		
739211	Attribution de compensation					456 886,24		456 886,24		456 886,24	
	Sous Total compte 73921					456 886,24		456 886,24		456 886,24	
	Sous Total compte 7392					456 886,24		456 886,24		456 886,24	
	Sous Total compte 739					456 886,24		456 886,24		456 886,24	
	Sous Total compte 73					482 216,24	3 851 959,97	482 216,24	3 851 959,97		3 369 743,73
74111	Dotation forfaitaire des communes						626 164,00		626 164,00		626 164,00
	Sous Total compte 7411						626 164,00		626 164,00		626 164,00
	Sous Total compte 741						626 164,00		626 164,00		626 164,00
744	FCTVA						2 291,05		2 291,05		2 291,05
74718	Autres						28 595,35		28 595,35		28 595,35
	Sous Total compte 7471						28 595,35		28 595,35		28 595,35
74751	GFP de rattachement						11 438,00		11 438,00		11 438,00
	Sous Total compte 7475						11 438,00		11 438,00		11 438,00
747882	Contributions pour personnel privé d'emp						1 637,30		1 637,30		1 637,30
747888	Autres						124 840,13		124 840,13		124 840,13
	Sous Total compte 74788						126 477,43		126 477,43		126 477,43
	Sous Total compte 7478						126 477,43		126 477,43		126 477,43
	Sous Total compte 747						166 510,78		166 510,78		166 510,78
74833	État - Compensation au titre des exonéra						6 183,00		6 183,00		6 183,00
74834	État - compensation au titre des exonéra						5 575,00		5 575,00		5 575,00
	Sous Total compte 7483						11 758,00		11 758,00		11 758,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74888	Autres						2 647 868,00		2 647 868,00		2 647 868,00
	Sous Total compte 7488						2 647 868,00		2 647 868,00		2 647 868,00
	Sous Total compte 748						2 659 626,00		2 659 626,00		2 659 626,00
	Sous Total compte 74						3 454 591,83		3 454 591,83		3 454 591,83
752	Revenus des immeubles					40 409,00	989 409,42	40 409,00	989 409,42		949 000,42
75738	Autres						79,00		79,00		79,00
	Sous Total compte 7573						79,00		79,00		79,00
	Sous Total compte 757						79,00		79,00		79,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non						9,00		9,00		9,00
75888	Autres						107 998,72		107 998,72		107 998,72
	Sous Total compte 7588						107 998,72		107 998,72		107 998,72
	Sous Total compte 758						108 007,72		108 007,72		108 007,72
	Sous Total compte 75						40 409,00	1 097 496,14	40 409,00	1 097 496,14	1 057 087,14
7688	Autres							1 079,64		1 079,64	
	Sous Total compte 768							1 079,64		1 079,64	
	Sous Total compte 76							1 079,64		1 079,64	
775	Produits des cessions d'immobilisations							292 133,12		292 133,12	
7761	Différences sur réalisations (négatives)							175 223,12		175 223,12	
77681	Neutralisation des amortissements							1 264,97	113 850,18	1 264,97	113 850,18
	Sous Total compte 7768							1 264,97	113 850,18	1 264,97	113 850,18
	Sous Total compte 776							1 264,97	289 073,30	1 264,97	289 073,30
777	Recettes et quote-part des subventions d							1 000,00	42 060,00	1 000,00	42 060,00
											41 060,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 77					2 264,97	623 266,42	2 264,97	623 266,42		621 001,45
	Total classe 7					525 463,66	9 666 430,59	525 463,66	9 666 430,59	456 886,24	9 597 853,17
	Total général	82 231 584,74	82 231 584,74	45 809 245,56	52 920 073,81	22 006 930,38	14 896 102,13	150 047 760,68	150 047 760,68	93 951 477,09	93 951 477,09

Etat des Contrôles du Compte Financier

Contrôles de concordance de l'exécution budgétaire

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 20 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 51.166,20

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 50.842,20

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le total des chapitres d'opérations d'équipement :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 7.654.081,73

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 7.654.405,73

Envoyé en préfecture le 08/07/2025 cice 2024

Reçu en préfecture le 08/07/2025



Publié le

ID : 074-21740084-20250630-DEL_056_2025-DE





V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 08/04/2025

Comptable(s)

Mme Emmanuelle DEMONET	du 03/02/2025	au 08/04/2025
Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE	du 01/01/2024	au 02/02/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**RENAULT Isabelle (1017785465-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFiP DE LA HAUTE-SAVOIE, le 10/04/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

DEMONEt Emmanuelle (1018660841-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**A ANNEMASSE, le 14/04/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°057/2025
Présents : 20	Affectation des résultats 2024
Votants : 22	

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTÉ, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINÉ, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Yasin SEN, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAINÉ par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°057/2025 : Affectation des résultats 2024

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} adjoint au Maire, expose ;

Le budget primitif 2025 proposé au vote du conseil municipal lors de la séance du 13 mars 2025, inscrit les résultats anticipés sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte financier unique, pour le budget principal 2025.

Ainsi, le résultat :

- De la section de fonctionnement est de 688 565,32 €
- De la section d'investissement est de 2 082 184,32 €

Les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Recettes	9 627 954,63 €
Dépenses	9 783 592,15 €
Résultat de fonctionnement	- 155 637,52 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	844 202,84 €
Résultat de clôture 2024	688 565,32 €

Investissement	
Recettes	4 560 924,35 €
Dépenses	11 516 115,08 €
Résultat de fonctionnement	- 6 955 190,73 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	9 037 375,05 €
Résultat de clôture 2024	2 082 184,32 €

Besoin de financement	
Restes à réaliser Recettes	2 578 309,00 €
Restes à réaliser Dépenses	1 081 428,24 €
Solde des restes à réaliser	1 496 880,76 €
Résultat d'investissement	2 082 184,32 €
Besoin de financement	3 579 065,08 €

Tenant compte des résultats, ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 17 juin 2025 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- **D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement au compte « 002 – résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 688 565.32 €.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **– 8 JUIL. 2025**
Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_057_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°058/2025
Présents : 20	Décision modificative n°1
Votants : 22	

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Yasin SEN, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°058/2025 : Décision modificative n°1

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Le budget primitif 2025 proposé au vote du conseil municipal lors de sa séance en date du 13 mars 2025, présentait un résultat anticipé de 690 830,29 € en section de fonctionnement et 2 079 919,35 € en section d'investissement.

Le Compte Financier Unique proposé au vote lors de cette séance qui atteste l'exactitude des comptes de l'exercice 2024, présente un résultat définitif pour chacune des sections comme suit :

- Section de fonctionnement : 688 565,32 €
- Section d'investissement : 2 082 184,32 €

Soit une différence de 2 264,97 € sur chacune des sections par rapport aux résultats anticipés.

Il convient d'ajuster les résultats par une décision modificative, comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - compte	Montant	Commentaires	Chapitre - compte	Montant	Commentaires
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 2 264,97 €		002 - résultat de fonctionnement	- 2 264,97 €	Ajustement du résultat
6168 - Autres primes d'assurances (ass.statutaires)	- 2 264,97 €				
TOTAL DE LA SECTION	- 2 264,97 €			- 2 264,97 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - compte	Montant	Commentaires	Chapitre - compte	Montant	Commentaires
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 264,97 €		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2 264,97 €	Ajustement du résultat
2031 - Etudes	2 264,97 €				
TOTAL DE LA SECTION	2 264,97 €			2 264,97 €	

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 17 juin 2025 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'APPROUVER la décision modificative n°1

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **- 8 JUIL. 2025**
Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°059/2025
Présents : 21	Tarification de remplacement matériel
Votants : 23	informatique et de gestion d'accès

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°059/2025 : Tarification de remplacement matériel informatique et de gestion d'accès

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire expose :

Afin d'assurer le retour du matériel informatique et de gestion d'accès fournis aux particuliers, associations et agents, il est nécessaire d'établir le coût de remplacement de ceux-ci en cas de perte ou de non-restitution pour financer leur remplacement.

Il est proposé la tarification suivante :

- Badge d'accès – télécommande : 50€
- Carte d'accès : 20€
- Ordinateur portable : 600€
- Tablette : 300€
- Téléphone portable 250€
- Clés et clés sécurisées : tarif du coût de reproduction

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 2;

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 17 juin 2025 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'ADOPTER la tarification de remplacement du matériel informatique et de gestion d'accès suivante :

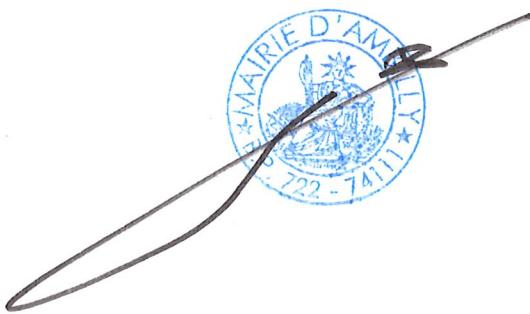
- Badge d'accès – télécommande : 50€
- Carte d'accès : 20€
- Ordinateur portable : 600€
- Tablette : 300€
- Téléphone portable 250€
- Clés et clés sécurisées : tarif du coût de reproduction

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **- 8 JUIL. 2025**

Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_059_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°060/2025
Présents : 21	Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts et de la rivière des abords du Foron du Chablais Genevois à Ambilly entre le SM3A et la commune d'Ambilly
Votants : 23	

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Marchés publics N°060/2025 : Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts et de la rivière des abords du Foron du Chablais Genevois à Ambilly entre le SM3A et la commune d'Ambilly**Monsieur le Maire expose :**

Afin de continuer la collaboration entre le SM3A et la commune d'Ambilly pour l'entretien des berges et des abords de la rivière du Foron du Chablais Genevois, il convient de se regrouper conformément aux dispositions des articles L 2113-6, L 2113-7 et L 2113-8 du Code de la commande publique pour passer un marché d'entretien des espaces verts et de la rivière dans ce périmètre.

Le marché sera réservé à des structures d'insertion par l'activité économique et à des structures équivalentes dans les conditions prévues à l'article L 2113-13 du Code de la commande publique. La consultation sera lancée en procédure adaptée.

Modalités de constitution du groupement :

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Mairie d'Ambilly. Il est en charge de centraliser les besoins de chaque membre du groupement, rédiger le dossier de consultation en partenariat avec le SM3A, conduire la procédure de passation du marché, le signer et le notifier.

Chaque membre du groupement devra définir ses besoins propres, vérifier, compléter ou corriger le dossier de consultation et s'assurer de la bonne exécution administrative, technique et financière du marché.

L'attribution des marchés se fera en fonction des règles propres à la Ville d'Ambilly, en accord avec chaque membre du groupement.

Dispositions financières :

Les frais liés à la procédure de consultation (publicité, ...) seront pris en charge par chacun des membres du groupement à part égale pour chaque membre.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pièce(s) jointe(s) :

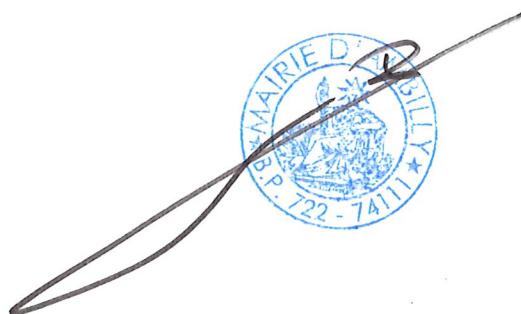
- Projet de convention de groupement de commandes

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **- 8 JUIL. 2025**
Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_060_2025-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES **(Articles L 2113-6, L 2113-7 et L 2113-8 du Code de la commande publique)**

Entre : **La Commune d'Ambilly**, représentée par son Maire en exercice, M. Guillaume MATHELIER, dûment habilité par délibération n° du Conseil Municipal en date du 30 juin 2025.

Et : Et **le SM3A**, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, représenté par son Président, Monsieur Bruno FOREL dûment habilité par délibération n° D2025-03-04 du Conseil Syndical en date du 5 juin 2025.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 –DENOMINATION ET OBJET DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes constitué par la présente convention est dénommé :

" Groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts et des abords de la rivière du Foron du Chablais Genevois à Ambilly "

ARTICLE 2 –OBJET DU GROUPEMENT

La Communes d'Ambilly et le SM3A, décident par la présente convention de constituer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6, L 2113-7 et L 2113-8 du Code de la commande publique, pour la passation de leurs marchés publics pour l'entretien des espaces verts et des abords de la rivière du Foron du Chablais Genevois à Ambilly.

Le marché sera réservé à des structures d'insertion par l'activité économique et à des structures équivalentes dans les conditions prévues à l'article L 2113-13 du Code de la commande publique. Cette consultation est soumise aux dispositions du code de la Commande Publique. Elle sera lancée en procédure adaptée.

ARTICLE 3 –DUREE DU GROUPEMENT

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les membres du groupement. Elle s'achève à la notification des marchés.

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Mairie d'Ambilly. Le représentant du coordonnateur est le Maire d'Ambilly.

Le coordonnateur est chargé d'organiser, dans le respect des règles du Code de la Commande Publique de l'ensemble des opérations permettant la sélection d'un cocontractant.

La procédure de consultation sera conduite par le service des marchés publics.

Votre interlocuteur est

Virginie DEAGE
marches.publics@ambilly.fr

Le coordonnateur est en charge :

- de centraliser les besoins des membres du groupement ;
- de choisir la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
- de rédiger en partenariat avec les membres du groupement le dossier de consultation
- de gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (publication de l'avis d'appel à la concurrence, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis d'offres, ouverture des plis, analyse des candidatures et des offres avec la commission technique, ...),
- d'informer les candidats sur la suite donnée à leur offre ;
- de répondre, le cas échéant, aux courriers d'explication de rejet des candidats ;
- de signer les pièces des marchés;
- de notifier les marchés ;
- de transmettre à chaque membre du groupement le marché qui le concerne et une copie des pièces de la procédure.

L'acte d'engagement sera unique pour chaque membre du groupement.

Le coordonnateur est également chargé du suivi administratif du groupement. Il tient à la disposition de l'ensemble des membres du groupement les informations relatives à l'activité du groupement.

ARTICLE 5 – DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement s'engagent à :

- Définir leurs besoins propres et les transmettre au coordonnateur du groupement :
- Pour la commune d'Ambilly : l'entretien des abords du Foron comprenant le gazon classique, le gazon fleuri, la zone boisée, le filtre végétal paysager et le cheminement en stabilisé,
 - Pour le SM3A : l'entretien de la zone du lit majeur et du lit mineur comprenant la prairie dans le talus, les berges boisées, le bras de décharge, le pied de berge et le fond de lit mouillé en rive gauche et un mètre au-dessus du pied de berge en rive droite.
- Vérifier et éventuellement compléter ou corriger les propositions de pièces du dossier de consultation dans les délais impartis ;
- Assurer la bonne exécution administrative, technique et financière du marché, et notamment :
 - Émettre les ordres de service ou bons de commande, assurer le suivi de l'exécution des prestations et les réceptionner,
 - S'acquitter directement de ses dépenses auprès du titulaire du marché,
 - Le cas échéant, passer les avenants, appliquer les pénalités prévues au marché.

Par l'adhésion à la présente convention, les membres du groupement autorisent le Maire d'Ambilly, dûment habilité, à signer les marchés publics relatifs à l'entretien des espaces verts et des abords de la rivière du Foron du Chablais Genevois à Ambilly "

ARTICLE 6 – COMMISSION TECHNIQUE

Une commission technique se réunira pour exécuter les tâches suivantes :

- Vérification de la conformité des candidatures et offres reçues ;
- Analyse des offres;
- L'accompagnement lors des négociations éventuelles

Elle est composée des services compétents de la Commune d'Ambilly et du SM3A.

Les membres de la commission technique se coordonnent afin d'obtenir un rapport d'analyse des offres unique.

Le rapport d'analyse des offres sera signé conjointement par le Maire de la Commune d'Ambilly et le Président du SM3A.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES MARCHES

L'attribution des marchés se fera en fonction des règles propres à la Ville d'Ambilly, en accord avec chaque membre du groupement, à savoir :

Signature des pièces du marché par le représentant du coordonnateur.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à la procédure de consultation (publicité, ...) seront pris en charge par chacun des membres du groupement à part égale pour chaque membre.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les membres du groupement pourront mandater le coordonnateur afin de régler tout litige éventuel lié à la conduite de la procédure de passation des marchés.

Les litiges relatifs à l'exécution des marchés sont de la compétence de chaque membre du groupement.

Tous les litiges entre les membres pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de la signature de la présente convention par chacun des membres du groupement.

Le Maire d'Ambilly
M. Guillaume MATHELIER

Le Président du SM3A
M. Bruno FOREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°061/2025
Présents : 21	Travaux de démolition du pont douane de la
Votants : 23	Pierre à Bochet et reprise des protections de berge altérées en aval – Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commande avec le SM3A

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Technique-Voirie N°061/2025 : Travaux de démolition du pont douane de la Pierre à Bochet et reprise des protections de berge altérées en aval – Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commande avec le SM3A

Monsieur Noël PAPEGUAY, Maire-Adjoint délégué aux travaux et suivis de chantiers expose :

Après la mise en évidence de la dégradation structurelle du Pont Pierre à Bochet par un bureau d'études classant l'édifice en classe 3U, la commune a pris la décision instantanément de fermer cet axe routier pour la sécurité de ses utilisateurs.

Quelques soient les orientations d'aménagement et de circulation qui seront retenues, un travail collaboratif avec le SM3A est essentiel pour la préservation et la structuration des berges du Foron.

Considérant la nécessité de poursuivre la collaboration engagée entre la commune d'Ambilly et le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), autorité compétente en matière de gestion et d'aménagement des cours d'eau ;

Considérant que le Foron du Chablais Genevois ainsi que le pont communal de Pierre à Bochet relèvent du domaine public fluvial français, et que leur aménagement s'inscrit dans le champ de compétences respectives du SM3A et de la commune d'Ambilly ;

Il convient de constituer conformément aux dispositions des articles L 2113-6, L 2113-7 du Code de la commande publique, un groupement de commande permettant d'assurer une intervention coordonnée pour les travaux de démolition du pont douane de Pierre à Bochet et la reprise des ouvrages dégradés de protection de berge en aval.

Les modalités de fonctionnement de la convention constitutive du groupement de commandes :

- Coordinateur du groupement de commande est la Mairie d'Ambilly,
- Chaque membre du groupement devra définir ses besoins propres, vérifier, compléter ou corriger le dossier de consultation et s'assurer de la bonne exécution administrative, technique et financière du marché.
- L'attribution des marchés se fera en fonction des règles propres à la commune d'Ambilly, en accord avec chaque membre du groupement.
- Le groupement de commande concerne la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Afin de permettre à la commune d'Ambilly et au SM3A de réaliser les travaux en commun, il est nécessaire que le conseil municipal approuve la signature de la convention de groupement de commande pour les travaux du projet tel que joint à la présente délibération ainsi que les modalités de règlement de ces travaux.

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec 5 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- D'APPROUVER la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires pour procéder à leur exécution,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pièces jointes :

- Convention constitutive d'un groupement de commandes – Travaux de démolition du pont de la Douane de Pierre à Bochet et reprise des protections de berge altérées en aval
- Diagnostic structure du pont par le bureau d'études

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **– 8 JUIL. 2025**

Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_061_2025-DE

**CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
(Articles L 2113-6, L 2113-7 et L 2113-8 du Code de la commande publique)**

POUR

**LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PONT DE LA DOUANE DE PIERRE À
BOCHET ET LA REPRISE DES PROTECTIONS DE BERGE ALTÉRÉES EN AVAL
SUR LA COMMUNE D'AMBILLY**

Entre : La Commune d'Ambilly, représentée par son Maire en exercice, M. Guillaume MATHELIER,
dûment habilité par délibération n° _____ du Conseil Municipal en date du _____

Et : Et le SM3A, Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents, représenté par son
Président, Monsieur Bruno FOREL dûment habilité par délibération n° D2025-02-_____ du
Conseil Syndical en date du 20/03/2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1 -DENOMINATION ET OBJET DU GROUPEMENT	2
ARTICLE 2 -OBJET DU GROUPEMENT	2
ARTICLE 3 -DUREE DU GROUPEMENT	2
ARTICLE 4 – DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR	2
ARTICLE 5 – DEFINITION DES BESOINS DES MEMBRES DU GROUPEMENT	3
ARTICLE 6 - DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT	3
ARTICLE 7 – ANALYSE DES OFFRES	3
ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DES MARCHES	3
ARTICLE 9 – DISPOSITIONS FINANCIERES	4
ARTICLE 10 – ADHESION, RETRAIT ET MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION	4
ARTICLE 11 - LITIGES	4
ARTICLE 12 – PRISE D'EFFET	4



Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1-DENOMINATION ET OBJET DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes constitué par la présente convention est dénommé :

"Groupement de commandes pour la réalisation des travaux de démolition du pont de la douane de Pierre à Bochet et la reprise des protections de berge altérées en aval sur la commune d'Ambilly"

ARTICLE 2 -OBJET DU GROUPEMENT

La Communes d'Ambilly et le SM3A, décident par la présente convention de constituer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6, L 2113-7 du Code de la commande publique, pour la passation de leurs marchés publics pour la réalisation des travaux de démolition du pont de la douane de Pierre à Bochet et reprise des protections de berge altérées en aval sur la commune d'Ambilly.

Les travaux feront l'objet d'une consultation soumise aux dispositions du code de la Commande Publique.

Elle sera lancée en procédure adaptée.

Les travaux seront soumis à une co-activité des entreprises, avec l’obligation de missionner un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé. Celui-ci sera en commun pour les 2 entités publiques. La consultation pour retenir le CSPS sera fait en amont de la passation des marchés de travaux et selon les dispositions du code de la Commande Publique.

Elle sera lancée en procédure de gré à gré.

ARTICLE 3 - DUREE DU GROUPEMENT

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les membres du groupement. Elle s'achève à l'attribution des marchés.

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Mairie d'Ambilly. Le représentant du coordonnateur est le Maire d'Ambilly.

Le coordonnateur est chargé d'organiser, dans le respect des règles du Code de la Commande Publique de l'ensemble des opérations permettant la sélection d'un cocontractant pour chacun des marchés.

La procédure de consultation sera conduite par le service des marchés publics.

Votre interlocuteur est : Virginie DEAGE
Virginie.deage@ambilly.fr

Le coordonnateur est en charge :

- de centraliser les besoins des membres du groupement ;
 - de choisir la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
 - de rédiger en partenariat avec les membres du groupement le dossier de consultation ;
 - de gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (publication de l'avis de publication, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis d'offres, ouverture des plis, analyse des candidatures et des offres avec la commission technique, ...);
 - d'informer les candidats sur la suite donnée à leur offre ;
 - de répondre, le cas échéant, aux courriers d'explication de rejet des candidats ;
 - de notifier les marchés ;

Chaque membre du groupement disposera de son propre acte d'engagement.

Chaque membre du groupement signe les pièces de marché correspondant à son lot et fera son affaire de la mise en œuvre de ses marchés.

Le coordinateur est également chargé du suivi administratif du groupement. Il tient à la disposition de l'ensemble des membres du groupement les informations relatives à l'activité du groupement.

ARTICLE 5 – DEFINITION DES BESOINS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

- pour la commune d'Ambilly : l'ensemble des travaux préparatoires au chantier et remise en état de l'ensemble des surfaces de voiries ; les travaux d'aménagement nécessaires à la sécurisation du pont comprenant la reprise des ouvrages annexes, la démolition du pont en béton armé, la reprise de la sortie de l'ouvrage en enrochement libre (sous la voirie) ; les travaux d'aménagement des voiries et des espaces publics.
- pour le SM3A : l'ensembles des travaux relatifs à l'ouvrage d'enrochement sous le cheminement piéton en bordure de Foron, les aménagements du fond de lit du cours d'eau autres que les remises en état liés à la démolition, la mise à sec du cours d'eau pour la réalisation des opération sur le mur d'enrochement sous le cheminement, la remise en état du fond de lit et de la berge en rive droite (suisse) en aval du pont. Végétalisation côté suisse, reprise tête de berge côté suisse, végétalisation en tête de berge côté France.

ARTICLE 6 - DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement s'engagent à :

- Définir leurs besoins propres (définition et validation techniques des aménagements) et les transmettre au coordonnateur du groupement ;
- Participer à l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Vérifier et éventuellement compléter ou corriger les propositions de pièces du dossier de consultation dans les délais impartis ;
- Signer l'acte d'engagement correspondant à ses besoins propres avec l'attributaires commun retenu par le coordonnateur du groupement de commandes ;
- Transmettre à l'attributaire commun les pièces du marché correspondant à ses besoins propres ;
- Assurer la bonne exécution administrative, technique et financière du marché, et notamment :
 - o Emettre les ordres de service ou bons de commande, assurer le suivi de l'exécution des prestations et les réceptionner,
 - o S'acquitter directement de ses dépenses auprès du titulaire du marché,
 - o Le cas échéant, passer les avenants, appliquer les pénalités prévues au marché

Par l'adhésion à la présente convention, les membres du groupement autorisent le Maire d'Ambilly, dûment habilité, à notifier le marché à l'attributaire commun à l'issue de l'analyse des offres pour le marché relatif aux travaux de démolition du pont de la douane de Pierre à Bochet et reprise des protections de berge altérées en aval sur la commune d'Ambilly.

ARTICLE 7 – ANALYSE DES OFFRES

Le rapport d'analyse des offres sera produit par le maître d'œuvre et sera transmis aux membres du groupement, dont les services pourront se réunir afin d'examiner le travail des maîtres d'œuvres et de l'assister si besoin, notamment en cas de négociations éventuelles.

Les membres de la commission, composée des représentants des maîtres d'ouvrage et de leur maîtrise d'œuvre, se coordonnent afin d'obtenir un rapport d'analyse des offres unique.

Le rapport d'analyse des offres sera signé conjointement par le Maire de la Commune d'Ambilly et le Président du SM3A.

En cas de lot(s) déclaré(s) infructueux, le coordonnateur sera chargé de relancer une nouvelle consultation.

ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DES MARCHES

Le SM3A s'engage, dans un délai de 2 semaines à compter de la réception du rapport d'analyse des offres, à fournir un avis écrit sur les propositions des maîtres d'œuvres au Président de la commission d'attribution préalablement à sa réunion.

L'attribution des marchés se fera en fonction des règles propres à la Ville d'Ambilly, en accord avec chaque membre du groupement, selon les critères généraux suivant :

- Valeur technique : 60%
- Valeur économique : 40%

A l'issue du choix de la commission d'attribution, sur la base du rapport commun d'analyse des offres, le coordonnateur du groupement assure les notifications de rejet et d'attribution des entreprises ayant répondu à la consultation.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à la procédure de consultation (publicité, ...) seront pris en charge du groupement à part égale pour chaque membre.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Les frais de maîtrise d'œuvre liés au suivi de chantier (phase ACT, VISA/EXE, DET et AOR) seront pris en charge par chacun des membres au prorata des montants des lots de travaux de chacun.

Une (ou plusieurs) demandes de remboursement des frais de publicité tel que décrits ci-dessus sera effectuée par la commune sous forme d'un titre de recette adressé au SM3A qui assurera la moitié de ces frais.

ARTICLE 10 – ADHESION, RETRAIT ET MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Chaque membre adhère au groupement de commande en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordinateur du groupement de commandes. Une adhésion au groupement de commande n'est pas possible en cours de consultation des entreprises.

Le retrait n'est possible qu'avant la décision d'attribution du marché par la commune d'Ambilly. Le retrait est constaté par notification de la délibération du membre concerné. La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant approuvée par l'ensemble des membres du groupement par délibérations.

ARTICLE 11 - LITIGES

Les membres du groupement pourront mandater le coordonnateur afin de régler tout litige éventuel lié à la conduite de la procédure de passation des marchés.

Les litiges relatifs à l'exécution des marchés sont de la compétence de chaque membre du groupement.

Tous les litiges entre les membres pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 12 – PRISE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de la signature de la présente convention par chacun des membres du groupement.

Fait en 3 exemplaires à le

Le Maire d'Ambilly

Le Président du SM3A

M. Guillaume MATHELIER

M. Bruno FOREL



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 074-21740084-20250630-DEL_061_2025-DE

S²LO

Commune d'Ambilly

Service Aménagement et Urbanisme

Hôtel de Ville

2 rue de la Paix – BP 722

74 111 AMBILLY Cedex

04.50.84.07.88

COMMUNE D'AMBILLY RUE DE LA MARTINIERE – RUE JEAN JAURES PONT DE PIERRE A BOCHET



INSPECTION DETAILLEE DE L'OUVRAGE ANNEE 2019



Siège social
Les pléiades - Park Nord - Annecy
74370 Metz - Tessy
Tél. : 00.334.50.27.10.85
Fax. : 00.334.50.27.10.20
e-mail : siegesocial@ioa.fr

Laboratoire - Expertise
17 Ter, rue François Blumet
38360 Sassenage
Tél. : 00.334.76.26.01.35
Fax. : 00.334.76.26.01.62
e-mail : laboratoire@ioa.fr

Agence Ile de France
70 boulevard de Reuilly
75012 Paris
Tél. : 00.331.58.51.04.09
Fax. : 00.331.58.51.47.20
e-mail : ildefrance@ioa.fr

Document n°

N° d'identification

C19.018

Prestation

INS

Objet

IDP

Référence

002

COMMUNE D'AMBILLY PONT DE PIERRE A BOCHET

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE	1
I.1. IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE.....	1
I.2. OBJET DE LA PRESENTE VISITE.....	1
I.3. CONDITIONS DE LA VISITE.....	1
II. PRESENTATION DE L'OUVRAGE	2
II.1. PLAN DE SITUATION.....	2
II.2. CARACTERISTIQUES GENERALES	3
III. CONSTATATIONS	5
III.1. ZONE D'INFLUENCE AUX ABORDS ET AUX ACCES DE L'OUVRAGE	5
III.2. PARTIE SUPERIEURE DE L'OUVRAGE.....	6
III.3. TABLIER	8
III.4. APPUIS	10
III.5. MURS EN AILE AMONT	12
III.6. FONDATIONS.....	13
IV. SYNTHESE ET DIAGNOSTIC	14
V. PROPOSITIONS D'ACTIONS	16
V.1. NOTE DE SYNTHESE (SELON IQOA)	16
V.2. APPRECIATION SUR L'ETAT DE L'OUVRAGE.....	16
V.3. SUGGESTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIENS COURANTS.....	16
V.4. PROPOSITION D'ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE SURVEILLANCE OU D'INVESTIGATION.....	16
V.5. SUGGESTIONS CONCERNANT LES ETUDES, LES TRAVAUX D'ENTRETIENS SPECIALISES ET REPARATIONS	16
PLANS DE L'OUVRAGE	ANNEXE 1
RELEVES DES DESORDRES	ANNEXE 2
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	ANNEXE 3

COMMUNE D'AMBILLY

PONT DE PIERRE A BOCHET

I. PRESENTATION GENERALE

I.1. Identification de l'ouvrage

DEPARTEMENT	voie concerne	PK ORIGINE
Haute-Savoie	Rue de la Martinière/Rue Jean Jaurès	/
NATURE DE L'OUVRAGE		COMMUNE
Maçonneries/Béton armé		Ambilly

I.2. Objet de la présente visite

La présente inspection détaillée de l'ouvrage est réalisée à la demande du service Aménagement et Urbanisme de la Mairie d'Ambilly dans le cadre du suivi et de l'entretien de ses ouvrages d'Art.

L'intervention est conduite par un Inspecteur qualifié (niveau ingénieur) assisté d'un dessinateur (assistant inspecteur), tous deux spécialisés en visites et diagnostics d'ouvrages. Elle comprend l'examen approfondi de la zone d'influence et de l'ouvrage lui-même.

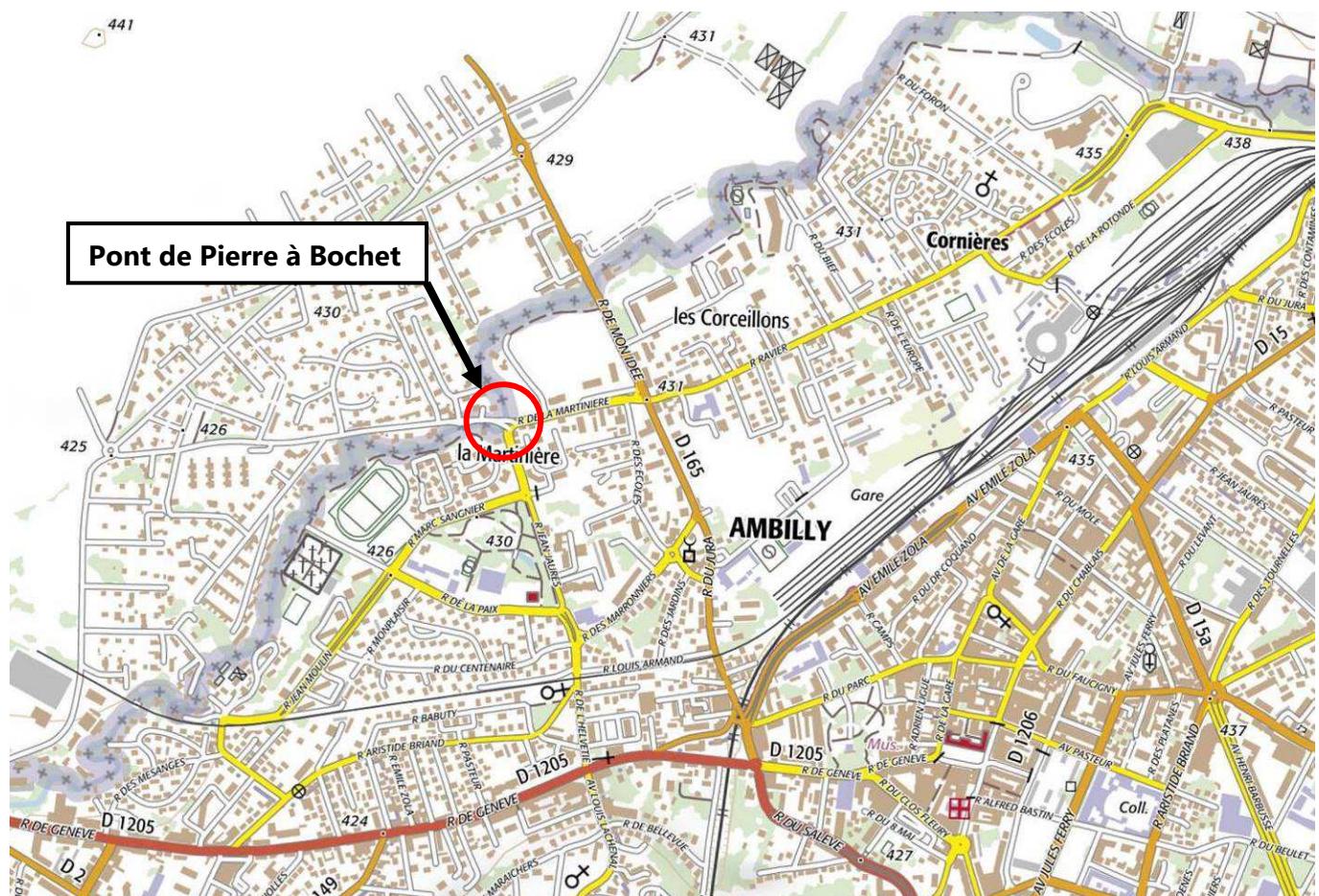
Le présent procès-verbal contient un relevé exhaustif des désordres et une analyse de leur origine. Il conclut sur l'état de l'ouvrage, la gravité des désordres observés et les mesures à prendre pour y remédier. Il indique également les préconisations d'entretien courant ou spécialisé, les investigations éventuellement nécessaires et les travaux de réparation ou de remplacement à envisager incluant une estimation.

I.3. Conditions de la visite

Date de la visite :	21 mars 2019
Equipe de visite :	Messieurs PARAT et ABRIAL
Moyens mis en œuvre :	Visite réalisée à pied Bottes, échelle et éclairage
Conditions atmosphériques :	Temps ensoleillé, température 15°C
Dernières précipitations :	Inconnues
Conditions particulières de la visite :	Sans objet

II. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

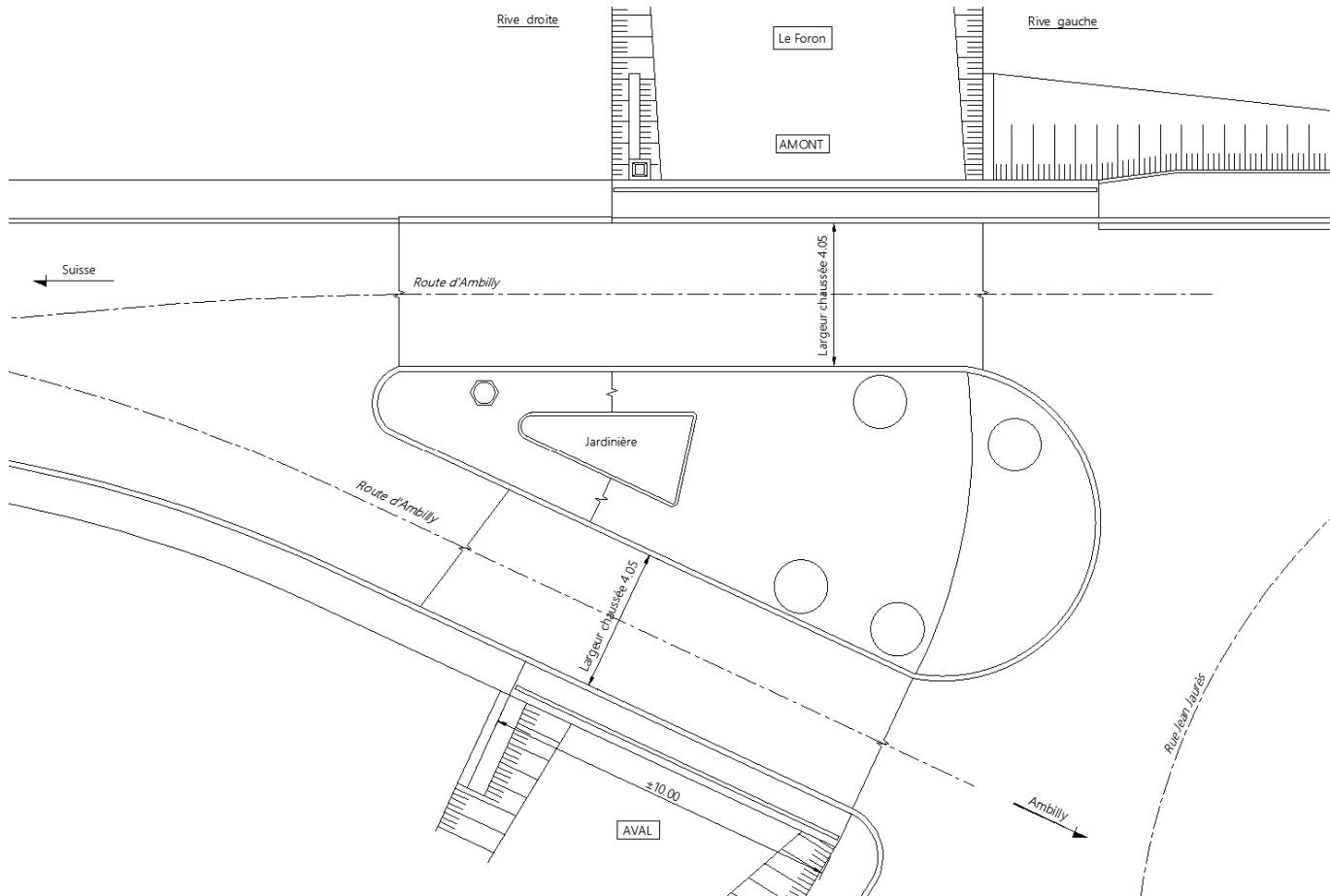
II.1. Plan de situation



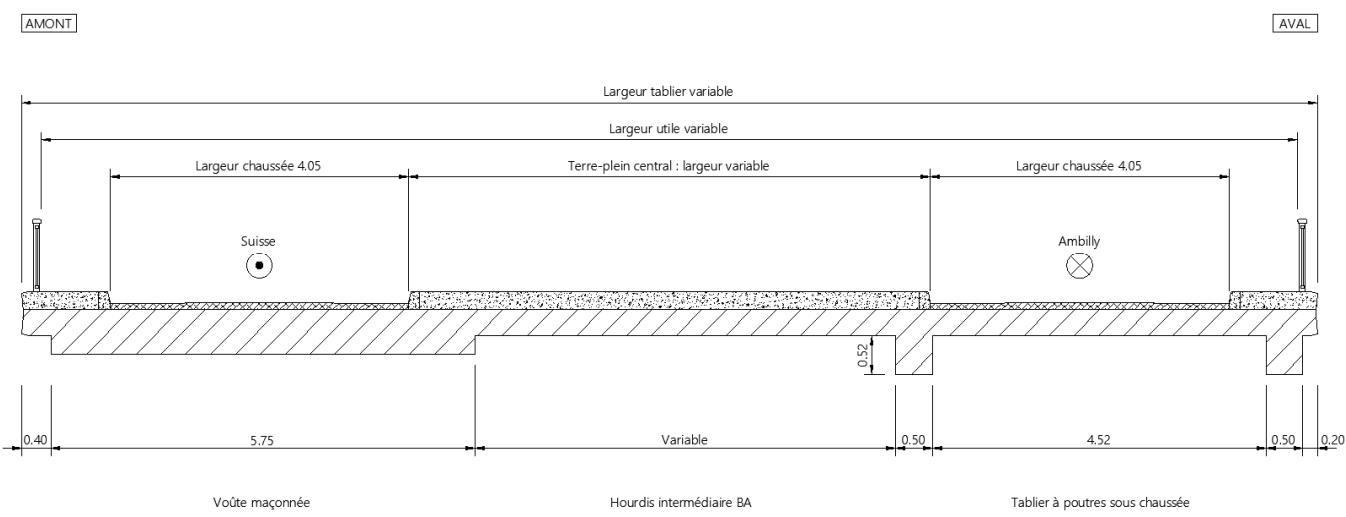
Coordonnées GPS : 46°11'56.30"N - 6°13'20.29"E

II.2. Caractéristiques générales

II.2.a. Vue en plan



II.2.b. Coupe transversale



NOTA : Pour plus de détails, se reporter en Annexe 1 – PLANS DE L'OUVRAGE

II.2.c. Caractéristiques géométriques de l'ouvrage

Type de structure :	Voûte maçonnée d'origine à l'amont, pont à poutres sous chaussée en béton armé à l'aval, raccordés par une dalle en béton armé
Nombre de travée(s) :	1
Nombre de tablier(s) :	3
Ouverture droite de la voûte :	6,50 mètres
Longueur des poutres :	7,30 mètres entre entretoises
Nom de la voie franchie :	Rivière le Foron
Nom de la voie portée :	Rue de la Martinière/Rue Jean Jaurès
Profil en long :	Sensiblement horizontal
Profil en travers :	Dévers en toit
Biais de l'ouvrage :	N.c.
Tirant d'air :	2,40 mètres à l'amont en clé de voûte 1,95 mètre sous poutre aval
Tirant d'eau :	0,40 mètre moyen
Largeur extrados :	
- roulable :	4,05 mètres pour chacune des voies séparées par un terre-plein
- utile (entre garde-corps) :	Variable
- totale :	Variable
Nombre de voie de circulation :	2
Largeur des trottoirs :	2 x 1,00 mètre
Limitation de charge :	Non
Limitation de gabarit :	Non
Limitation de vitesse :	Non

II.2.d. Exécution et vie de l'ouvrage

En l'absence d'archives disponibles, nous n'avons pas d'information sur la construction de l'ouvrage (date, entreprise constructrice, règles de calculs...).

Concernant la surveillance de l'ouvrage, une inspection détaillée de l'ouvrage a été réalisée par IOA en mars 2009.

III. CONSTATATIONS

III.1. Zone d'influence aux abords et aux accès de l'ouvrage

Etendue de la zone visitée : 10 mètres de part et d'autre de l'ouvrage.

Voir le report des constatations sur les plans de relevés des désordres joints en Annexe 2 (*plan 1*).

Se reporter aux planches photographiques jointes en Annexe 3 (*photos 1 à 11*).

III.1.a. Voie portée

Zones d'accès et abords de l'ouvrage : (photos 1 et 2)

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
<i>Voie et revêtement des accès</i>		
Type	Chaussée en béton bitumineux	
Etat général	Mauvais	
Fissures, faïençage	Fissure pontée à l'about côté Ambilly, mais rouverte Fissures au droit des reprises d'enrobé aux extrémités de l'ouvrage sur chacune des voies, pontée côté Ambilly/amont mais rouverte Fissures et zones de dégradation le long de la fissure transversale à l'about côté Ambilly de la voie aval	3 4 5
Ornières, nids de poule	Non	
Défauts de surface	Oui	
Tassements, marches d'escalier	Tassement de la chaussée localisé au raccordement avec l'ouvrage côté Ambilly côté aval	6
Végétation, terre	Non	
Autres constatations	Rien à signaler	
<i>Trottoirs et bordures</i>		
Type	Trottoirs en enrobé et bordures en éléments préfabriqués	
Etat général	Correct, sauf côté Suisse/amont	
Bordures descellées ou dégradées	Non	
Dégradations	Fissuration avec déformation de surface du trottoir côté Suisse/amont	7
Affaissement	Non	
Végétation, terre	Non	
Autres constatations	Trottoir récent côté Ambilly/amont, absence de revêtement sur 1,40m de longueur	8
<i>Dispositifs de retenue</i>		
Type	Garde-corps métalliques peints sur le mur en retour côté Ambilly/aval	
Etat général	Bon	
Alignement	Bon	
Scellement	Bon	
Dégradations	Non	
Autres constatations	Rien à signaler	

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Système d'évacuation et de drainage		
Type	Fils d'eau en bordure de chaussée le long des bordures de trottoirs	
Etat général	Correct	
Dégradations	Arrachement du revêtement de chaussée au niveau du fil d'eau côté Suisse/amont propice à la rétention d'eau (env. 8cm de largeur)	7
Encombrement, colmatage	Non	
Rétentions d'eau	Non	
Autres constatations	Rien à signaler	
Signalisation permanente		
Type	Présence de panneaux aux abords	
Etat général	Bon	
Constatations	Rien à signaler	
Réseaux		
Type	Présence de plaques sur le trottoir côté Ambilly/aval	
Constatations	Rien à signaler	

III.1.b. Obstacle franchi

L'ouvrage permet le franchissement de la rivière « le Foron ». Le jour de notre intervention, la hauteur d'eau est relativement faible. Un atterrissage est observé aux abords et sous toute la longueur de l'ouvrage côté rive droite, ainsi qu'à l'amont devant le mur en aile rive gauche (*photos 9 et 10*). La berge aval rive gauche est protégée par des enrochements libres. Ceux-ci sont désorganisés en pied côté culée, ils sont de plus recouverts de lierre (*photo 11*). A noter une souche sur le talus rive gauche/amont.

III.2. Partie supérieure de l'ouvrage

Voir le report des constatations sur les plans de relevés des désordres joints en Annexe 2 (*plan 1*). Se reporter aux planches photographiques jointes en Annexe 3 (*photos 12 à 18*).

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Profil en long général de l'ouvrage		
Constatations	Régulier, sans anomalie apparente	12
Voie et revêtement du tablier		
Type	Béton bitumineux	
Etat général	Moyen	
Fissures, faïencage	Non	
Ornières, nids de poule	Orniérage de la chaussée aval	
Défauts de surface	Non	
Tassements, marches d'escalier	Non	
Végétation, terre	Non	
Autres constatations	Amas d'enrobé en bordure de la chaussée amont le long du terre-plein central Forte usure du marquage au sol : « STOP » illisible côté Ambilly/aval	13 1

CONSTATATIONS		LOCALISATION	N° PHOTOS
Trottoirs et bordures			
Type	Trottoirs en béton et bordures en éléments préfabriqués en béton		
Etat général	Bon		
Bordures descellées ou dégradées	Défaut d'alignement des bordures à l'about du tablier côté rive droite/aval		
Dégredations	Non		
Affaissement	Non		
Végétation, terre	Non		
Autres constatations	Rien à signaler		
Dispositifs de retenue			
Type	Garde-corps métalliques peints		
Etat général	Moyen		
Protection anticorrosion	Ecaillage de la peinture sur le main courante	14	
Alignement	Bon		
Scellement	Bon		
Dégredations	Perforation par corrosion excessive au niveau du barreaudage à l'extrémité côté Ambilly/aval	15	
Autres constatations	Rien à signaler		
Corniches			
Type	Corniches en béton armé coulées en place		
Etat général	Moyen		
Fissures, faïençage	Non		
Eclats	Non		
Aciers apparents oxydés	Non		
Autres constatations	Désagrégation de surface du béton sur la corniche côté aval, et mousse généralisée	16	
Système d'évacuation et de drainage			
Type	Fils d'eau le long des bordures de trottoirs		
Etat général	Bon		
Dégredations	Non		
Encombrement, colmatage	Non		
Rétentions d'eau	Non		
Autres constatations	Rien à signaler		
Terre-plein central			
Type	Terre-plein en forme de raquette en béton avec bordures sur le pourtour		
Etat général	Mauvais		
Défaut de surface	Défaut de surface généralisé de la partie rive gauche avec fissuration, éclatement, disparition du revêtement		
Dégredations	Zone d'affaissement avec éclat de bordure côté rivage gauche/aval	17	
Végétation, terre	Non		
Autres constatations	La bac à fleurs en béton est en mauvais état : une partie est écroulée, une fracture verticale avec désalignement du muret est observée, ainsi qu'un déversement	18	
Signalisation permanente			
Type	Présence de panneaux côté aval		
Constatations	Rien à signaler		
Réseaux			
Type	Pas de réseau visible		
Constatations	Sans objet		

III.3. Tablier

Voir le report des constatations sur les plans de relevés des désordres joints en Annexe 2 (*plans 2 et 4*).
Se reporter aux planches photographiques jointes en Annexe 3 (*photos 19 à 40*).

III.3.a. Tablier type voûte à l'amont

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
<i>Intrados de la voûte</i>		
Etat général	Correct	
Disjoints/oiement	Joints dégarnis de façon généralisée en partie centrale de la voûte Joints creux localisés entre le bandeau et la douelle, à l'amont et à l'aval	19 20 21
Bombement	Non	
Fissures ou fractures	Non	
Lacunes ou cavités	Non	
Altération des pierres	Non	
Décollement du bandeau	Non	
Végétation	Non	
Ruisseaulements	Traces de ruisseaulements généralisées, avec dépôt de calcite sur les reins de la voûtes	
Autres constatations	Rien à signaler	
<i>Elévations amont et aval</i>		
Etat général	Bon	22
Disjoints/oiement	Non	
Bombement	Non	
Fissures ou fractures	Non	
Lacunes ou cavités	Non	
Altération des pierres	Non	
Décollement du bandeau	Non	
Végétation	Développement de végétation et notamment lierre aux abouts côté amont	
Ruisseaulements	Non	
Autres constatations	Rien à signaler	
<i>Encorbellement amont</i>		
Etat général	Mauvais	
Fissures	Non	
Eclats/épaufrures	Non	
Amorces d'éclatement	En partie centrale et à l'about rive gauche	23
Eclats avec aciers apparents oxydés	Au niveau de la zone d'about rive droite sur environ 2 mètres, avec désagrégation du béton	24
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, râgréages	Non	
Traces de ruisseaulements	Généralisées malgré la présence d'un larmier avec zones d'efflorescences	23
Autres constatations	Rien à signaler	

III.3.b. Tablier type poutres sous chaussée à l'aval

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Poutres		
Etat général	Mauvais Etat de ruine pour la poutre aval	
Fissures	Fissures verticales fines et sèches réparties sur la poutre amont	
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Ponctuelle à l'about rive gauche de la poutre amont	25
Eclats avec aciers apparents oxydés	Au niveau des arêtes de la poutre amont côté rive gauche Poutre aval fortement dégradée avec mise à nu des armatures, foisonnement important des barres, étriers sectionnés	26 27 à 29
Aciers apparents oxydés	Fortement oxydés avec perte de diamètre sur la poutre aval	
Nids de cailloux, ragréages	Non	
Traces de ruissellements	Généralisées sur l'âme amont et en sous face de la poutre amont, provenant de l'interface avec la dalle intermédiaire	30
Autres constatations	Flèche observée sur la poutre aval, et déversement	31 - 32
Hourdis entre poutres		
Etat général	Correct	33
Fissures	Non	
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Non	
Eclats avec aciers apparents oxydés	Localisés en rive droite/amont	34
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, ragréages	Non	
Traces de ruissellements	Stalactites localisées	35
Autres constatations	Rien à signaler	
Entretoises		
Etat général	Bon	
Fissures	Fissures verticales réparties sur chacun des entretoises, ouverture maximale 0,5mm	36
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Non	
Eclats avec aciers apparents oxydés	Non	
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, ragréages	Non	
Traces de ruissellements	Non	
Autres constatations	Rien à signaler	

III.3.c. Tablier intermédiaire : dalle béton armé

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Hourdis intermédiaire		
Etat général	Correct	37
Fissures	1 fissure longitudinale calcifiée 1 fissure transversale d'ouverture 0,2mm	38
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Non	
Eclats avec aciers apparents oxydés	7 à 8 unités sur la dalle	39
Aciers apparents oxydés	Localisés dans l'angle rive droite/amont	
Nids de cailloux, râgréages	Nids de cailloux ponctuels	
Traces de ruissellements	Localement au droit d'un éclat avec aciers apparents oxydés	40
Autres constatations	Rien à signaler	

III.4. Appuis

Voir le report des constatations sur les plans de relevés des désordres joints en Annexe 2 (*plans 3 et 4*). Se reporter aux planches photographiques jointes en Annexe 3 (*photos 41 à 50*).

III.4.a. Piédroits de la voûte

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Etat général	Bon	
Disjoints/éloignement	Joints creux sur le piédroit rive gauche, et quelques joints creux verticaux localisés en pied de piédroit rive droite	41 - 42
Bombement	Non	
Fissures ou fractures	Non	
Lacunes ou cavités	Non	
Altération des pierres	Non	
Végétation	Non	
Ruissellements	Provenant de la voûte, avec dépôt de calcite	
Autres constatations	Rien à signaler	

III.4.b. Murs de front de la structure intermédiaire

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Etat général	Correct	43 - 44
Fissures	Fissures verticales remontantes sur le mur rive gauche, d'ouverture jusqu'à 0,7mm	
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Non	
Eclats avec aciers apparents oxydés	Non	
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, ragréages	Importants nids de cailloux en pied côté rive gauche, et ponctuels de plus petite taille sur le mur rive droite	
Traces de ruissellements	Non	
Autres constatations	Graffitis sur le mur rive droite	

III.4.c. Culées du tablier aval

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Culée rive gauche (photo 45)		
Etat général		
Fissures	Fracture horizontale sous le couronnement : ouverture jusqu'à 2mm Fissures verticales réparties dont une d'ouverture importante à l'amont en partie calcifiée Fissures horizontales courtes, fines localisées à l'amont Faïençage en pied	46 47
Eclats/épaufures	Epaufure de petite taille sur l'arête aval en partie basse	
Amorces d'éclatement	Localisée au niveau d'un ragréage en tête côté amont	
Eclats avec aciers apparents oxydés	Non	
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, ragréages	Non	
Traces de ruissellements	Sur les côtés	47
Autres constatations	Rien à signaler	
Appareils d'appui		
Type, nombre		
Etat général		
Distorsion		
Boudinage	Pas d'appuis visibles	
Gerçures		
Corrosion des frettés		
Autres constatations		

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Culée rive droite (photo 48)		
Etat général	Bon	
Fissures	4 à 5 fissures verticales fines réparties sur le mur de front Fissures verticales réparties sur le couronnement d'ouverture jusqu'à 0,2mm et une fissure horizontale ponctuelle d'ouverture 0,3mm	
Eclats/épaufures	Non	
Amorces d'éclatement	Non	
Eclats avec aciers apparents oxydés	Non	
Aciers apparents oxydés	Non	
Nids de cailloux, ragréages	Ponctuel en partie centrale	
Traces de ruissellements	Principalement côté aval	
Autres constatations	Présence de graffitis Végétation et ronces devant le parement à l'aval à cause de l'atterrissement	49
Appareils d'appui		
Type, nombre		
Etat général		
Distorsion		
Boudinage	Pas d'appuis visibles, sommier encombré en particulier sur les côtés	50
Gercures		
Corrosion des frettés		
Autres constatations		

III.5. Murs en aile amont

Voir le report des constatations sur les plans de relevés des désordres joints en Annexe 2 (*plan 5*).
Se reporter aux planches photographiques jointes en Annexe 3 (*photos 51 et 52*).

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Mur rive gauche		
Etat général	Correct	51
Disjointoient	Non	
Bombement	Non	
Fissures ou fractures	Non	
Lacunes ou cavités	Non	
Altération des pierres	Non	
Végétation	Recouvrement de lierre, présence d'une souche sur le talus	
Ruissellements	Oui	
Autres constatations	Atterrissement en pied	

CONSTATATIONS	LOCALISATION	N° PHOTOS
Mur rive droite		
Etat général	Correct	52
Disjoints/ointement	Non	
Bombement	Non	
Fissures ou fractures	Non	
Lacunes ou cavités	Non	
Altération des pierres	Non	
Végétation	Développement de lierre sur le parement, végétation sur le talus	
Ruisseau/ruissements	Oui	
Autres constatations	Atterrissage en pied	

III.6. Fondations

Les fondations de l'ouvrage ne sont pas visibles. Aucun désordre relevé sur la structure ne laisse supposer un problème de fondations.

IV. SYNTHESE ET DIAGNOSTIC

L'ouvrage situé à l'intersection de la rue de la Martinière et de la rue Jean Jaurès permet le franchissement de la rivière « Le Foron ». Il se compose de 3 structures différentes accolées : une voûte maçonnée à l'amont, un tablier à poutres sous chaussée en béton armé à l'aval, reliés par une dalle béton armé. L'ouvrage supporte 2 voies de circulation et des trottoirs latéraux, ainsi qu'un terre-plein central.

Concernant les abords de l'ouvrage, on note l'affaissement de la chaussée en about d'ouvrage côté Ambilly, et des défauts sur les trottoirs amont, à savoir l'affaissement avec fissuration et dégradation du revêtement du trottoir côté Suisse, et une zone de trottoir côté Ambilly non revêtue (travaux récents dans la zone). De plus, la chaussée est fissurée transversalement au niveau des 2 voies côté Ambilly, propice aux infiltrations d'eau.

Le lit du cours d'eau est en bon état mais un atterrissement est présent sous l'ouvrage côté rive droite sur toute la longueur. Il atteint une hauteur importante à l'aval. De ce fait, l'écoulement de l'eau se fait contre la structure côté rive gauche. Les enrochements en protection de berge côté rive gauche/aval sont désorganisés en pied et la végétation se développe largement.

Les équipements sur ouvrage sont globalement vieillissants. La chaussée aval en direction d'Ambilly est très altérée avec un orniérage généralisé au droit des bandes de roulement directement lié au trafic. A noter la disparition du marquage au sol côté Ambilly (bande de Stop). Les trottoirs sont dans un état correct. Le revêtement du terre-plein central est altéré notamment côté Ambilly où un affaissement et un éclat de bordure est constaté en arrière du tablier. La jardinière présente au centre du terre-plein est en très mauvais état avec une zone d'effondrement, une zone déversante prête à s'écrouler à son tour et localement une fracture verticale avec rejet. Les garde-corps présentent un écaillement de leur protection anticorrosion, et un barreau d'un élément est perforé à l'about côté Ambilly/aval sous l'effet de la corrosion. La corniche aval est en mauvais état du fait de la désagrégation du béton.

La voûte maçonnée est globalement dans un état correct malgré des traces de ruissellement généralisées mettant en évidence une déficience de l'étanchéité. Il en résulte une zone étendue de joints dégarnis dans la partie centrale de la voûte, et des joints creux localisés entre la douelle et les bandeaux. Les piédroits de la voûte présentent les mêmes désordres : ruissellements provenant de la voûte et joints creux. L'encorbellement amont en béton présente quant-à-lui des désordres tels qu'une amorce d'éclatement, et une zone d'éclat avec aciers apparents oxydés avec désagrégation du béton probablement dus aux ruissellements.

La dalle intermédiaire présente des nids de cailloux liés à sa mise en œuvre, et on observe l'apparition d'éclats avec aciers apparents oxydés ponctuels, environ 6 à ce jour, sans doute dus à un enrobage insuffisant des armatures et à l'environnement humide lié au cours d'eau. 2 fissures principales sont relevées, l'une longitudinale et calcifiée, et l'autre transversale d'ouverture 0,2mm. La présence de calcite le long de la fissure démontre un défaut d'étanchéité de la structure, validé par des traces de ruissellement au droit d'un éclat avec aciers apparents oxydés. Un défaut d'étanchéité est également mis en évidence au « joint » avec le tablier aval puisque des traces de ruissellement sont observées sur l'âme et en sous face de la poutre amont sur toute sa longueur.

Ces ruissellements sont à l'origine des amorces d'éclatement, éclats avec aciers apparents oxydés et coulures de rouille présents au talon de la poutre amont. La poutre aval est quant-à-elle en état de ruine. Visuellement, une flèche est observée ainsi qu'un déversement. On relève l'éclatement généralisé du béton sur la moitié inférieure de la poutre avec corrosion excessive des armatures longitudinales (avec perte de section) et des cadres transversaux dont la plupart sont sectionnés sous l'effet de cette corrosion. La pérennité et la capacité portante de la poutre à court terme sont remises en cause.

Quelques éclats avec aciers apparents oxydés sont relevés sur le hourdis entre poutres, ainsi que des traces d'infiltration d'eau : calcite et stalactites actives. Des fissures verticales dues à des efforts locaux d'encastrement de l'entretoise sur la poutre sont observées sur les entretoises sur culées. Leur nombre et leur ouverture ne sont pas préoccupants.

Les culées en béton armé de l'ouvrage sont dans un état général correct. Des nids de cailloux sont présents sur chacune d'entre elles, ils sont relativement étendus sur la culée rive gauche. Des fissures verticales réparties sont relevées traduisant le retrait du béton. Certaines d'entre elles sont très ouvertes et devront être surveillées lors des prochaines visites. On observe une zone de ruissellement sur la culée rive gauche au droit de la poutre amont du tablier accompagnée d'une amorce d'éclatement en tête dans une zone déjà ragréée. Une fracture horizontale d'ouverture atteignant 2mm est observée à partir de cette amorce, et se prolonge sur toute la longueur située environ 10cm en-dessous du couronnement. Elle surligne probablement la reprise de bétonnage. Aucun appui n'est visible sur les sommiers.

V. PROPOSITIONS D'ACTIONS

V.1. Note de synthèse (selon IQOA)

	CLASSE	S
Equipements	2	
Tablier	3U	
Culées	2	
CLASSE DU PONT	3U	

- . Classe 1 Ouvrage en bon état relevant de l'entretien courant.
- . Classe 2 Ouvrage dont la structure est en bon état mais nécessitant un entretien spécialisé.
- . Classe 2E Ouvrage dont la structure est en bon état mais nécessitant un entretien spécialisé **urgent** pour prévenir le développement rapide des désordres.
- . Classe 3 Ouvrage dont la structure est altérée nécessitant des travaux de réparation sans caractère d'urgence.
- . Classe 3U Ouvrage dont la structure est gravement altérée nécessitant des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres.
- . Mention S Défauts ou déficiences constatés sur l'ouvrage pouvant mettre en cause la sécurité des usagers et nécessitant de ce fait d'être traités de manière **urgente**.

V.2. Appréciation sur l'état de l'ouvrage

- ☞ La structure du tablier aval à poutres sous chaussée est fortement dégradée. La poutre aval est en état de ruine et sa pérennité est remise en cause. En effet, son état est préoccupant d'autant qu'une évolution significative des désordres est observée par rapport à la précédente visite datant de 2009. Des travaux doivent être entrepris rapidement. Le reste de la structure est dans un état correct mais il a été mis en évidence la défaillance de l'étanchéité. Les équipements sont en partie altérés et leur remise en état devra être intégrée à l'opération globale de réparation de l'ouvrage.

V.3. Suggestions concernant les travaux d'entretiens courants

- ☞ Sans objet.

V.4. Proposition d'actions complémentaires de surveillance ou d'investigation

- ☞ Sans objet.

V.5. Suggestions concernant les études, les travaux d'entretiens spécialisés et réparations

s'avérant nécessaires ou souhaitables avec éventuellement un ordre de priorité

Etude de réparation de l'ouvrage :

- ☞ Remplacement de la poutre aval impliquant la réfection complète de la rive aval du tablier.
- ☞ Réfection complète de l'étanchéité de l'ouvrage et de la chaussée.
- ☞ Traitement des éclats de béton de l'ensemble de la structure.
- ☞ Traitement des joints creux de la voûte.
- ☞ Remise en peinture des garde-corps.
- ☞ Reprise des trottoirs.
- ☞ Curage du lit du cours d'eau.

Pour IOA

Fait à Sassenage, le 12 avril 2019
Rédigé par l'Agent Chargé de la Visite

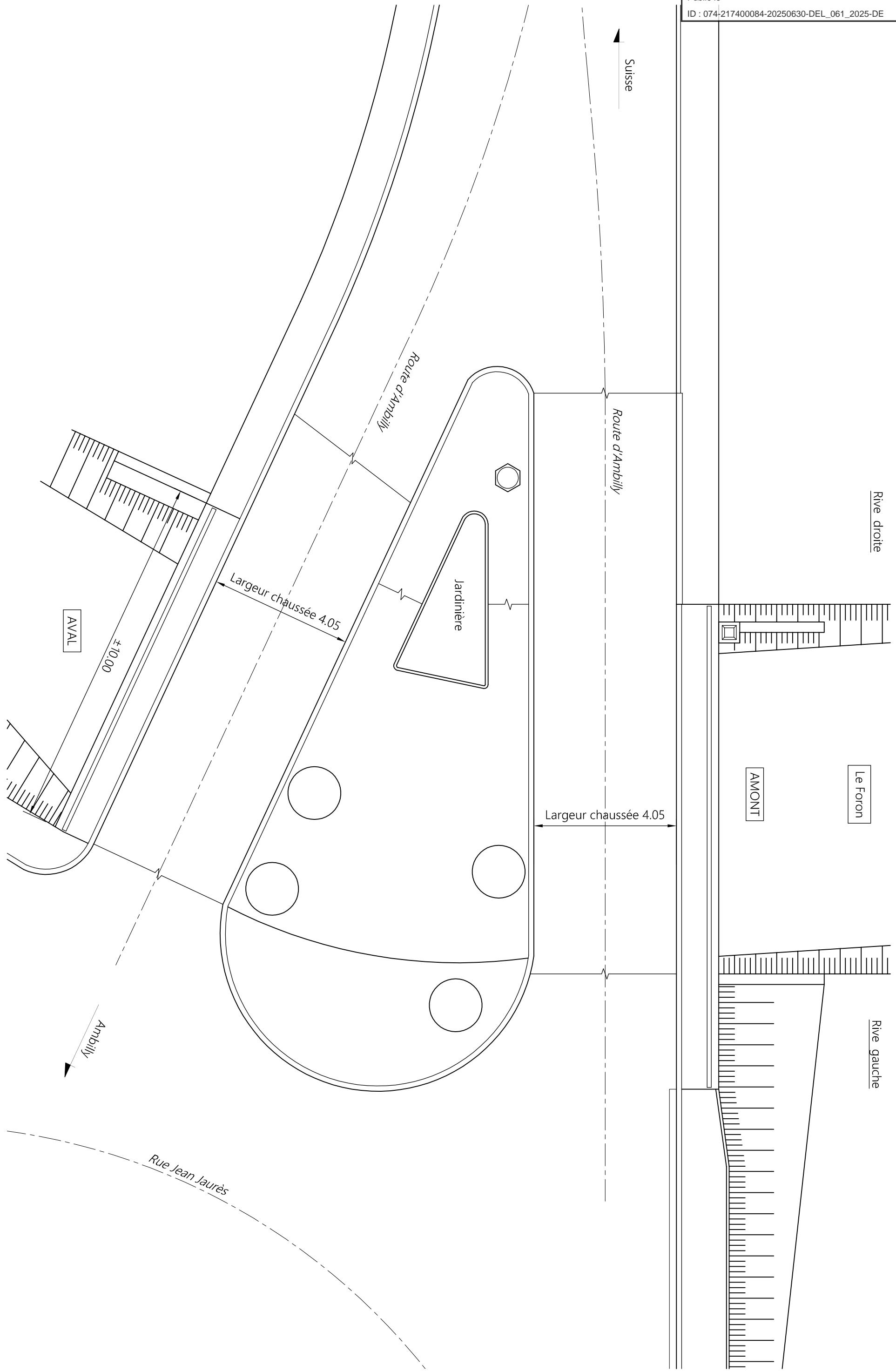
Vu et Approuvé par
l'Ingénieur Chargé d'Affaire

PARAT Florent

Thierry JACQUET

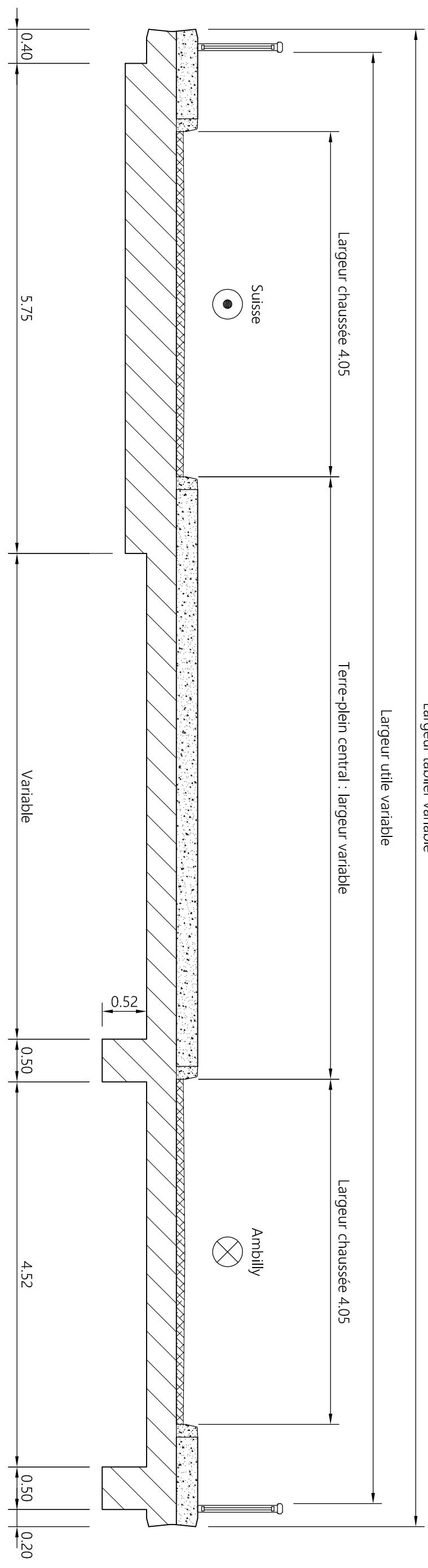
ANNEXE 1**PLANS DE L'OUVRAGE****Liste des plans :**

- 1 - VUE EN PLAN
- 2 - COUPE TRANSVERSALE



AMONT

AVAL



Voûte maçonnerée

Hourdis intermédiaire BA

Tablier à poutres sous chaussée

ANNEXE 2

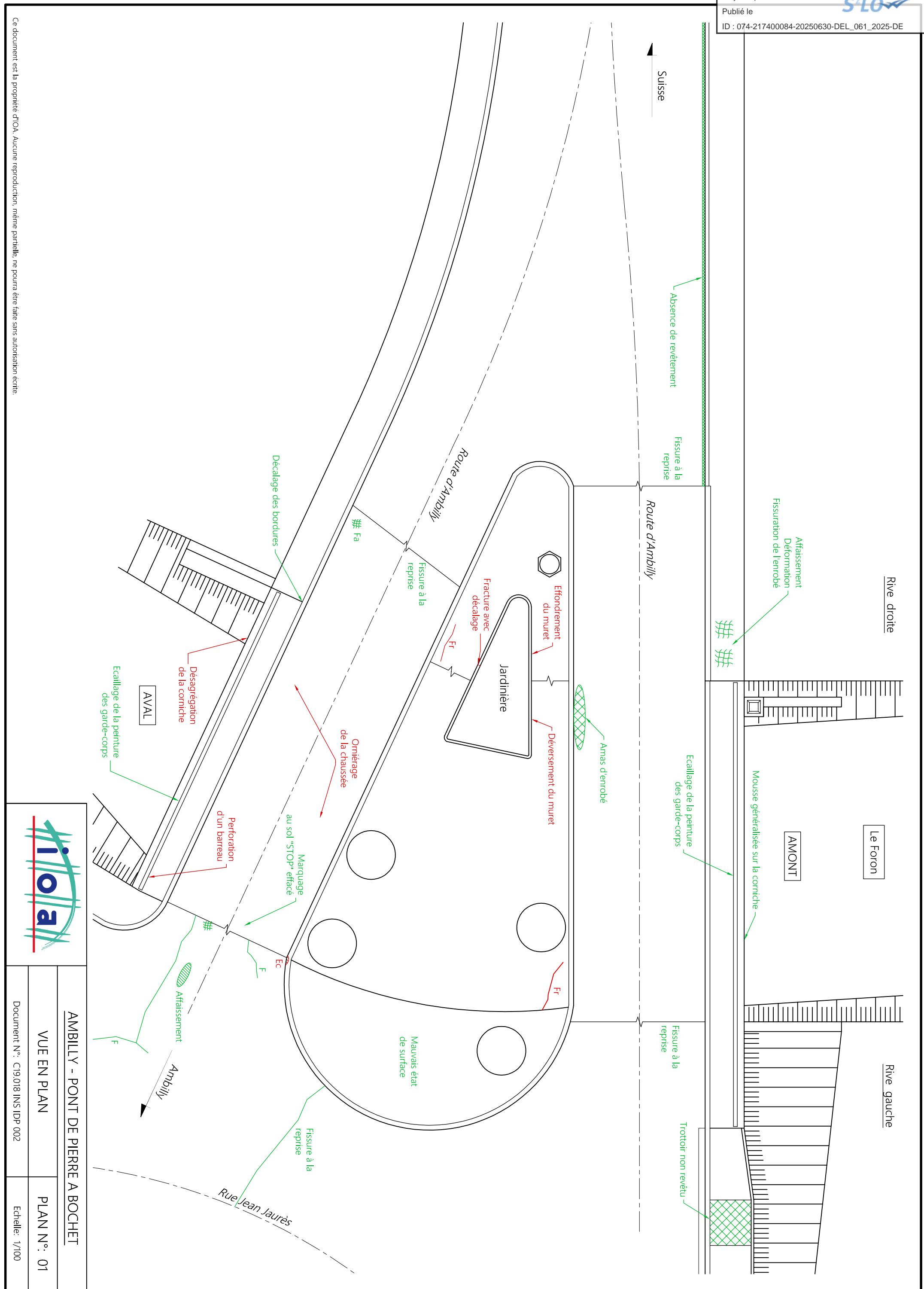
RELEVES DES DESORDRES

Liste des plans :

- 1 - VUE EN PLAN
- 2 - INTRADOS
- 3 - PIEDROITS
- 4 - CULEES
- 5 - MURS EN AILE AMONT

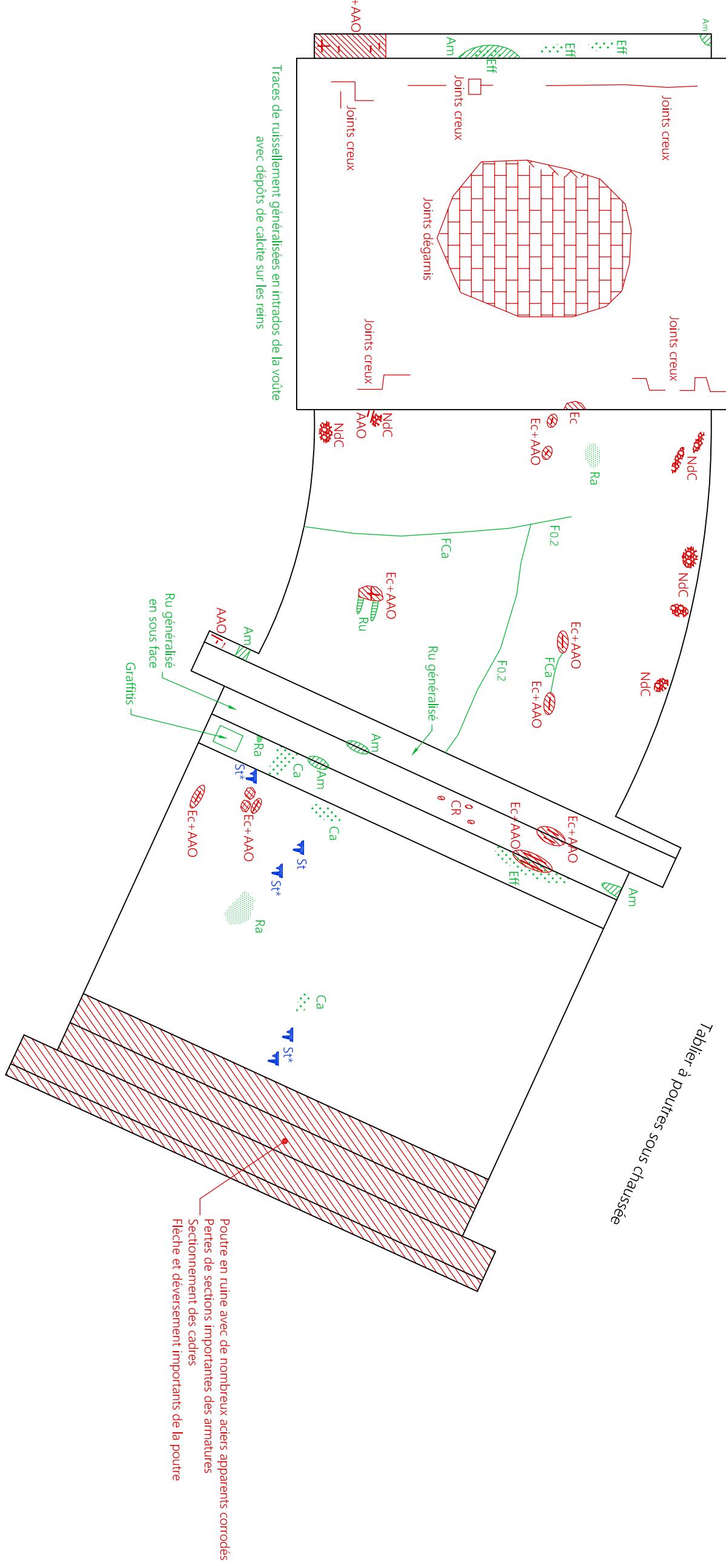
LEGENDE

Dénomination	Abréviation	Motif
Faïençage	Fa	
Fissure calcifiée	FCa	
Fissure calcifiée active	FCa*	
Micro-fissure	μF	
Fissure <= 0,3mm en B.A.	F(0,x) avec 0,05<=x<=0,3mm	
Fissure >0,3mm en B.A.	F(0,x) avec x>0,3mm	
Fissure <= 0,1mm en B.P.	F(0,x) avec 0,05<=x<=0,1mm	
Fissure >0,1mm en B.P.	F(0,x) avec x>0,1mm	
Fracture	Fr(x) avec x>1mm	
Fissure pontée	Fp	
Eclat	Ec	
Epaufure	Ep	
Ségrégation	Sg	
Nids de cailloux	NdC	
Reprise de bétonnage	RB	
Acier apparent oxydé	AAO	
Ragréage	Ra	
Salissure	Sa	
Coulure de rouille	CR	
Ruisseaulement (Traces)	Ru	
Ruisseaulement actif	Ru*	
Humidité	Hu	
Arrivée d'eau	AE	
Efflorescence de calcite	Eff	
Efflorescence de calcite active	Eff*	
Dépôt de calcite	Ca	
Dépôt de calcite active	Ca*	
Stalactite	St	
Stalactite active	St*	
Bavette	Ba	
Bavette active	Ba*	
Joint creux	JC	
Végétation	Vg	
Barbacane ou gargouille	G	
Barbacane active	G*	
Corrosion	Co	
Foisonnement et/ou gonflement	Fo	
Degré d'enrouillement	ReX avec 1 <= X <= 9	
Perforation	Pf	
Réduction d'épaisseur	Rp(-xmm)	

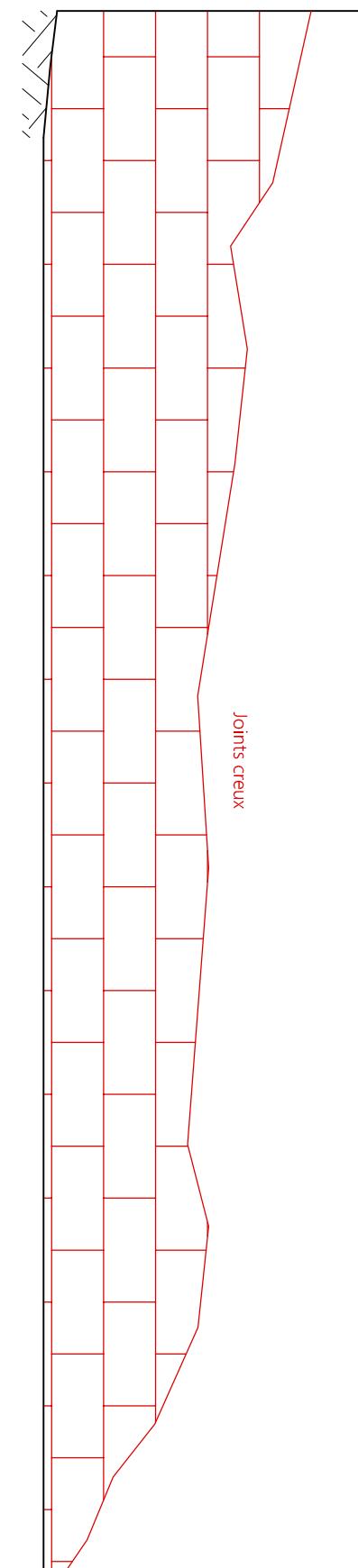


Vouée maçonnée

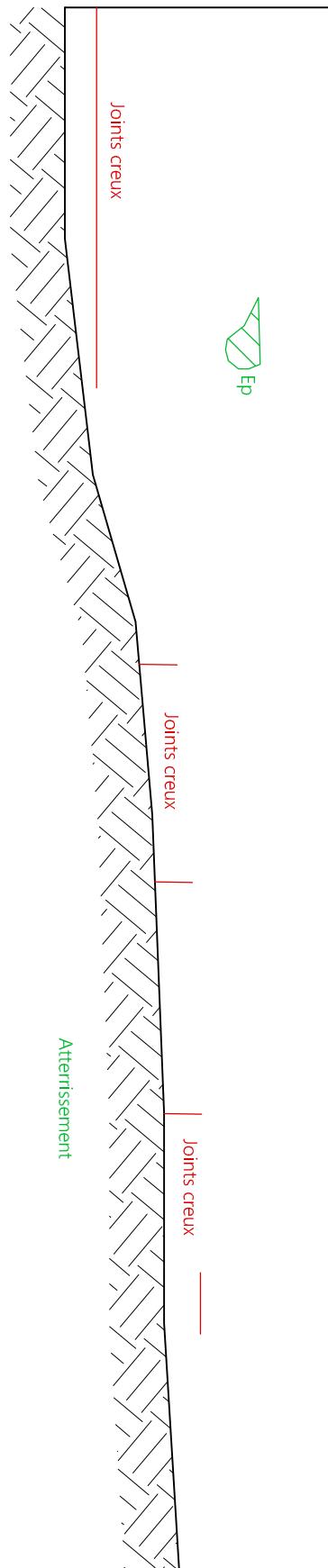
Rive gauche



PIEDROIT RIVE GAUCHE

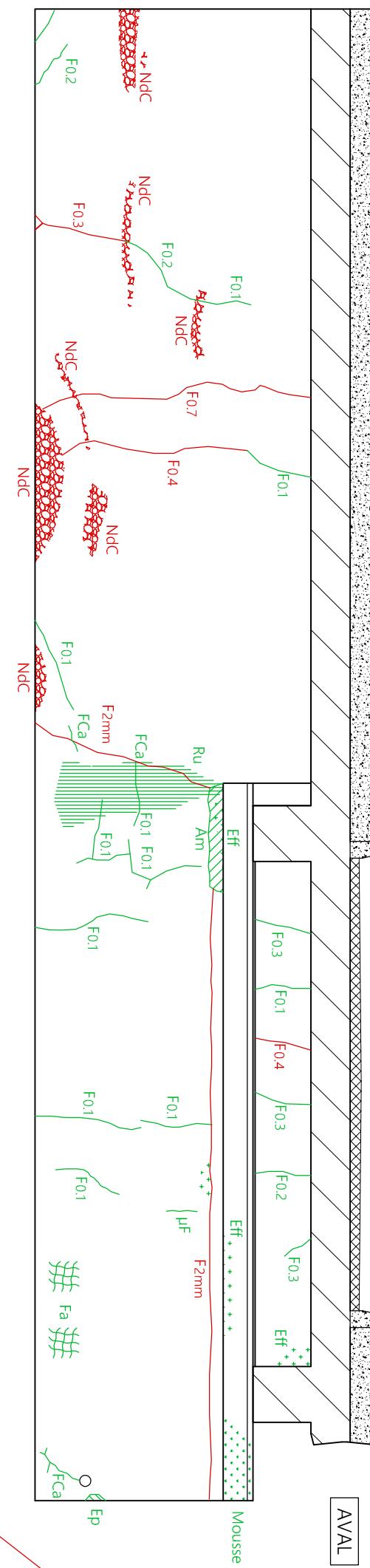


PIEDROIT RIVE DROITE



	AMBILLY - PONT DE PIERRE A BOCHET	PIEDROITS DE LA VOUTE	PLAN N°: 03
	Document N°: C19.018 INS IDP 002	Echelle: 1/25	

AMONT



RIVE DROITE

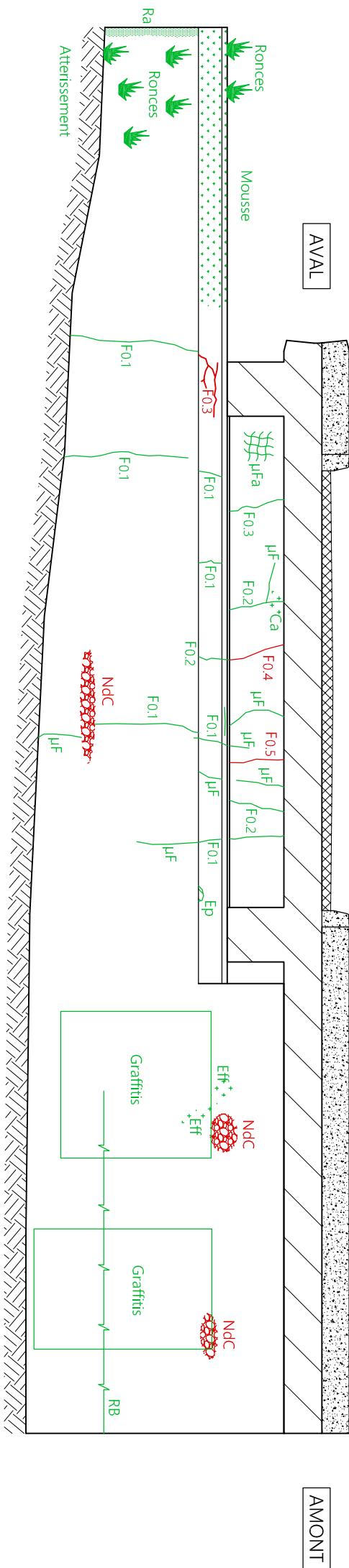
Houdis intermédiaire BA

Tablier à poutres sous chaussée

Enrochements désorganisés

Ambilly

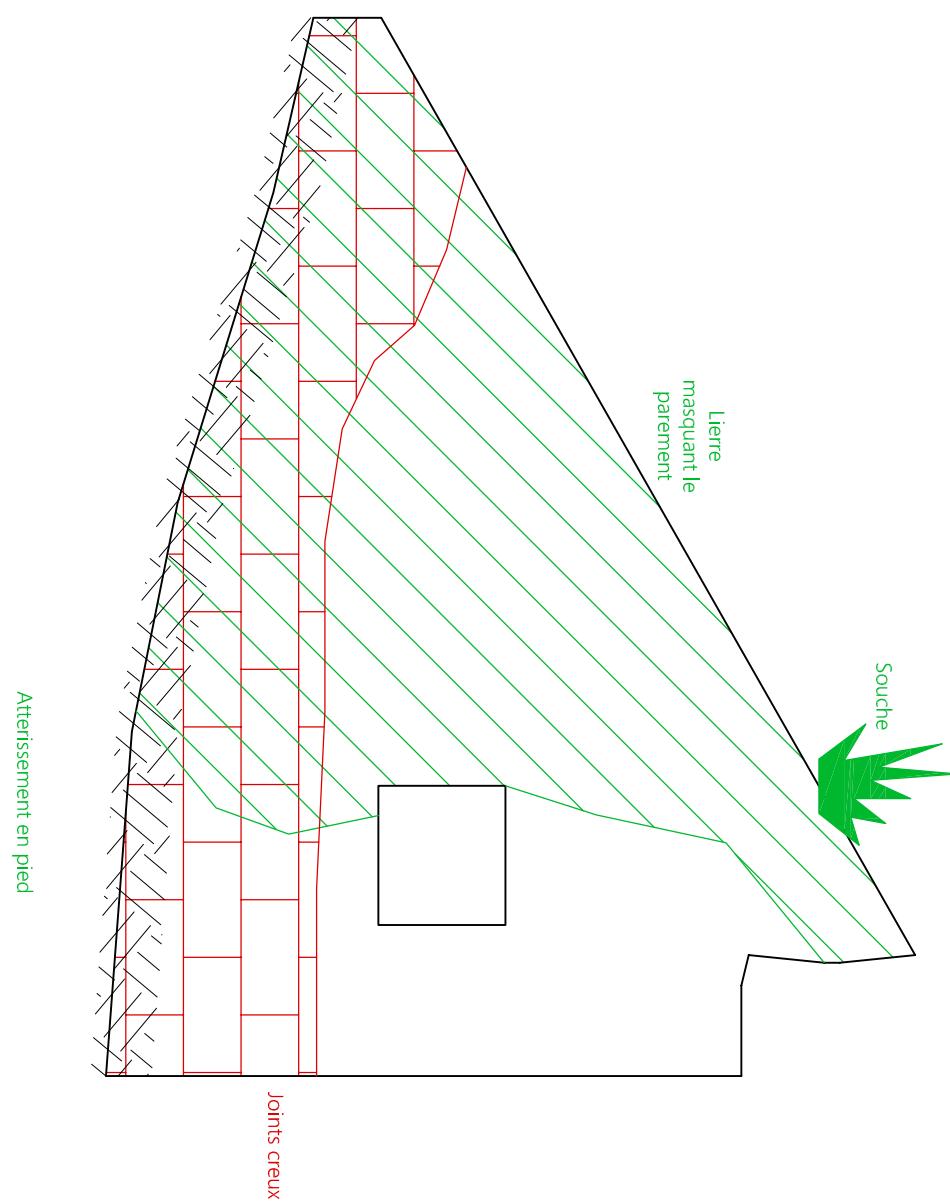
AVAL



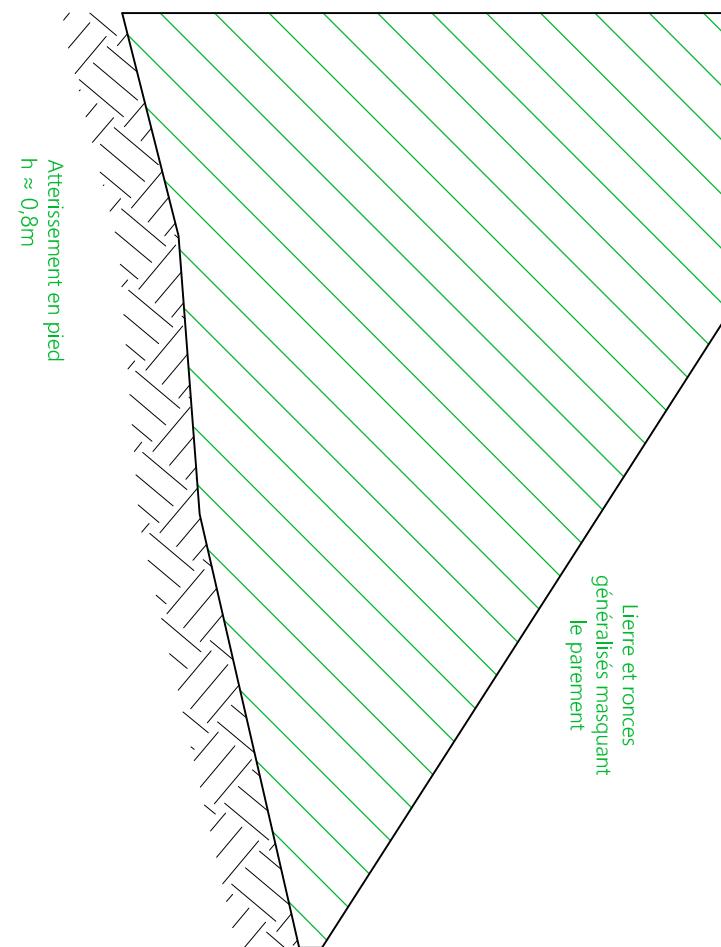
Tablier à poutres sous chaussée

Houdis intermédiaire BA

MUR RIVE GAUCHE



MUR RIVE DROITE



ANNEXE 3**PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES**



N°	Localisation	Constatations
1	Abords de l'ouvrage côté Ambilly	Vues générales amont et aval



N°	Localisation	Constatations
2	Abords de l'ouvrage côté Suisse	Vue générale



N°	Localisation	Constatations
3	Abord côté Ambilly	Fissure pontée



N°	Localisation	Constatations
4	Abord côté Ambilly/amont	Fissure pontée rouverte au raccordement avec l'ouvrage



N°	Localisation	Constatations
5	Abord côté Ambilly/aval	Fissuration, zones de dégradation



N°	Localisation	Constatations
6	Abord côté Ambilly/aval	Affaissement de la chaussée en arrière de l'ouvrage



N°	Localisation	Constatations
7	Abord côté Suisse/amont	Mauvais état du trottoir : affaissement et fissuration, et absence de revêtement de chaussée au niveau du fil d'eau le long des bordures



N°	Localisation	Constatations
8	Trottoir côté Ambilly/amont	Trottoir récent, une partie non revêtue



N°	Localisation	Constatations
9	Rivière sous ouvrage côté aval	Atterrissage en rive droite



N°	Localisation	Constatations
10	Rivière sous ouvrage	Atterrissage en rive droite



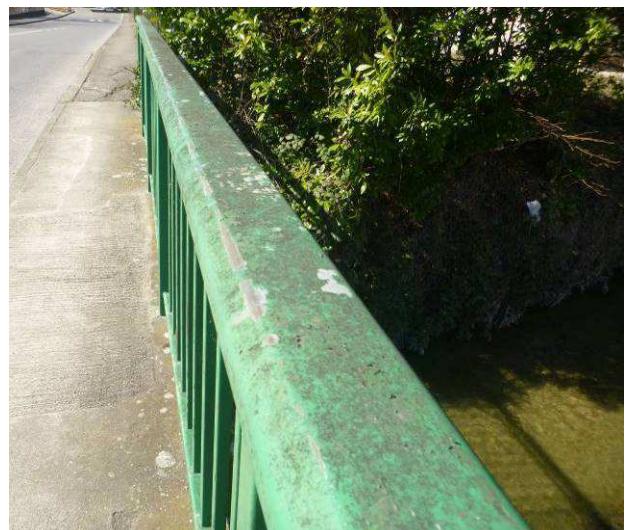
N°	Localisation	Constatations
11	Enrochements en rive gauche côté aval	Désorganisation en pied côté culée et recouvrement de lierre



N°	Localisation	Constatations
12	Dessus de l'ouvrage	Vue générale



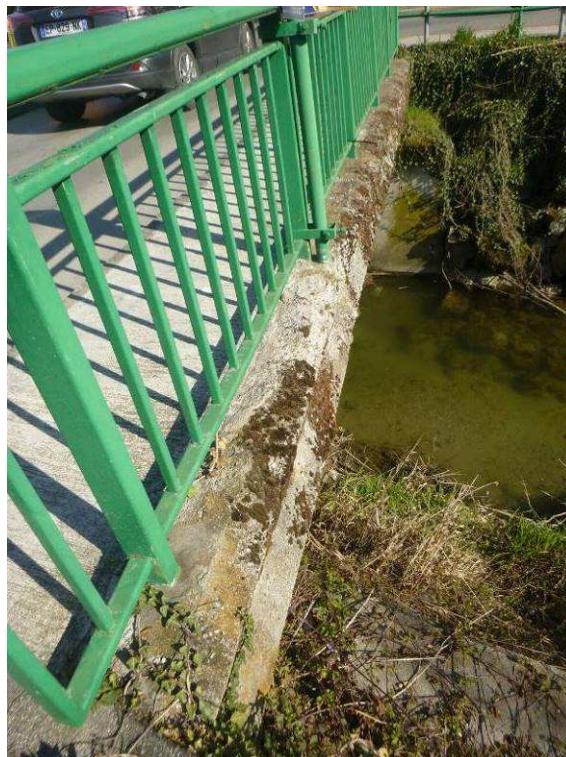
N°	Localisation	Constatations
13	Voie amont sur ouvrage	Amas d'enrobé en bordure le long du terre-plein central



N°	Localisation	Constatations
14	Garde-corps sur ouvrage	Ecaillage de la protection anticorrosion sur la main courante



N°	Localisation	Constatations
15	Garde-corps côté Ambilly/aval	Perforation d'un barreau à l'about par corrosion excessive



N°	Localisation	Constatations
16	Corniche aval	Désagrégation du béton et mousse



N°	Localisation	Constatations
17	Terre-plein central côté Ambilly/aval	Affaissement et éclatement de bordure



N°	Localisation	Constatations
18	Bac à fleurs sur le terre-plein central	En partie effondré



N°	Localisation	Constatations
19	Intrados de la voûte amont	Vue générale, érosion des joints en partie centrale



N°	Localisation	Constatations
20	Voûte côté amont	Joints creux en arrière du bandeau, ruissellements



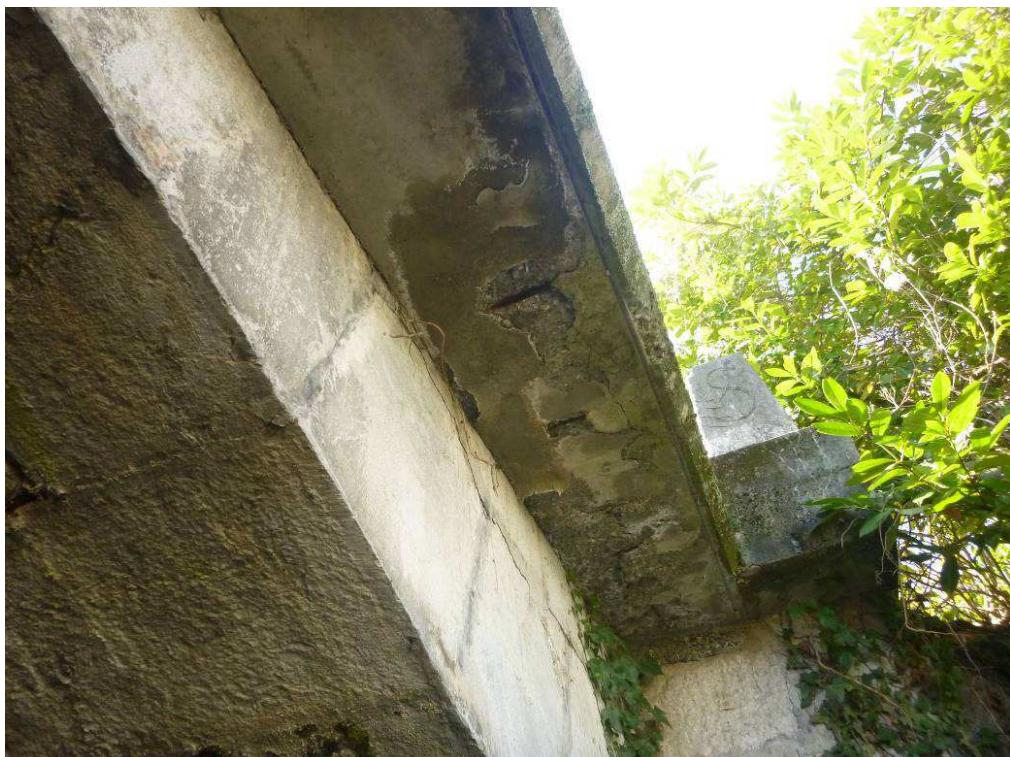
N°	Localisation	Constatations
21	Voûte côté aval	Joints creux en arrière du bandeau



N°	Localisation	Constatations
22	Elévation aval de la voûte	Vue générale, bon état



N°	Localisation	Constatations
23	Encorbellement amont	Traces de ruissellement généralisées, amorce d'éclatement



N°	Localisation	Constatations
24	Encorbellement amont	Désagrégation du béton et armatures apparentes oxydées



N°	Localisation	Constatations
25	Tablier amont, poutre amont	Amorce d'éclatement au talon



N°	Localisation	Constatations
26	Tablier amont, poutre amont	Eclats avec aciers apparents oxydés sur les arêtes



N°	Localisation	Constatations
27	Tablier aval, poutre aval	Eclatement généralisé du béton au niveau du talon avec aciers apparents oxydés



N°	Localisation	Constatations
28	Tablier aval, poutre aval	Eclatement du talon avec aciers apparents oxydés, cadres sectionnés



N°	Localisation	Constatations
29	Tablier aval, poutre aval	Foisonnement des armatures et perte de diamètre, cadres sectionnés



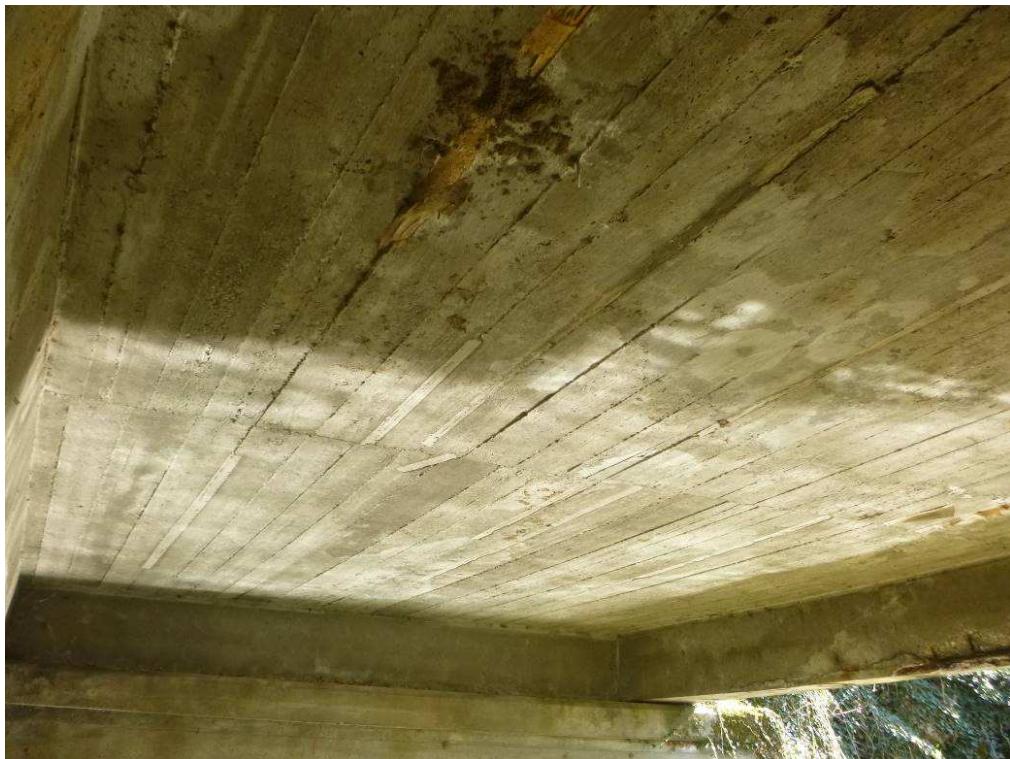
N°	Localisation	Constatations
30	Tablier aval, poutre amont	Traces de ruissellement généralisées



N°	Localisation	Constatations
31	Tablier aval, poutre aval	Flèche visible à l'œil nu



N°	Localisation	Constatations
32	Tablier aval, poutre aval	Déversement de la poutre



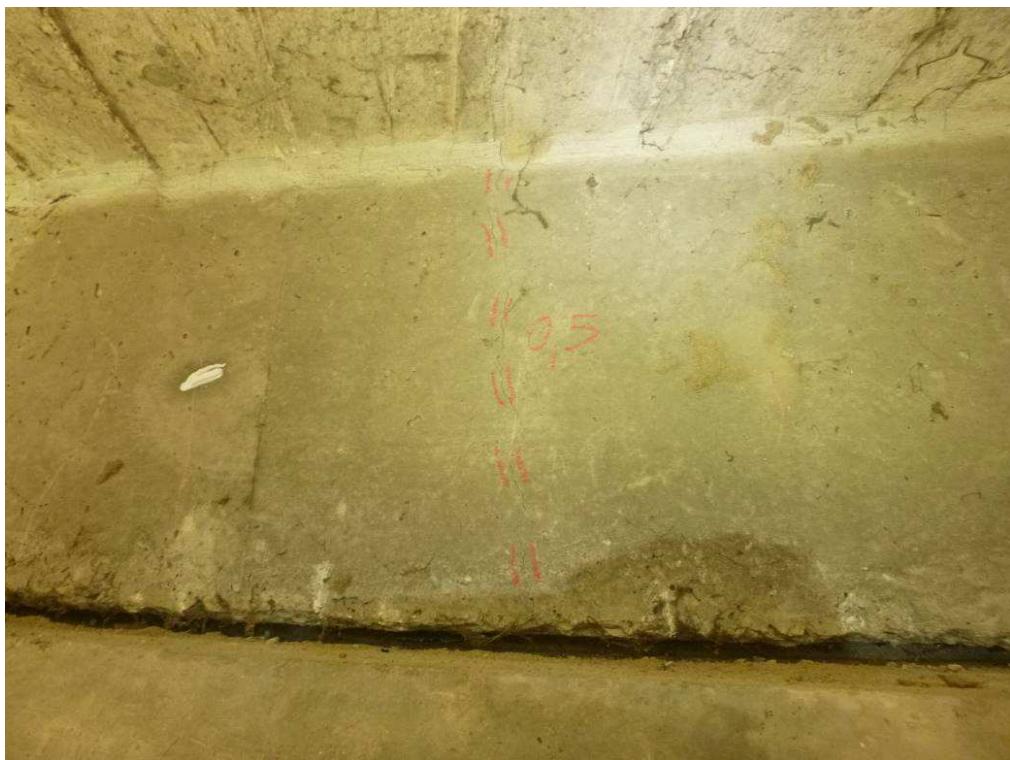
N°	Localisation	Constatations
33	Tablier aval, hourdis entre poutres	Vue générale



N°	Localisation	Constatations
34	Tablier aval, hourdis entre poutres	Eclats avec aciers apparents oxydés et traces d'infiltration d'eau (calcite, stalactites)



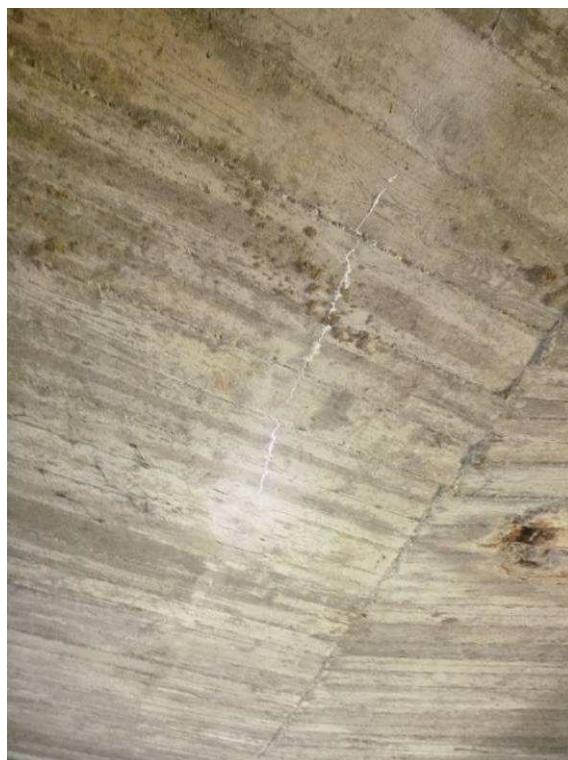
N°	Localisation	Constatations
35	Tablier aval, hourdis entre poutres	Stalactites



N°	Localisation	Constatations
36	Entretoise	Fissure verticale



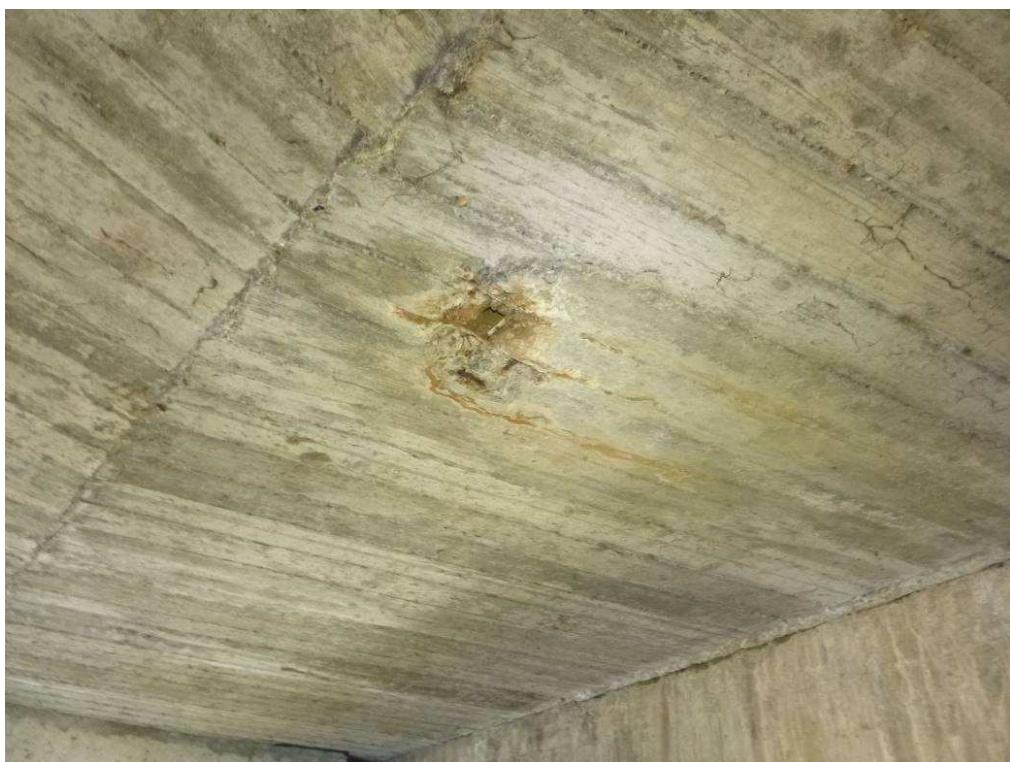
N°	Localisation	Constatations
37	Hourdis intermédiaire	Vue générale



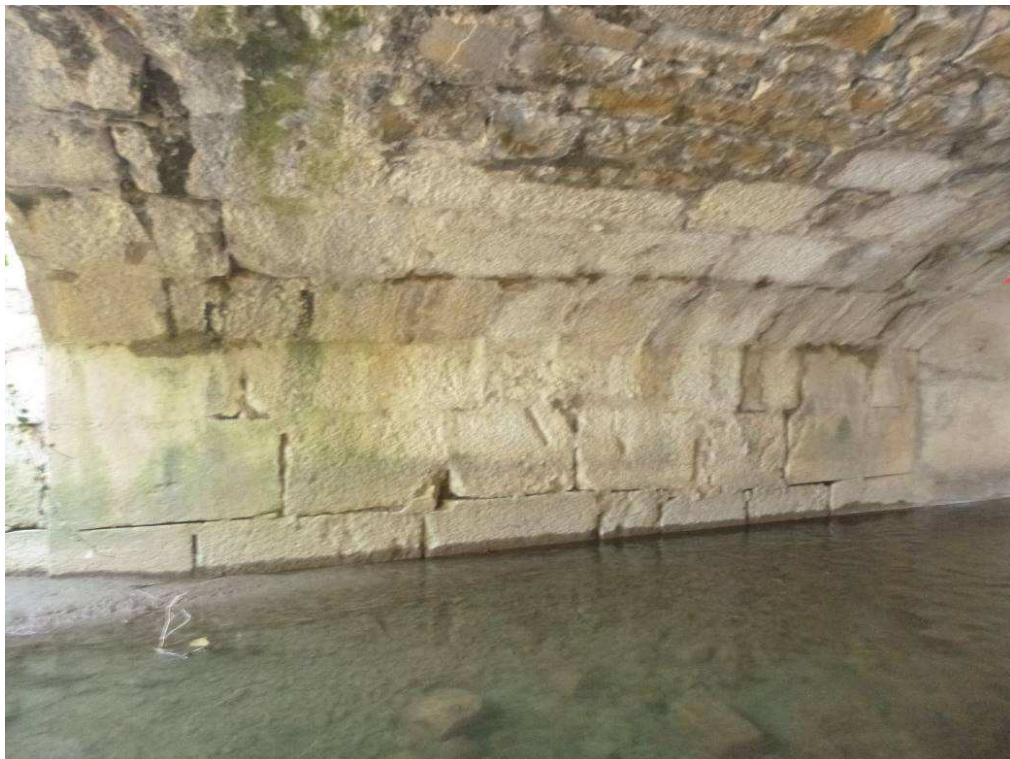
N°	Localisation	Constatations
38	Hourdis intermédiaire	Fissure longitudinale calcifiée



N°	Localisation	Constatations
39	Hourdis intermédiaire	Eclats avec aciers apparents oxydés



N°	Localisation	Constatations
40	Hourdis intermédiaire	Eclat avec aciers apparents oxydés avec trace de ruissellement



N°	Localisation	Constatations
41	Piédroit rive gauche de la voûte	Joints creux et coulures de calcite



N°	Localisation	Constatations
42	Piédroit rive droite de la voûte	Vue générale, atterrissage en pied



N°	Localisation	Constatations
43	Mur de front rive gauche structure intermédiaire	Vue générale, nids de cailloux en pied



N°	Localisation	Constatations
44	Mur de front rive droite structure intermédiaire	Vue générale, graffitis



N°	Localisation	Constatations
45	Culée rive gauche du tablier aval	Vue générale



N°	Localisation	Constatations
46	Culée rive gauche du tablier aval	Fracture horizontale en tête



N°	Localisation	Constatations
47	Culée rive gauche du tablier aval	Fissure d'ouverture 0,2mm, trace de ruissellement



N°	Localisation	Constatations
48	Culée rive droite du tablier aval	Vue générale, atterrissement en pied, graffitis



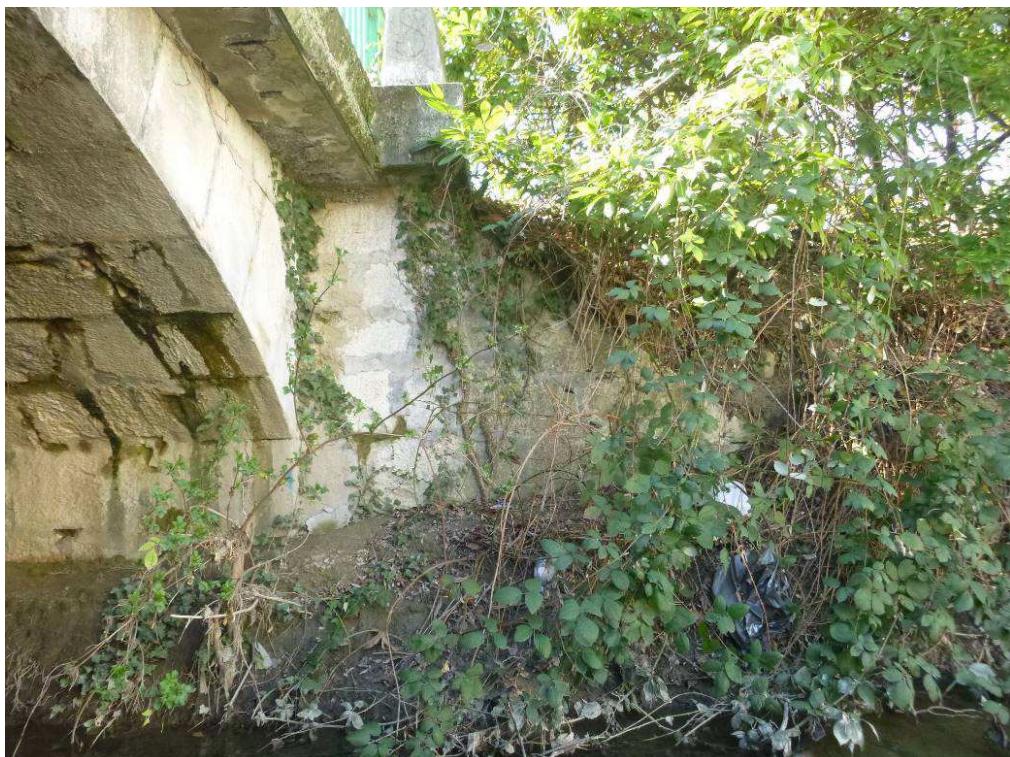
N°	Localisation	Constatations
49	Culée rive droite du tablier aval	Atterrissage, végétation, ronces devant le parement côté aval



N°	Localisation	Constatations
50	Culée rive droite du tablier aval	Encombrement du sommier, pas d'appui visible



N°	Localisation	Constatations
51	Mur en aile amont/rive gauche	Vue générale, atterrissement en pied, lierre généralisé, souche sur le talus



N°	Localisation	Constatations
52	Mur en aile amont/rive droite	Vue générale, atterrissement, végétation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°062/2025
Présents : 21	Approbation du règlement intérieur du complexe
Votants : 23	Lucien VEYRAT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Sport N°062/2025 : Approbation du règlement intérieur du complexe Lucien VEYRAT

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire expose :

La réhabilitation du complexe sportif Lucien VEYRAT sera prochainement achevée, M. l'Adjoint aux sports soumet à l'approbation des élus un projet de règlement intérieur régissant les conditions d'occupation et d'utilisation de l'enceinte sportive.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L.2144-3 ;
Vu l'exposé ci-dessus,*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le règlement intérieur du complexe Lucien VEYRAT.

Pièce jointe:

- Règlement intérieur du complexe sportif Lucien VEYRAT

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : **- 8 JUIL. 2025**

Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE SPORTIF LUCIEN VEYRAT

Vu la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi n°2000-627 du 06 juillet 2000 ;

Vu le Code du Sport, notamment :

L'article L212-1 sur la qualification des encadrants,

L'article L212-11 sur l'obligation de déclaration d'activité,

Les articles L321-1 et L331-9 sur l'obligation d'assurance,

Les articles L332-1 à L332-21 sur la sécurité des manifestations,

L'article R322-4 sur l'hygiène et la sécurité ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L214-4 relatif aux conventions d'utilisation des équipements sportifs ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment :

L'article L3335-4 sur les débits de boissons,

L'article L3512-8 sur l'interdiction de fumer ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-2212-2 et L.2144-3 ;

Considérant la nécessité de réglementer les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux, dans l'intérêt du bon ordre, de la sécurité, de l'hygiène et de la tranquillité publique.

Titre 1 – Généralités

Article 1 – Objet du Règlement Intérieur

Le présent Règlement a pour objet de réglementer les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition des groupements scolaires et associations sportives, et de préciser quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. Des conventions de mise à disposition seront établies avec chacun des utilisateurs demandeurs, Ces conventions pourront apporter des exceptions ou compléments au présent règlement.

Article 2 – Installations concernés par le présent Règlement Intérieur

Complexe sportif Lucien Veyrat :

- **Stade de football à 11** : Réserver aux établissements scolaires et associations sportives, interdit aux autres publics.
- **Stade de football à 8** : Ouvert au public en dehors des horaires scolaires et pendant les horaires d'ouverture.
- **Terrain de basket 3vs3** : Ouvert au public pendant les horaires d'ouverture.
- **Piste d'athlétisme** : Priorité aux établissements scolaires et associations sportives,
Ouverte aux autres usagers en tenue de sport en dehors des horaires scolaires et pendant les horaires d'ouverture.

Article 3 – Gestion des installations

Le complexe sportif Lucien Veyrat, propriété de la commune d'Ambilly est placé sous la responsabilité de la commune et sous l'autorité directe du Maire. Au sein du complexe sportif le service des sports de la commune d'Ambilly assure le suivi administratif de la gestion des équipements et le suivi technique lié à l'entretien des locaux en lien étroit avec les services techniques de la commune.

Titre 2 – Conditions d'accès aux équipements sportifs

Article 4 – Priorités d'accès

Durant les périodes scolaires (jours et heures de scolarité), les équipements sportifs municipaux sont mis en priorité à la disposition des établissements scolaires et associations sportives de la commune et de l'agglomération Annemassienne sauf dérogations expressément accordées par le Maire de la collectivité.
En dehors des périodes scolaires, certaines installations peuvent être ouvert au public pour pratique des activités adaptées à leurs spécificités.

Article 5 – Horaires d'ouverture

Les équipements sportifs sont accessibles de 08h00 le matin à 22h00 le soir, l'ouverture étant assurée uniquement par le personnel communal.

Article 6 – Demandes d'utilisation

Toute demande d'utilisation d'un équipement sportif ou d'un local, y compris la buvette située au rez-de-chaussée ainsi que le local de stockage, doit être formulée par e-mail auprès du service des sports à l'adresse suivante : sports@ambilly.fr.

Afin de garantir une bonne organisation et une gestion optimale des espaces, les demandes doivent être envoyées au moins **un mois** avant la date souhaitée d'utilisation.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des locaux et équipements sans exception. Aucune demande orale ou autres moyens de communication ne seront acceptés.

Pour les créneaux récurrents, la demande devra être adressée au service des sports avant le mois de mai pour l'année scolaire suivante. La reconduction de ces créneaux sera possible uniquement si une demande est formulée par e-mail par l'association concernée au service des sports (sports@ambilly.fr) au moins un mois avant la fin de l'expiration du créneau actuel.

Pour les créneaux ponctuels, la demande devra être faite au moins 15 jours à l'avance. Il est important de noter que l'envoi de la demande ne vaut pas acceptation ; seul un retour par mail du service des sports vaudra acceptation de la demande.

La répartition des créneaux récurrents demandés par les utilisateurs sera validée lors d'une réunion d'attribution. Les plannings sont organisés sur une année scolaire (de septembre à fin août).

Les calendriers des compétitions officielles doivent être envoyés le plus rapidement possible au service des sports (sports@ambilly.fr) avec indication : des dates et horaires des rencontres ; nom des équipes ; et catégories concernées.

Article 7 – Organisation de manifestations exceptionnelles (tournois, galas, et autres)

Les demandes concernant des manifestations exceptionnelles, ne peuvent avoir lieu qu'après autorisation.

La demande doit être faite au moins 2 mois avant la date souhaitée.

La commune d'Ambilly est seule juge de l'opportunité et des modalités d'utilisation des installations. Elle se réserve le droit d'interdire une manifestation, même annoncée au public, même si le créneau est déjà pris, au cas où des vices d'organisation et de sécurité pourraient porter préjudice aux participants et au public.

Article 8 – Respect du planning horaires et fréquentations

Un planning d'utilisation par équipement est établi chaque année par le Service des sports, en fonction des priorités d'accès, demandes et disponibilités. Ce planning est affiché à l'entrée du complexe sportif Lucien Veyrat en précisant les utilisateurs et la nature des utilisations.

L'utilisation des équipements en accès libre est prioritairement donnée aux associations et établissements scolaires inscrites au planning.

Une utilisation partagée de l'équipement peut se faire avec l'accord de l'utilisateur prioritaire.

Les plannings d'utilisation des équipements sportifs doivent être scrupuleusement respectés.

Toute modification d'utilisation doit être signalée à l'avance au Service des sports (sports@ambilly.fr).

Tout changement de calendrier des rencontres sportives doit être signalé au moins 15 jours à l'avance au Service des sports (sports@ambilly.fr).

Afin de garantir l'égalité d'accès au service public, les heures réservées doivent être utilisées de façon régulière. En cas de non-utilisation, l'établissement scolaire ou l'association doit en informer le Service des sports. (sports@ambilly.fr) Si l'est constaté que le créneau est vacant 3 fois consécutive, la mise à disposition pourra être annulée. Une affectation à un autre utilisateur pourra être décidée.

Aucun transfert du droit d'utilisation des installations sportives à d'autres personnes physiques ou morales, ou échanges de créneaux entre bénéficiaires n'est autorisé.

Article 9 – Ouverture et fermeture des installations

L'accès aux équipements sportifs se fait exclusivement par l'entrée principale.

Pour chaque organisme occupant régulièrement une installation sportive, une clé (ou badge) unique, sécurité et infalsifiable, sera remise en début de saison au responsable désigné de l'organisme, exclusivement pour les locaux mis à disposition (et non pour la porte d'accès du stade). En cas de perte, l'association en assumera la responsabilité et une facturation sera effectuée.

Pour les utilisateurs ponctuels lors de manifestations exceptionnelles, une remise de clé sera faite auprès de la structure organisatrice de la manifestation, contre décharge. La clé devra être remise au service des sports dans les 48h suivant la fin de la manifestation.

Les responsables des organismes utilisateurs veilleront scrupuleusement à la fermeture de toutes les portes et fenêtres après utilisation et sortie de tous les usagers.

En cas de perte ou de vol de clés (badges), les détenteurs devront le signaler dans les meilleurs délais au Service des sports (sports@ambilly.fr).

L'organisme prendra financièrement à sa charge les frais de renouvellement des clés (badges) dégradées ou égarées par l'un des utilisateurs selon la délibération de fixation des couts.

Article 10 – Facturation des créneaux

Les installations communales peuvent faire l'objet d'une tarification de location sauf disposition contraire dans la convention de mise à disposition.

La fixation des tarifs de mise à disposition fait l'objet d'une délibération en conseil municipal annuellement.

Le montant de cette tarification est établi chaque saison en tenant compte des créneaux d'utilisation de la saison précédente, des frais d'entretiens des équipements et du renouvellement normal de matériel sportif.

L'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de manifestations exceptionnelles, peut faire l'objet d'une tarification particulière, déterminée chaque année par le Conseil municipal.

Titre 3 – Conditions d'utilisation des équipements sportifs

Article 11 – Usages et activités autorisés

La destination fondamentale et prioritaire des installations concernées par le présent règlement étant la pratique des activités physiques, sportives et de loisirs, tout autre usage de nature différente ne pourra avoir lieu.

Article 12 – Encadrement des activités

L'utilisation des installations sportives ne pourra se faire qu'en présence d'un adulte responsable, qui devra être soit un dirigeant (club, association sportive, ...), soit un éducateur sportif (club, association sportive, ...), soit un enseignant (école, collège, lycée.)

Les encadrants devront être à même de justifier de leur qualification à enseigner, animer ou encadrer contre rémunération, soit par le biais de diplômes ou de cartes professionnelles. Les encadrants rémunérés devront afficher leurs diplômes et cartes professionnelles.

Toute personne non diplômée est habilitée à encadrer une activité sportive à titre bénévole à condition que l'activité sportive en question ne soit pas soumise à une réglementation particulière ; ils exercent alors sous la responsabilité du président de l'association.

Les utilisateurs organiseront au profit de leurs adhérents l'animation, l'enseignement et la compétition dans le respect des statuts et des règlements administratifs et sportifs de la fédération concernée.

Article 13 – Tenue vestimentaire

L'accès aux équipements n'est autorisé que dans une tenue décente et adaptée.

L'accès aux terrains des sports et plateaux sportifs est soumis au port de chaussures propres et réservées à la pratique sportive.

Article 14 – Utilisation des vestiaires, douches et lavabos

Les vestiaires ne peuvent être attribués qu'en présence d'un responsable de la structure à qui la ville

D'Ambilly met l'équipement à disposition. Il en assure la prise en charge et l'inspection à l'arrivée et au départ du groupe, afin de vérifier de leur état.

En tout état de cause, les spectateurs et accompagnants ne peuvent avoir accès aux vestiaires, sauf exception des accompagnateurs des personnes à mobilité réduite.

Article 15 – Publics et spectateurs

L'accès aux zones de pratique sportive est interdit au public. Ils sont autorisés uniquement dans les parties prévues à cet effet (tribunes, bancs) et dans la limite des places autorisées.

L'accès est cependant autorisé aux parents accompagnateurs sous la responsabilité de l'encadrant de l'activité sportive et sous réserve du port de chaussures adaptées.

Article 16 – Jauge maximale

L'accès aux installations sportives est conditionné aux respects des règles relatives aux Equipements Recevant du Public de type X et PA. Leur capacité d'accueil est limitée selon leur catégorie et doit être respecté en tout temps.

Article 17 – Éclairage, Portails intérieurs

Éclairage

L'éclairage des installations sportives sera activé ou programmé exclusivement par le service des sports. Aucune manipulation ne pourra être effectuée par les associations. La gestion de l'éclairage est assurée dans le local gardien.

Portails intérieurs

Les portails intérieurs seront ouverts et fermés selon les activités présentes exclusivement par le service des sports. Toute demande d'ouverture devra être formulée par e-mail auprès du service des sports.

Titre 4 – Matériel sportif

Article 18 – Matériel sportif municipal

La ville d'Ambilly est propriétaire du matériel sportif présent dans chacune des installations (sauf matériel appartenant aux structures utilisatrices). Celui-ci est à la disposition des utilisateurs pour l'exercice exclusif de leurs activités. Il est placé sous leur surveillance et son utilisation engage la responsabilité de la structure utilisatrice.

Les utilisateurs doivent mettre en place le matériel mobile avec précaution et dans le respect des revêtements de sols. Le matériel mobile doit être rangé après chaque utilisation à l'endroit prévu à cet effet.

Si un utilisateur constate que l'un des équipements sportifs mobile ou fixe est endommagé ou défectueux, il doit le signaler au service des sports (sports@ambilly.fr) et procéder à la mise sous protection de cet équipement afin d'interdire son utilisation.

Le matériel de compétition ne pourra être prêté que sur autorisation expresse de la collectivité.

Article 19 – Matériel sportif propre aux utilisateurs

L'utilisateur doit solliciter auprès de la commune d'Ambilly, une autorisation préalablement à l'introduction sur le site de matériel, autre que pédagogique, dont il est propriétaire, locataire ou emprunteur. Il devra s'assurer que ce matériel correspond au sport autorisé sur le site, et qu'il répond aux normes en vigueur et obligations de contrôles. En cas d'autorisation accordée, les procédures d'implantation et de stockage lui seront précisés.

Tout dépôt d'objet ou de matériel dans les équipements sportifs est effectué aux risques et périls du dépositaire. La ville d'Ambilly n'assume ni la surveillance ni le gardiennage du matériel ou objet dont elle n'est pas propriétaire.

Chacun est responsable de son matériel.

Titre 5 – Assurance – Responsabilité

Article 20 - Assurance

Avant tout accès au stade, les structures utilisatrices doivent fournir une attestation d'assurance. À défaut, l'accès sera refusé, cette exigence étant valable pour tous les utilisateurs.

Les structures utilisatrices doivent souscrire une police d'assurance incluant les risques de responsabilité civile, incendie, dégât des eaux, ainsi que la couverture des éventuelles dégradations pouvant être générées du fait de leur activité.

L'utilisateur devra justifier auprès du service des sports d'une assurance couvrant les risques et les conséquences pécuniaires des dégradations et accidents pouvant être causés par ou à des tiers. Une attestation d'assurance sera demandée pour la signature de la convention de mise à disposition.

L'organisateur de manifestations exceptionnelles doit souscrire une assurance spécifique à sa qualité d'organisateur et fournir une attestation.

Article 21 – Responsabilité, vol, accident et dégradations

Les équipements sont placés sous la surveillance et la responsabilité des utilisateurs autorisés. En aucun cas, la ville d'Ambilly ne peut être tenue pour responsable des vols ou pertes d'objets appartenant aux utilisateurs. La responsabilité de la ville d'Ambilly ne peut être recherchée pour les accidents ou dommages dont la cause ne seraient pas reconnue provenir du fait de son personnel, de ses installations ou de son matériel.

La ville d'Ambilly est dégagée de toute responsabilité en cas d'accident corporel résultant d'une utilisation non conforme des équipements et installations.

La responsabilité des utilisateurs sera recherchée par la collectivité dans tous les cas de dégradations, bris ou pertes de matériels qui sont la propriété la ville d'Ambilly, dès lors qu'ils ont été causés pendant leur créneaux d'utilisation. Un procès-verbal de constat sera établi en présence des utilisateurs identifiés.

En cas d'atteinte aux propriétés de la ville d'Ambilly, la collectivité peut être amenée à réclamer aux organismes responsables le remboursement :

D'une part des frais de réparation ou d'acquisition de matériel neuf dans le cas soit de perte de matériel, soit de dégradations imputables à ces organismes ;

D'autre part, des frais de nettoyage qu'elle devrait engager en cas de malpropreté caractérisée.

Titre 6 – Sécurité

Article 22 – Hygiène, sécurité et secours

Les équipements sportifs sont des établissements recevant du public soumis à une réglementation. Ce complexe sportif regroupe deux ERP (**Établissements Recevant du Public**) de types X et PA soumis à la réglementation des établissements recevant du public. Le premier est un terrain de sport avec tribune (type PA, catégorie 3) d'une capacité de 700 personnes. Le second comprend des vestiaires, un club-house et une salle de réunion à l'étage (types L,N,X, catégorie 3) pouvant accueillir 700 personnes au total, et 100 personnes maximum dans la salle de réunion.

La réglementation spécifique à chaque établissement est affichée sur place.

Les sorties de secours doivent être laissées libre d'accès, tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur, afin de permettre l'évacuation en cas de nécessité.

Les éclairages de sécurité doivent rester visibles.

En cas de sinistre ou accident, l'utilisateur doit prévenir les secours 112 - 15 et se conformer aux ordres en découlant.

Des défibrillateurs sont à la disposition du public dans le hall d'entrée du bâtiment.

Merci de signaler toute utilisation ou détérioration dans les plus brefs délais auprès du Service des sports (sports@ambilly.fr).

En cas d'évacuation du site, il est tenu de faire respecter le plan d'évacuation officiel affiché à l'entrée du complexe sportif.

Article 23 – Organisation de la sécurité et des secours lors de manifestations

Il est interdit de laisser entrer les spectateurs par d'autres portes que celles prévues à cet effet. Les organisateurs de rencontres ou manifestations doivent veiller scrupuleusement à l'évacuation complète des spectateurs. **L'utilisateur ayant réservé sera tenu responsable de tout événement se déroulant sur son créneau de réservation et sur le terrain réservé.**

Les responsables des organismes utilisateurs doivent veiller à ce que les accès aux issues de secours ne soient ni entravés ni condamnés, sous peine de voir leurs responsabilités engagées.

La capacité maximum de l'équipement devra être respecté lors de toutes les manifestations accueillantes un public nombreux.

Article 24 – Accès et stationnement

L'accès à l'enceinte sportive est **strictement interdit**, sauf **dérogation exceptionnelle** accordée par le service des sports, à la suite d'une demande formulée par e-mail.

Les utilisateurs doivent respecter les accès et les aires de parking prévus, ainsi que les différentes signalisations en place et les dispositions générales du Code de la Route.

Les véhicules en stationnement ne doivent en aucun cas gêner l'approche des véhicules de secours. Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement dans les espaces prévus à cet effet.

Les places de parking réservées aux bus sont strictement interdites à tout autre véhicule, même pour un stationnement momentané.

Les places de stationnement handicapés sont exclusivement réservées aux personnes à mobilité réduite, qui devront présenter leur carte sur le tableau de bord du véhicule.

Les vélos doivent être stationnés uniquement dans les équipements prévus à cet effet (abris à vélo ou rails à vélo).

Titre 7 – Application du Règlement Intérieur

Article 25 – Application du Règlement

Toutes les personnes utilisant le complexe de manière privée, ainsi que les responsables associatifs et les directeurs des établissements scolaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Le présent règlement fera l'objet d'un affichage dans le complexe sportif Lucien Veyrat et sera inséré au recueil des actes administratifs de la ville d'Ambilly. La fréquentation du complexe sportif Lucien Veyrat est conditionnée par le respect du présent règlement

Article 26 – Interdictions

A- Consignes d'interdiction applicables aux pistes d'athlétisme et aux fosses de saut (sable)

1- Accès sans chaussures adaptées :

- Interdiction de courir en chaussures de ville, à semelles noires (marquant le revêtement) ou à crampons.
- Tenue exigée : chaussures d'athlétisme à pointes ou running spécifiques.

2- Dégradations du matériel :

- Interdiction de marcher ou de s'entraîner dans les fosses de saut hors utilisation (altérant la qualité du sable).
- Interdiction de jeter des objets dans les fosses (cailloux, déchets, etc.).

3- Utilisation simultanée incompatible :

- Interdiction de traverser la piste pendant des séances de course.
- Obligation de circuler dans le sens antihoraire (interdiction du sens inverse).

4- Animaux et véhicules :

- Accès interdit aux vélos, trottinettes, skateboards et animaux sur la piste ou autour des fosses.

5- Intempéries :

- Accès interdit en cas de pluie (risque de glissade) ou de gel (détérioration du revêtement synthétique).

6- Activités non autorisées :

- Interdiction de pratiquer le football, le yoga ou le pique-nique sur la piste ou les fosses.
- Interdiction de filmer ou photographier sans autorisation.
- Interdiction d'accès aux enfants dans les fosses de sable (risque d'étouffement).

7- Matériel réglementé :

- Interdiction d'utiliser des starting-blocks personnels non homologués.

8- Nettoyage :

- Toute fosse utilisée doit être ratissée après la session.

✓ Règles spécifiques aux fosses de sable (saut en longueur/triple saut) :

Interdiction	Motif principal
Marcher dans la fosse après la pluie	Éviter le tassemement du sable humide
Utiliser la fosse sans râteau	Obligation de lisser le sable après chaque saut
Sauter avec chaussures non dédiées	Risque de blessure et dégradation du sable
Monter sur les bords en ciment	Risque de chute et détérioration de la structure

B- Interdictions sur les terrains de football (à 8 et à 11 joueurs)

1- Chaussures inadaptées :

- Interdiction stricte des crampons vissés/métal (réservés aux terrains en herbe).
- Interdiction des semelles noires ou foncées (marquant irrémédiablement le synthétique).

2- Objets et substances nocives :

- Interdiction du chewing-gum, bonbons et boissons sucrées (endommageant les fibres).
- Interdiction des produits chimiques (détergents, solvants), feuilles mortes ou graviers (obstruant le remplissage).
- Interdiction de toute flamme (cigarettes, barbecues).

3- Activités parasites :

- Interdiction des vélos, trottinettes et skateboards.
- Interdiction de déposer du matériel (plots, poids) sans protection.
- Interdiction des pique-niques ou événements non sportifs (sauf autorisation).

✓ Contraintes météorologiques et entretien :

Situation	Interdiction	Motif technique
Gel/neige	Accès interdit	Fibres cassantes (danger + détérioration)
Canicule (>35°C)	Pratique intensive interdite	Risque de brûlures + émanations toxiques
Pluie torrentielle	Suspension temporaire	Drainage saturé (glissements)

C- Interdictions sur les terrains de basket 3x3

1- Dégradations matérielles :

- Interdiction des graffitis, de l'arrachage de filets ou panneaux.
- Interdiction de se suspendre aux anneaux/paniers (risque de rupture).

2- Chaussures inadaptées :

- Interdiction des semelles noires (non autorisées sur sols synthétiques).
- Interdiction des chaussures de ville ou à crampons.

3- Nuisances sonores :

- Interdiction de musique forte ou de cris après 22h.

4- Objets dangereux et autres :

- Interdiction des vélos, skates ou trottinettes sur le terrain (rayures).
- Interdiction du verre, métal ou matériel de musculation.
- Interdiction des animaux.
- Interdiction de pratiquer le football/autres sports.
- Tenue réglementaire obligatoire (dorsale, short spécifique).
- Interdiction de filmer sans autorisation.
- Interdiction du port du casque (risque de blessure).

5- Contraintes météorologiques :

- Accès interdit en cas de sol glissant (pluie/gel).
- Pratique intensive interdite en canicule (>35°C) (risque de brûlures).

D- Interdictions dans les vestiaires, douches et lavabos

1- Accès non autorisé :

- Interdiction d'entrer sans licence ou réservation de créneau.
- Interdiction d'utiliser les douches hors horaires d'ouverture.

2- Hygiène et sécurité :

- Interdiction de marcher pieds nus hors des cabines de douche (risque de glissade/champignons).
- Interdiction du verre ou objets coupants (bouteilles, rasoirs).
- Interdiction des produits chimiques personnels non homologués.

3- Comportements prohibés :

- Interdiction de filmer ou photographier (sanction pénale pour atteinte à la vie privée).

- Interdiction des dégradations (graffitis, détérioration des équipements).

4- Consommations :

- Interdiction des repas ou boissons (sauf eau en bouteille fermée).
- Interdiction absolue du tabac, alcool et stupéfiants.

5- Règles pour les douches :

- Savonnage obligatoire avant l'accès aux bassins (piscines intégrées).
- Interdiction de rincer les équipements sportifs (terre/sable provoquant des obstructions).

6- Règles pour les lavabos :

- Interdiction de laver son matériel (chaussures, protections).
- Obligation de jeter les déchets dans les poubelles (non dans les éviers).

7- Règles pour les vestiaires collectifs :

- Serviette personnelle obligatoire pour s'asseoir sur les bancs.
- Interdiction des chaussures de ville (claquettes/tongs obligatoires).
- Interdiction de marcher pieds nus hors des tapis anti-dérapants.

Article 27 – Inobservation du Règlement Intérieur, sanctions et expulsions

Toute personne, établissement d'enseignement, club ou association, qui ne se conformerait pas aux dispositions de ce présent règlement, pourrait se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès aux équipements sportifs, à la discrétion de l'autorité communale.

Toute manifestation extérieure indigne d'un sportif, dirigeant, encadrant ou spectateur (ivresse, injure, agressivité, ...) sera poursuivie. La récidive pourra entraîner l'exclusion du ou des contrevenants à titre temporaire ou définitif.

Tout fait susceptible de troubler l'ordre public ou le bon déroulement des activités entraîne l'expulsion du contrevenant et des poursuites judiciaires s'il y a lieu.

Titre 8 – Dispositions diverses

Article 28 – Chauffage et électricité

Seuls les agents de la collectivité chargés de l'entretien des installations sont habilités à faire fonctionner le chauffage. Les périodes et horaires de fonctionnement sont déterminés par la ville d'Ambilly.

Le responsable du groupe devra s'assurer de l'extinction complète des lumières après chaque utilisation, notamment dans les vestiaires, sanitaires et halls.

Le gardien effectuera un contrôle quotidien après chaque utilisation afin de vérifier le bon respect de ces consignes

Article 29 Entretien et gestion des locaux

L'entretien des locaux est assuré par les agents communaux ainsi que par les éventuelles entreprises engagées pour la réfection des installations ou des équipements spécifiques.

Toutefois, la remise en état initiale des locaux après utilisation ainsi que la gestion des déchets sont à la charge des associations utilisatrices.

L'accès aux locaux techniques, la manipulation des tableaux de commandes électriques, la manipulation des commandes de chauffage et d'arrivée de fluides sont à la seule charge des agents de la commune d'Ambilly et entreprise qualifiée.

La ville d'Ambilly se réserve le droit à tout moment, en cas de nécessité, de modifier, suspendre ou annuler la mise à disposition de ces équipements sportifs, pour assurer la sécurité publique et le bon fonctionnement des installations dont elle est propriétaire

Article 30 – Publicité et affichage

Dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires, la publicité est admise, mais uniquement dans les endroits prévus à cet effet. Toute demande d'affichage doit être formulée auprès du service des sports. **Aucun affichage publicitaire ne pourra être effectué sans autorisation préalable.**

Toute publicité portant sur des boissons alcoolisées ou du tabac est proscrite.

La commune d'Ambilly se réserve le droit de faire enlever à tout moment, les panneaux et affiches dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle ou pour préserver l'intérêt général.

Article 31 – Débit de boisson, vente, stockage et consommation

Les ventes de boissons ou autres articles de consommation sont soumis à la réglementation en vigueur et ne peuvent avoir lieu qu'à l'intérieur des foyers sportifs ou des espaces prédéfinis en accord avec le gestionnaire. Afin d'éviter tout risque d'accident, les conditionnements en verre sont strictement interdits.

Le stockage des produits est interdit dans les locaux de rangement mis à disposition.

La vente et la consommation d'alcool sont soumises à l'obtention d'un arrêté temporaire. La demande doit être formulée auprès du service des sports, qui se chargera du traitement et de l'instruction de la demande

Le présent règlement sera présenté en Conseil Municipal le 24 juin 2025.

Annexe 1

LE TERRAIN DE FOOTBALL A 8 TERRAIN DE BASKET 3VS 3 PISTE D'ATHLETISME

Cette annexe est spécifique à ces équipements de proximité en accès libre

Article 1- Accès aux équipements.

Les terrains de football à 8, terrain de basket 3vs3 et piste d'athlétisme en accès libre accueillent tous les publics sans la présence d'un agent municipal. Ils sont réservés à la pratique d'une activité sportive. Si des nécessités liées à l'ordre public l'imposent, ces équipements pourront être fermés selon des horaires fixés par la commune d'Ambilly, sur une période donnée. Ils sont libres d'accès mais, des créneaux peuvent ponctuellement être accordés à des associations ou à des groupements. Ces terrains doivent, dans la mesure du possible, accueillir simultanément un maximum d'usagers qui se partagent l'équipement.

Article 2- Hygiène et sécurité

La présence d'animaux de compagnie même tenus en laisse est interdite dans les équipements sportifs. Le stationnement et le passage des engins à moteur sont prohibés. L'escalade des installations est strictement interdite.

Article 3- Respect de l'équipement

Pour le respect de l'environnement, des sportifs et des agents communaux, il est exigé de :

- Jeter ses déchets dans les poubelles ;
- Respecter le matériel mis à disposition ;
- Ne pas jeter de cigarettes sur la surface de jeu ;
- Ne pas organiser de pique-nique ni de barbecue.

Article 4- Respect du voisinage

Il est demandé aux sportifs de préserver la tranquillité du voisinage en limitant autant que possible le bruit, notamment en évitant l'utilisation de matériel bruyant (instrument de musique, postes radio), que ce soit à l'intérieur de l'équipement ou aux abords de celui-ci.

Article 5- Détériorations constatées

Si un usager ou toute personne constate des détériorations sur les équipements de proximité, en particulier de nature à rendre l'équipement dangereux, il est tenu d'en informer la Mairie au 04 50 38 05 26 ou par mail à àsports@ambilly.fr

Article 6- Responsabilités

L'utilisation des installations est sous l'entièvre responsabilité des utilisateurs, des parents, et accompagnateurs. La pratique s'effectue aux risques et périls des pratiquants. La ville d'Ambilly décline toute responsabilité pour tous les préjudices que pourraient subir les personnes présentes sur le site et les installations, en particulier en cas d'accident ou de vol.

Article 7- Assurances

Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui (article 1384 du code civil).

Annexe 2

LE TERRAIN DE FOOTBALL A 11 SYNTHÉTIQUE

Cette annexe est spécifique au terrain d'honneur synthétique.
Elle a pour but de permettre son utilisation dans les meilleures conditions possibles. Elle s'intègre au Règlement intérieur général du Complexe sportif
Lucien Veyrat approuvés
Par le Conseil Municipal

Titre 1- Le terrain de football synthétique à 11

Article 1 – Utilisation

Le terrain d'honneur en gazon synthétique est exclusivement destiné à un usage sportif et plus particulièrement destiné à la pratique du football.

Son usage peut être étendu à d'autres activités compatibles avec le revêtement synthétique, sur autorisation expresse du Maire ou de l'adjoint délégué.

Le terrain ne pourra pas être utilisé à des fins de pratique de sports de lancer ou tout autre pratique inadaptée au revêtement en place.

Article 2 – Usagers de l'équipement

Les principaux usagers du terrain synthétique sont :

- Les associations de football de la Ville d'Ambilly et de l'agglomération et accessoirement les autres associations sportives selon leur besoin
- Les établissements scolaires de la Ville

Article 3 - Conditions générales d'utilisation

Pour garantir la qualité du terrain en gazon synthétique et sa pérennité, les utilisateurs doivent respecter les règles suivantes :

Il est interdit :

- D'utiliser des chaussures à crampons en aluminium vissés ou à pointes de type athlétisme. Seule l'utilisation des chaussures à crampons ou à barrettes moulées est autorisée. Par dérogation, l'accès au terrain synthétique par les établissements scolaires de la Ville pourra se faire avec des chaussures à talons plats
- De pénétrer sur le terrain avec des chaussures qui n'auront pas été au préalable nettoyé
- De fumer et de jeter des mégots à l'intérieur de l'enceinte
- De manger dans l'enceinte du terrain
- De jeter au sol chewing-gum ou tout détritus
- D'installer même de façon provisoire des équipements type podium
- De réaliser des marquages provisoires à l'aide de plâtre ou peinture
- D'utiliser des équipements sportifs amovibles ou équipés d'ancre par enfouissement
- De grimper sur les mains-courantes, clôtures, filets ou pare-ballons

L'accès au terrain est strictement interdit aux véhicules, deux roues ainsi qu'aux animaux même tenus en laisse.

Les spectateurs de match de football et autres manifestations sont accueillis dans les tribunes ou derrière la main-courante.

Ils ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain synthétique.

En cas de neige et de gel, le terrain synthétique ne pourra pas être utilisé.

Article 4 – Eclairage

L'usager doit utiliser uniquement l'éclairage nécessaire au bon déroulement de sa séance. L'éclairage ne sera mis en service que lorsque la lumière du jour sera insuffisante et devra être éteint aussitôt la séance terminée.

L'usager veillera à utiliser dès que cela sera possible l'éclairage de demi-terrain.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 074-217400084-20250630-DEL_062_2025-DE



Article 5 – Bruit

L'usager doit prendre toutes les mesures possibles pour éviter que le bruit ne soit une gêne pour le voisinage notamment après 22h.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

Délibération N°063/2025

Modification du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ressources humaines N°063/2025 : Modification du tableau des effectifs

Madame Marie-Elisabeth BAILLY, Maire-Adjointe déléguée au personnel et à l'économie sociale et solidaire, expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Dans un souci d'adaptation aux besoins des services et d'accompagnement des évolutions organisationnelles, il est proposé de procéder à la modification du tableau des effectifs, comme suit :

Pôle Solidarité et Réussite Educative :

➤ Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre la nomination d'un agent ayant récemment réussi le concours d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe, il est proposé la transformation du poste permanent, à temps complet, initialement créé au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, par délibération n° 065/2022 en date du 15/09/2022.

Cette modification participe à la valorisation des parcours professionnels.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, catégorie C, tenant compte des fonctions, de l'expérience professionnelle et de la qualification détenue par l'agent.

Direction Générale :

➤ Service de police municipale :

Suite à la demande de mutation du Chef de police municipale, la municipalité a porté une réflexion de la restructuration du service de police municipale afin de répondre aux enjeux croissants de sécurité, de tranquillité publique et de prévention.

Sous la responsabilité du chef de police municipale, le service devra développer des actions à destination des jeunes ambiliens, en grande collaboration avec le pôle solidarités et réussite éducative. Ainsi développer une police de proximité accrue, axée sur l'écoute, le dialogue et l'accompagnement renforcé de ce jeune public par une approche moderne et proactive.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le chef de police municipale devra être doté de fortes capacités managériales et en capacité à travailler en grande collaboration et coordination.

Il aura les compétences pour analyser les problématiques locales liées à la jeunesse (rassemblement, troubles à l'ordre public, délinquance ...) en lien avec la police nationale et les collectivités du territoire dans l'objectif d'impulser une démarche de police de proximité éducative, ainsi créer du lien social.

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée délibérante la transformation du poste permanent de chef de police municipale, initialement ouvert dans le cadre d'emplois des agents de police municipale, catégorie C par délibération n°2016-075 en date du 15/12/2016 et de l'étendre au cadre d'emplois des chefs de police municipale, catégorie B.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des chefs de police municipale ou agents de police municipale, tenant compte des fonctions, de l'expérience professionnelle et de la qualification détenue par l'agent.

➤ **Création de deux postes d'agents de surveillance de la voie publique**

Dans un souci de renforcement de la présence sur l'espace public, en soutien aux actions de prévention et de tranquillité menées par la police municipale, la collectivité souhaite créer deux postes permanents supplémentaires d'agents de surveillance de la voie publique, à temps complet.

Ces créations permettront d'assurer une couverture élargie des temps sensibles et de répondre aux sollicitations croissantes du territoire.

En cas d'absence de candidat fonctionnaire, ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel, en application des articles L. 332-14 et L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints technique ou administratifs territoriaux, tenant compte des fonctions, de l'expérience professionnelle et de la qualification détenue par l'agent.

➤ **Service culturel :**

Les collectivités sont appelées à renforcer leur rôle dans la transmission des savoirs, l'accès à la culture et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, la création d'un poste en apprentissage au sein des services culturels s'inscrit pleinement dans les missions du service public et permet d'avoir un regard neuf, en plus de compétences numériques et créatives.

L'apprentissage permet à des personnes de 16 ans au minimum et jusqu'à 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

La municipalité souhaite renforcer son action en faveur du développement culturel et de l'accès à la culture pour tous, qui nécessite un renforcement des ressources humaines au sein de la bibliothèque municipale.

Dans ce contexte, la création d'un poste d'apprenti-e au sein de la bibliothèque représente une réelle opportunité à la fois pour la collectivité et pour le-la jeune formé(e). Elle participe pleinement aux missions éducatives, sociales et culturelles et répond parfaitement aux lignes directrices de la municipalité.

Ce recrutement permettra de soutenir l'équipe de la bibliothèque municipale d'Ambilly (BIMA), bien intégrée au sein du territoire et reconnue.

Elle fait partie du réseau « Intermède » d'Annemasse Agglomération depuis juin 2019. Cela sera bientôt le cas également pour notre ludothèque municipale.

Actuellement, les missions de l'équipe BIMA sont en mutations en lien avec la réalisation du nouveau schéma intercommunal de développement de la lecture publique (SIDLP) et de l'aménagement du quartier de l'Etoile dont Ambilly sera une des parties prenantes pour le secteur culturel.

Ainsi, la commune entend investir ce nouveau quartier et proposer une vie culturelle diversifiée accessible à tous.

L'apprenti-e au sein de la BIMA fera principalement de la médiation de nos collections et actions culturelles. Il ou elle proposera un suivi et un développement du secteur bandes-dessinées franco-belge et mangas/webtoons. Il ou elle devra proposer des actions culturelles dans ce domaine, et un suivi des collections. Il devra donc travailler en mode projet en tant que coordinateur.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement du salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en collectivité et pour partie au centre de formation. L'apprenti-e s'oblige, en retour, en

vue de sa formation, à travailler pour la collectivité, pendant la durée de son contrat, et à suivre sa formation.

Enfin, la rémunération est versée à l'apprenti-e en tenant compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il, elle, poursuit.

Sur cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de recourir au contrat d'apprentissage au sein des services culturels de la commune, par la création dudit poste, à compter de la rentrée scolaire 2025.

Pôle Ville durable :

➤ **Service des sports :**

Avec l'arrivée du nouveau complexe sportif Lucien Veyrat début septembre, la commune souhaite mettre en place un système de gestion avec gardiennage de l'enceinte sur une amplitude horaire de 08h à 22h, 7 jours sur 7.

Afin d'arriver à la bonne tenue de cet objectif, l'effectif du service des sports doit évoluer pour couvrir et tenir ces horaires.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste permanent, à temps complet, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C.

En cas d'absence de candidat fonctionnaire, ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel, en application des articles L. 332-14 et L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs territoriaux, tenant compte des fonctions, de l'expérience professionnelle et de la qualification détenue par l'agent.

Pôle Ressources Fonctionnelles :

➤ **Service à la population/élections :**

Depuis le mois de décembre 2024, le service à la population/élections composé de 5 agents pour un équivalent temps plein de 4.5 fait face à l'absence consécutive de deux Officiers d'état-civil, ce qui ne permet pas d'assurer la continuité de service, de manière efficiente.

Depuis le mois de février, ce service bénéficie des services d'un agent contractuel, indisponible à compter du mois d'octobre 2025 en raison de la reprise de ses études en apprentissage, au sein du service des ressources humaines de la collectivité.

Dans ce contexte, considérant la période à venir et les impératifs du service, en plus de la gestion courante et de l'accueil du public, tels que :

- Coordination du recensement de la population dès octobre 2025, pour une campagne de recensement à envisager dès janvier 2026 ;
- Organisation des élections municipales ;
- Développement du Guichet Unique et développement des compétences lié à l'évolution démographique envisagée.

Sur cet exposé, il est proposé la modification des conditions de recrutement du poste permanent, créé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux par délibération n°2015-040, et d'ouvrir les conditions de recrutement au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, à temps complet.

Ce poste sera pourvu par un fonctionnaire territorial.

Dans un même temps, il est proposé la création de deux postes non permanents, en accroissement saisonnier d'activité, afin d'assurer la continuité de service sur la période estivale, soit de juillet à septembre inclus, au bénéfice des services accueillant du public en mairie (CCAS, population).

Ces postes seront ouverts aux agents contractuels, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, à temps complet.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, tenant compte des fonctions, de l'expérience professionnelle et de la qualification détenue par l'agent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 juin 2025 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- DE MODIFIER le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus ;

- D'AUTORISER l'Autorité Territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un(e) apprenti-e ;

- D'AUTORISER l'Autorité Territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, soit le contrat d'apprentissage et les conventions conclues avec le centre de formation ;

- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 – Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : **– 8 JUIL. 2025**
Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-217400084-20250630-DEL_063_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

Délibération N°064/2025

Majoration de la taxe d'aménagement sur le périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 – Secteur des Corceillons – Zones AU2 et AU3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le lundi 30 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 17h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAIN, Mme Stefania CASTO, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS

M. Hervé FEARN représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 26/06/2025
Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAIN par pouvoir en date du 30/06/2025

Yann LE GOC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°064/2025 : Majoration de la taxe d'aménagement sur le périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 – Secteur des Corceillons – Zones AU2 et AU3

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

La taxe d'aménagement est un impôt dû lors de la réalisation de certains travaux de construction, d'aménagement, de reconstruction ou d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Considérant que l'article L331-15 du Code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le développement envisagé d'un minimum 190 logements dans le cadre de l'OAP sur le secteur des Corceillons, sur les zones AU2 et AU3 délimitées au Plan Local d'Urbanisme, impose la réalisation ou la mise à niveau des équipements publics suivants :

- extension des équipements scolaires du cycle primaire (école maternelle et primaire) de 1,5 classes,
- augmentation des besoins en équipement d'accueil de petite enfance de 5,8 berceaux,
- aménagement de la jonction contrôlée avec la rue du Bief
- requalification de la rue du Pré de la Chille
- renforcement des réseaux secs et humides

Considérant enfin, qu'en cas de vote d'un taux supérieur à 5 % dans un ou plusieurs secteurs, les contributions mentionnées au b) du 1°, aux b) et d du 2° et au 3° de l'article L332-6-1 ne sont plus applicables dans ce ou ces secteurs.

Ainsi, il est proposé, pour la zone de OAP sur le secteur des Corceillons, zones AU2 et AU3 du Plan Local d'Urbanisme, matérialisée sur le plan annexé, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 19 %.

Ce taux majoré ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers du secteur d'aménagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 à L 331-46,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé le 3 juillet 2014 par délibération du conseil municipal n°2014-059 et modifié le 13 mars 2025 par délibération du conseil municipal n°2025-025,

Vu les délibérations du conseil municipal n°11-09-17 en date du 20 octobre 2011 et n°2014- 073 en date du 25 septembre 2014 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 5%,

Vu le plan ci-joint matérialisant la zone OAP sur le secteur des Corceillons-zones AU2 et AU3

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité avec 5 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **DE VALIDER** le programme des travaux sur les équipements publics exposé dans la présente délibération et générés par l'urbanisation de la zone OAP sur le secteur des Corceillons zones AU2 et AU3 ;
- **D'INSTAURER** sur la zone OAP sur le secteur Corceillons zones AU2 et AU3 du Plan Local d'Urbanisme, délimitée sur le plan ci- annexé, un taux de la taxe d'aménagement à 19 % ;
- **DE MAINTENIR**, dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement à 5% ;
- **DE CONFIRMER** les exonérations totales pour les constructions suivantes, en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme :
 - ✓ Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331- 12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7;
 - ✓ Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
 - ✓ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- **D'INDIQUER** que la présente délibération et le plan ci-joint seront annexés pour information au plan local d'urbanisme ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L 331-5 du code de l'urbanisme.

Pièce jointe :

- OAP N°4 – Schéma d'intention

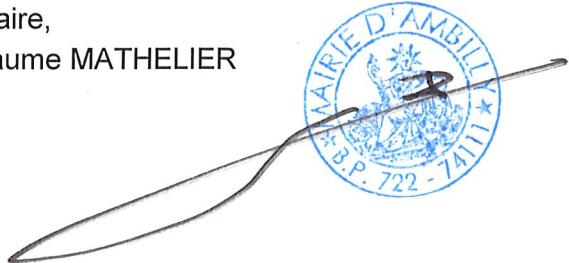
Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Yann LE GOC
Conseiller municipal

Télétransmise le : **8 JUIL. 2025**
Publiée sur le site internet le : **10 JUIL. 2025**

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Mairie d'AMBILLY
B.P. 722 - 74111

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le



ID : 074-217400084-20250630-DEL_064_2025-DE

Orientation d'aménagement et de programmation n°4 - secteur Corceillons - schéma d'intentions

